Direction Générale des Services

P.V. N°06 XV 2021

# CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

# LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

*- Transcription des débats -*

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Anne-Sophie BORDRY, Évelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Simon VERMOREL, Hadrien VEYSSIERE, Arthur WOLFF.

Sont excusé(e)s :

- Thibaut BRAGÉ, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERÉ

- Anouch TORANIAN, donne pouvoir à Florian SITBON

- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Jean-Yves PINET

- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Louis LATINNE

La séance est ouverte.

**Monsieur le Maire :** Merci, mes chers collègues, de regagner vos sièges pour que nous commencions notre séance.

Avant toute chose, je voudrais vous présenter un nouveau Directeur adjoint des services dit DGAEP. Vous savez que dans la réforme de la territorialisation souhaitée par la Maire de Paris, il y a la possibilité, même la volonté, de permettre aux Mairies d'arrondissement de recruter un fonctionnaire pour superviser l'espace public et avoir l'autorité fonctionnelle sur les Directions correspondantes. C'est la raison pour laquelle il siège. Monsieur Erick ORBLIN est à la Ville de Paris depuis fort longtemps. Il exerce aujourd'hui comme chef du pôle doctrine à la DPSP. C'est donc une bonne chose en prévision de la création de la police municipale. Il a également été à la Direction de la propreté et de l'eau. C'est une bonne chose aussi pour la propreté puisqu'il était chef du CAPP (le centre d'action et de propreté de Paris). Il a aussi été au cabinet d'un adjoint au Maire de Paris et Directeur de cabinet d'un Maire d'arrondissement ainsi qu'à l'Inspection générale de la Ville de Paris. Il a donc un pedigree intéressant pour occuper ces fonctions ; c'est la raison pour laquelle nous l'avons sélectionné parmi un certain nombre de candidats.

Pour information, nous allons également recruter un deuxième DGAS chargé de la démocratie locale puisque cela se situe aussi dans le cadre de cette réforme territoriale. Il aura pour mission de gérer les conseils de quartier, les différentes instances de démocratie participative. Il devrait arriver bientôt. Il sera bientôt choisi.

Juste cette information pour que nul n'en ignore.

1. **152021021 – Désignation des secrétaires de séance**

**Monsieur le Maire :** David AMIEL et Valentin ROUFFIAC sont désignés secrétaires de séance.

2. **152021022 – Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Nous devons adopter une délibération permettant notre séance en présentiel avec retransmission sur internet. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

3. **152021024 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Nous avons une procédure d'urgence car nous avons reçu deux vœux et une question orale du groupe Paris en commun après l'envoi de l'ordre du jour. Nous avions pourtant attendu 21 heures. Ils sont arrivés à 21 h 08 et à 23 h 37 ; heure à laquelle les fonctionnaires municipaux ne sont plus forcément en poste. Même s'il est possible d'envoyer des documents jusqu'à minuit, c'est mieux si on peut éviter.

Vous avez donc reçu cet ordre du jour par ODS mais pour que nous puissions l'examiner, il est nécessaire de le soumettre au vote. Je mets aux voix l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur le Maire : Merci surtout, notamment par rapport aux horaires des fonctionnaires municipaux, de respecter la limite de 19 heures ; c'est un vœu que j'émets. Cela nous permet d'envoyer l'ensemble des projets de délibération et des vœux le mardi soir c'est-à-dire cinq jours francs avant la séance du Conseil.

4. **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du 22 juin 2021**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Pas d'opposition ? C'est adopté. Merci.

*Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant examiner de manière groupée les deux délibérations suivantes :

5. **2021 DDCT 58 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022**

6. **2021 DDCT 59 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2022**

Monsieur le Maire : Le rapporteur est Grégory CANAL, conseiller chargé des finances.

Monsieur CANAL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Comme vous le savez, comme chaque année, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour l'année 2022, nous devons discuter au préalable de ces deux délibérations : l'une concerne le cadre de référence du fonctionnement et l'autre celui de l'investissement. Ce sont ces délibérations qui donnent les critères de répartition, surtout en matière de fonctionnement, des dotations d'animation locale et de gestion locale et aussi de la dotation d'investissement. C'est donc la raison pour laquelle nous les étudions communément. Cette année, elles s'inscrivent dans un cadre particulier qui est celui de la réforme de la territorialisation telle qu'elle a été initiée par la Mairie de Paris depuis presque un an et qui trouvera, dès l'exercice 2022 – même si cela n'est pas tout à fait restitué dans ces deux délibérations – une application pour les Mairies d'arrondissement. En effet, cette réforme de la territorialisation, en matière budgétaire, a de grandes conséquences, notamment une profonde refonte de la dotation d'animation locale qui va avec une réforme des fonds du Maire et aussi la création d'un nouveau fonds, un fonds d'animation locale, sur lequel je donnerai tout à l'heure quelques détails.

Je commence donc mon propos par la section fonctionnement, donc par la dotation d'animation locale. Comme vous le savez, la DAL – c'est comme cela qu'on l'appelle communément – est constituée de trois lignes principales que sont celles qui sont dédiées aux conseils de quartier, aux travaux d'urgence ou à l'animation locale au sens strict du terme. À ces trois lignes principales s'adjoignait généralement ce que l'on appelle le fonds du Maire, c'est-à-dire les crédits qui sont récoltés à l'occasion des mariages mais aussi de la location des équipements transférés de la Mairie d'arrondissement. Jusqu'à présent, en réalité, ce fonds du Maire participait de la DAL sans jamais y avoir été véritablement institutionnalisé. À présent, les crédits du fonds du Maire feront pleinement partie de cette DAL et seront donc transférés sur l'animation

locale. Si bien qu'à partir de 2022, cette DAL sera assise sur les trois fonctions principales suivantes :

- 33 060 € pour les conseils de quartier car, comme vous le savez, chaque conseil de quartier bénéficie d'une dotation forfaitaire de 3 306 €, multipliée par 10 dans notre arrondissement ;
- une seconde ligne dédiée aux travaux d'urgence. Elle est, pour cette année, de 440 000 € contre 450 000 € l'an passé ;
- une troisième ligne, celle de l'animation locale au sens strict du terme, c'est-à-dire, par exemple, l'information des habitants, qui s'établit en vitesse de croisière à peu près à 450 000 €.

Dans sa structuration, dans sa modalité d'abondement, la dotation d'animation locale est constituée de deux grandes parties : une partie forfaitaire qui est identique entre chaque arrondissement et une part variable qui, elle-même, est assise sur des critères objectifs. Parmi ces critères, vous avez, à hauteur de 50 %, la population, qui est pour nous la plus importante de Paris. C'est dire que ce critère est particulièrement important parce que, légalement, nous avons 233 000 habitants. À 40 %, nous avons un prorata des foyers fiscaux qui évoluent dans la première tranche du revenu fiscal de référence soit 25 000 foyers. Enfin, de manière marginale, à hauteur de 10 %, un prorata pour les élèves qui évoluent dans le cadre de la politique éducative prioritaire, c'est-à-dire pour notre arrondissement environ 500 élèves. Dans ces modalités de calcul, la Ville de Paris a décidé de porter le ticket par habitant, qui était de 2,50 €, à 3,20 € soit une augmentation de l'ordre de 30 %. Cela est tout de même considérable pour nous puisque cela nous fait un apport complémentaire de 70 000 € sur notre DAL dès l'exercice 2022. C'est donc une dotation particulièrement appréciable.

À côté de cette DAL, vous avez la création d'un fonds d'animation locale. Ce fonds d'animation locale permettra à notre Mairie d'arrondissement, comme elle le faisait d'une certaine manière avec le fonds du Maire, de pouvoir attribuer des subventions à des associations à vocation sociale. Pour ce faire, une enveloppe de l'ordre de 300 000 € a été déterminée au niveau central parisien, à l'intérieur de laquelle la Mairie du 15ème a un droit de tirage de l'ordre de 20 000 €. C'est toujours ça de pris mais il faut tout de même relativiser ce montant car je rappelle qu'en parallèle, les fonds du Maire, dans notre arrondissement, ont fondu. En vitesse de croisière, nous étions, de mémoire, à 29 880 € et nous sommes tombés, à cause de la crise sanitaire, à 7 860 € pour l'année courante. Nous avons donc perdu

quasiment 25 000 €. Ce FAL ne viendra donc pas totalement compenser cette perte de rémunération. De surcroît – cela n'est pas non plus négligeable -, il faut avoir à l'esprit que pour financer ce FAL, la Mairie centrale va défalquer des fonds du Maire 25 % des crédits, c'est-à-dire que si nous étions en vitesse de croisière, on perdrait 25 % de ces 30 000 € pour les donner à l'alimentation de ce FAL. Je dirais que pour ce FAL, c'est un peu un jeu d'écriture ; il y a beaucoup de fongibilités. Il n'en demeure pas moins que c'est une constitution qui est positive de notre point de vue car elle permet pleinement de responsabiliser la Mairie d'arrondissement sur ces crédits.

J'en viens à présent à la dotation de gestion locale, qui est la seconde dotation en matière de fonctionnement. Elle est de loin la plus importante : 10 600 000 € pour cette année contre, certainement, 10 730 000 € pour l'année prochaine. Cette dotation de gestion locale est appuyée sur deux types de dotations : une partie qui est adossée au nombre, au volume et à la typologie des équipements transférés dans notre arrondissement et un deuxième critère qui est lui appuyé sur des considérations socio-économiques. Cette dotation de gestion locale, qui permet donc le fonctionnement de nos équipements de proximité, est aussi particulièrement appréciable pour la Mairie d'arrondissement car elle nous permet une certaine forme d'autonomie ne serait-ce que dans la gestion des fluides ou encore dans la préparation de la maquette budgétaire, qui vient d'ailleurs d'être transmise pour négociation à la Mairie centrale ; maquette qui est établie chaque année en relation, naturellement, avec les services centraux de la Mairie centrale avec lesquels la discussion est toujours très positive.

Il faut préciser au passage que cette DGL nous sert pour dépenser les crédits relatifs à la crise sanitaire c'est-à-dire tous les crédits qui ont été dépensés pour accompagner les populations et les commerçants du 15ème arrondissement (paiement des masques, entretien du centre de vaccination, de dépistage). Tous les frais induits sont payés par la dotation de gestion locale. C'est donc une enveloppe forcément, par définition, très contrainte. Comme chaque arrondissement, nous tirons un peu la langue dans la mesure où nous n'avons pas obtenu de compensation sur tous ces crédits qui ont été engagés pour la gestion de la crise. De telle sorte, d'ailleurs, que nous n'avons pas pu, en l'état actuel, payer le troisième trimestre de fluides et une partie fractionnelle du deuxième trimestre, toujours pour les fluides. Cette situation n'est pas anormale. Elle est d'ailleurs constatable dans tous les arrondissements parisiens et fait

l'objet de négociations régulières avec la Mairie centrale. Nous espérons que ces discussions aboutiront favorablement pour notre arrondissement, comme d'ailleurs pour tous les autres. Nous savons, à cet égard, que la Mairie de Paris attend elle-même la compensation de la part de l'État avant de la calquer sur les Mairies d'arrondissement.

Je me dois, comme chaque année, de relever tout de même deux angles morts de cette délibération-cadre en matière de fonctionnement : celui du défaut de prise en considération du caractère économique. Vous savez que notre arrondissement est particulièrement engagé en l'espèce, en attestent les actions résolues et quotidiennes de mes collègues Alexia GERMONT, Pierre MENUET et Ozlem ORAKCI. Il est tout de même regrettable que ce dynamisme économique ne soit pas rétribué à sa juste proportion comme le sont toutes les collectivités de plein exercice. Cela serait particulièrement appréciable pour un arrondissement qui dispose tout de même de plus de 5 000 sièges sociaux et d'un secteur tertiaire particulièrement dynamique. Le deuxième angle mort, vous le connaissez bien, c'est celui de la non-reconnaissance du quartier politique de la ville, sur lequel nous nous battons depuis déjà 2008, et nous espérons – le final du Conseil d'arrondissement permettra d'en faire état – un aboutissement favorable lors des prochains mois ou du prochain exercice comptable.

J'en viens à présent, pour finir mon propos, sur la délibération-cadre en matière d'investissement qui n'appelle pas beaucoup de commentaires. C'est une enveloppe qui est à peu près stable depuis presque 13 ans, de l'ordre de 486 000 €. Avec une enveloppe réduite comme celle-ci, le report de charges d'une année sur l'autre est assez faible. En gros, les crédits ouverts chaque année s'établissent autour de 578 000 à 586 000 € d'une année sur l'autre ; avec un taux de mandatement de 85 % ce qui est un effort absolument considérable.

Je voulais juste dire sur cette délibération qu'elle a l'avantage de permettre aux Mairies d'arrondissement de pouvoir faire des investissements sur des équipements non transférés dans les Mairies d'arrondissement. C'est d'ailleurs grâce à cette délibération-cadre d'investissement que nous allons pouvoir donner droit à une demande de Jacques-Henri SEMELLE, notre collègue chargé de ce quartier, afin de procéder à des investissements sur l'Ile aux Cygnes quant à la rénovation des équipements sportifs qui ne seront certainement qu'un prélude à une mobilisation de crédits beaucoup plus conséquente de l'ordre de

500 000 € sur le budget participatif et de 1 million d'euros sur le PIM qui devrait se tenir pendant cette mandature.

Voilà, mes chers collègues, à grands traits, ce que je pouvais vous restituer de ces deux délibérations-cadres.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Non. Je vais soumettre au vote la délibération DDCT 58. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire : DDCT 59 : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci pour ces votes.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire : Je vous propose également d'étudier de manière groupée les délibérations suivantes :

7. **2021 DDCT 60 – Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022**

8. **152021023 – Inventaire des équipements de proximité du 15e arrondissement pour l'année 2022**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

9. **2021 DDCT 16 – Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention de 4 000 € pour l'association Reflets pour l'action soutien aux activités et aide au redémarrage des activités et de 2000 € pour l'association Initiatives et Changement à la Maison des associations pour l'action de formation des conseils municipaux des enfants et la citoyenneté engagée. Pas d'intervention. Merci.

10. **2021 DDCT 50 – Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée**

**Monsieur le Maire :** Qui intervient ? Madame DOUCERÉ puis Madame ROY.

**Madame DOUCERÉ :** Je vous remercie. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'interroge sur la manière dont une nouvelle fois l'exécutif parisien considère la démocratie représentative, l'opposition, mais aussi les habitants investis sur le terrain. Les modalités de désignation, de fonctionnement et de contrôle que l'exécutif souhaite accorder aux trois nouvelles instances qui nous sont soumises sont discutables à plus d'un titre.

Dans son intitulé, la Mairie de Paris nous parle d'une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative. Or, je ne vois pas en l'espèce une nouvelle approche mais bien la création de nouvelles instances aux prérogatives majeures ; instances qui se superposent à l'existant et dont je ne vois pas l'articulation avec ce qui existe déjà. Quelle articulation, par exemple, avec les conseils de quartier, les CICA qui ont une valeur légale ? Le millefeuille s'étoffe une fois de plus mais sans jamais faire l'objet d'un bilan suivi d'un éventuel réajustement. Cela s'empile. L'échelon d'arrondissement, celui de l'expression démocratique, pour rappel, est ici très peu intégré. Il n'y a pas de cohérence d'ensemble.

Dans ces dispositifs, le concept de formation revient sans cesse. Cependant, comme nous avons pu le voir sur le PLU, c'est notamment dans le cadre des conseils de quartier, en présence des élus de toutes tendances politiques et à travers les sensibilisations portées en amont par mon collègue, Mathieu LUINAUD, que les habitants ont pu véritablement être initiés à ce projet de dimension parisienne. Une fois encore, avec la Mairie de Paris, on donne dans le hors-sol.

Les modalités de désignation posent aussi question. Dans le cadre du conseil parisien des associations (CPA), l'appel à candidatures initial est effectué auprès des associations ayant participé à la rédaction de la charte d'engagements réciproques. Or, en quoi ces associations seraient-elles prioritairement plus légitimes que les autres ? Plus légitimes que les associations investies dans tous les conseils déjà existants, dans les MVAC, au Carrefour des associations, etc. ? De même, garantir au sein d'une CPA une représentativité effective des membres d'associations des quartiers populaires et de petite taille est un objectif louable mais réducteur. En quoi le poids associatif de chaque arrondissement est-il sérieusement pris en compte ?

Ce projet mentionne aussi des initiatives en Conseil de Paris et des évaluations des politiques publiques aux contours totalement insaisissables. L'exécutif et les agents de la Ville de Paris seraient-ils alors les interlocuteurs premiers des citoyens qui évalueraient des politiques initiées par ce même exécutif. Tout cela n'a aucun sens.

Dernier exemple, chaque mois les projets soumis au Conseil de Paris seront discutés avec les membres de l'assemblée citoyenne. C'est ce qui est mentionné. Comment tout cela pourrait-il s'organiser sérieusement quand on connaît le travail d'examen colossal qu'exige un Conseil de Paris ? Est-ce un nouveau moyen de valoriser la politique menée par l'Hôtel de ville, de réduire à nouveau la place et le rôle des élus d'opposition ?

Vous l'aurez compris, il est difficile de faire le tour des incohérences et des interrogations que soulève cette délibération fourre-tout. Au-delà même de sa philosophie, il est vraiment dommage de traiter de cette manière un projet cherchant à modifier de manière substantielle – je le dis comme cela – l'équilibre institutionnel parisien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces observations très pertinentes. Monsieur AMIEL. Pardon, Madame ROY avait demandé la parole d'abord. Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord excuser ma collègue Anouch TORANIAN qui aurait aimé être présente pour pouvoir notamment défendre cette délibération mais son état ne lui permet malheureusement pas d'assister à notre Conseil. Merci donc de bien vouloir l'excuser.

Je vais essayer de répondre aux interrogations et aux inquiétudes de Madame DOUCERÉ tout en expliquant un petit peu en quoi consiste cette délibération. D'abord pour rappeler que la crise de confiance que l'on vit durablement entre les citoyens et la représentation politique doit nous préoccuper et que face à ce défi démocratique qui est majeur pour nous, il s'agit désormais, avec cette délibération, de franchir une nouvelle étape avec, effectivement, la mise en place de trois dispositifs inédits qui vont permettre d'incarner un véritable continuum démocratique pour les Parisiennes et les Parisiens. Cela ne va pas du tout rompre un équilibre institutionnel puisque, au contraire, la démocratie représentative et la démocratie participative vont travailler main dans la main sans remettre du tout en cause le rôle des élus ni celui du Conseil de Paris, mais en

offrant de nouvelles possibilités aux citoyens de participer à l'élaboration des politiques publiques, de proposer des sujets, des idées, dans un souci d'amélioration, d'enrichissement et d'évaluation des actions menées par la Ville de Paris.

L'assemblée citoyenne, qui sera composée de 50 personnes sélectionnées par tirage aléatoire et représentative des Parisiennes et des Parisiens, sera vraiment la clé de voûte de ce dispositif de participation citoyenne. Je veux rappeler que cette assemblée citoyenne découle d'abord de la première délibération qui avait été adoptée par le Conseil de Paris en septembre 2019. Cela découle d'une véritable demande des Parisiens et des Parisiennes d'avoir une assemblée qui travaille directement en lien avec le Conseil de Paris. Cette instance a, tout de même, été proposée à titre de réflexion et de concertation aux différents groupes politiques du Conseil de Paris qui ont été auditionnés, ce qui a permis de nourrir la conception de cette assemblée citoyenne. À titre d'exemple, Changer Paris, représenté, si je ne me trompe pas, par Monsieur Grégory CANAL, avait proposé une représentation proportionnelle des arrondissements par rapport à leur poids. Cela a été adopté et mis en œuvre. Un travail a été mené et est encore en cours avec les instances de participation. Tout cela sera mis en cohérence. Il n'y a donc pas du tout de choses qui s'opposent ou qui se superposent. Au contraire, ce sont de nouveaux dispositifs que nous offrons aux Parisiennes et aux Parisiens.

Concernant le Conseil parisien des associations, l'idée est vraiment celle d'un meilleur accompagnement du secteur associatif. Il travaillera en lien avec les CICA. Cela découle de la charte des engagements réciproques qui a été co-construite avec la Ville et les associations pendant six mois en 2019. Je ne vous apprendrai rien en rappelant la vitalité du secteur associatif à Paris. C'est un bien commun précieux, porteur d'initiatives, de solidarité, de projets pour Paris. Ce Conseil parisien des associations portera bien la voix des associations pour mieux prendre en compte leurs attentes. Ce sera un véritable laboratoire d'idées, un cadre de dialogue et de collaboration entre les associations et les élus. Il pourra même être force de proposition pour déposer des vœux au Conseil de Paris tout comme le sera aussi l'assemblée citoyenne qui pourra aussi proposer des vœux et des délibérations. Il y aura une représentation avec 100 associations représentatives de la diversité du tissu associatif parisien.

La troisième proposition – ne l'oublions pas – est celle des volontaires de Paris. Elle va s'inscrire dans le projet de la ville du quart d'heure. Nous

souhaitons vraiment promouvoir la démocratie de l'action, du faire. Avec le programme des volontaires, nous formons des Parisiens qui agissent ensuite au sein de leur quartier, de leur ville sur des sujets variés : la solidarité, l'inclusion, la végétalisation. La crise sanitaire nous a démontré cette envie d'agir des Parisiens et nous sommes fiers avec ce programme de pouvoir les épauler dans cet engagement. Pour répondre aux engagements de la territorialisation de l'action publique portée par la Maire de Paris et à cette envie d'engagement des Parisiens au plus près de leur lieu de vie, nous avons souhaité territorialiser ce dispositif. Les Mairies d'arrondissement auront notamment un rôle important à jouer car elles seront la porte d'entrée privilégiée pour un engagement citoyen de proximité.

Voilà les quelques réflexions que je voulais partager avec vous. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je ne suis pas sûr que vous nous ayez convaincus, mais c'est le débat. Monsieur AMIEL a la parole.

**Monsieur AMIEL :** Merci Monsieur le Maire de me donner la parole au micro qui fonctionne. Je voulais saisir l'occasion de cette délibération pour regretter l'absence d'une grande politique en faveur du secteur associatif un an après le début de la nouvelle mandature. Que l'on installe une nouvelle instance, un Conseil parisien pour les associations, très bien mais je crois qu'il n'y avait pas besoin de l'attendre pour connaître, d'ores et déjà, un certain nombre de demandes concrètes du secteur associatif et tâcher d'y répondre. On pourrait les citer pêle-mêle : il y a, bien évidemment, la question des financements avec la nécessité de réduire les délais d'instruction et de multiplier les conventions pluriannuelles pour éviter aux acteurs associatifs de devoir déposer, année après année, les mêmes dossiers sans avoir la visibilité qui permet de monter des projets ; je pense à l'accompagnement des nouvelles associations qui ont parfois bien du mal à comprendre comment trouver leur place dans le maquis administratif de la Ville ; je pense à l'information des Parisiens, sujet sur lequel ma collègue Fanta BERETÉ avait d'ailleurs déposé un vœu au printemps dernier, qui pourrait encore être considérablement amélioré pour permettre à chacun qui souhaite s'engager ou contribuer à une association de connaître l'offre disponible.

Bref, il y a cet ensemble de sujets qui mobiliserait plus utilement nos énergies que de créer une nouvelle instance qui servira surtout à reformuler des questions que l'on connaît déjà mais dont nous ignorons encore les réponses de la Ville. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur CANAL pour une réponse tout à fait personnelle.

**Monsieur CANAL :** Merci. Je voudrais juste, Monsieur le Maire, mes chers collègues, modérer un peu l'enthousiasme de ma collègue Isabelle ROY. Puisque vous citez notre intervention auprès d'Anouch TORANIAN qui a bien voulu nous consulter, il faudrait en donner l'exhaustivité. En l'espèce, j'ai rappelé la position du groupe Changer Paris qui était opposé à tout ce dispositif et j'ai d'ailleurs bien indiqué au passage que c'était une opposition structurelle qui remontait même aux précédentes mandatures. Si vous voulez bien rapporter mes propos, il faut le faire intégralement.

Je ne reviendrai pas sur toutes les raisons pour lesquelles nous y sommes opposés car Marie-Caroline DOUCERÉ les a brillamment exposées. Et, je voudrais dire à titre beaucoup plus personnel que, de mon point de vue, je suis toujours opposé à cette multiplication de dispositifs qui ne fait, en fait, que diluer la démocratie participative. Je suis pour une réduction beaucoup plus forte des modalités de consultation des populations, quel que soit d'ailleurs le vecteur proposé, associatif ou citoyen direct.

Voilà ce que je voulais vous rapporter.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur WOLFF, vous avez la parole.

**Monsieur WOLFF :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Je tiens d'abord à souligner la volonté de notre Ville d'aller vers une plus forte inclusion des citoyens au sein de la démocratie parisienne. C'est une excellente chose qu'il faut rappeler. Cet appel à plus de démocratie est aussi une attente très forte des Français et des Parisiens ; la crise des Gilets jaunes nous l'a rappelé. C'est enfin une attente pour réduire la fracture existante entre les citoyens et le monde politique. Nous avons donc ici un enjeu hautement crucial.

Tout d'abord, concernant la charte des volontaires de Paris, la descente de l'organisation à l'échelle de l'arrondissement nous paraît pertinente et être un meilleur échelon que la ville entière pour l'implication de la population sur des enjeux locaux. Je saluerai donc une bonne décision qui n'est malheureusement pas reproduite pour le conseil des associations ou le conseil citoyen. La redescendre vers des kiosques citoyens ou la Ville du quart d'heure manque, elle, pour le coup, de précision et pourrait risquer

de faire peser sur les volontaires de Paris une charge qui devrait être plutôt directement gérée par les services de la Ville.

Concernant la création d'un Conseil des citoyens et du Conseil des associations, nous avons un avis un peu plus mitigé. Je tiens avant tout à souligner que l'idée est dans l'ensemble bonne et que nous souhaitons tout de même aller dans cette direction. Néanmoins, plusieurs détails pratiques posent problème et malheureusement, le diable se cache dans les détails.

Concernant le Conseil des associations, il n'y a pas de verrouillage sur un ancrage local des associations, ce qui pourrait amener de grosses associations, notamment d'envergure nationale ou internationale ayant leur siège en Île-de-France, à potentiellement prendre la place de plus petites structures avec, pour le coup, un véritable ancrage, une véritable activité localisée sur Paris.

La désignation et le renouvellement des associations et des membres sont assez flous. Les critères sont peu précis et semblent laisser ouverte la possibilité d'une dérive sur la sélection sans que nous sachions réellement qui effectue le choix final. De l'autre côté, les temps de renouvellement sont également peu précis et pourraient laisser siéger certains plus longtemps que d'autres, ce qui serait fortement dommage.

Ensuite, le pouvoir réel du Conseil, à savoir porter deux vœux par an, est également extrêmement limité. On pourrait également regretter que la mise en place d'une si belle machine réunissant plus d'une centaine de personnes qui vont donner de leur temps et de leur énergie arrive sur un résultat malheureusement aussi réduit. J'ai finalement l'impression que ce Conseil risque de servir plus les élus qui pourraient soumettre leurs propres sujets à cette instance plutôt que l'initiative qui serait laissée aux citoyens et ce malgré la capacité d'autosaisine qui reste finalement assez limitée. Je souligne par là le risque de frustration qui pourrait être engendré au sein des associations et aussi le risque de potentiel défausse de la responsabilité politique sur ce Conseil qui serait finalement à moyen terme très dommageable et irait à l'encontre de l'objectif premier de cette instance démocratique.

J'ajouterai également, concernant plutôt le Conseil des associations, une note assez positive en saluant un dispositif nouveau qui inclut en son sein et par son dernier article la capacité d'autocritique et d'auto-amélioration qui permettrait d'améliorer le fonctionnement au cours du temps. C'est

quelque chose de très souhaitable pour les institutions que nous souhaitons construire.

Pour le Conseil des citoyens, plusieurs détails posent également problème. Le pouvoir réel du Conseil citoyen à savoir déposer des vœux et surtout des délibérations reste, comme pour le Conseil des associations, trop marginal avec peu d'indications données sur l'aide que pourrait recevoir ce Conseil pour la préparation des vœux ou des délibérations. Cela représente un maximum de deux vœux par an et une seule délibération. Encore une fois, je trouve un peu dommage de mobiliser autant d'énergie pour un résultat aussi maigre. Je pose également la question : que se passerait-il pour ces vœux et ces délibérations si le Conseil de Paris les rejette ? Je m'inquiète par là de la légitimité qu'il y aurait alors sur cette instance et encore une fois des frustrations qui risquent d'en découler.

Enfin, le rôle d'auditeur en particulier sur l'évaluation des politiques publiques ou la possibilité de déclencher une MIE que va avoir cette instance est particulièrement intéressant. Néanmoins se pose la question des moyens. Sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu mention d'enveloppe budgétaire à ce sujet. Voilà finalement l'ensemble de mes remarques.

En synthèse, je vois ici une proposition intéressante pour faire avancer la démocratie parisienne mais qui ne semble pas totalement aboutie et qui nécessite un certain nombre de précisions pour, à mon sens, satisfaire plus pleinement les Parisiens sur cet enjeu démocratique. Nous finirons donc par nous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vois que les critiques ne sont pas simplement issues des rangs de la majorité du 15ème mais aussi de l'opposition et du camp de la majorité municipale. Ce n'est pas la première fois mais cela se multiplie. Donc, bon courage. Je pensais bien que Monsieur SITBON allait répondre ; à la partie de sa majorité qui ne retient pas le projet, peut-être ?

Monsieur SITBON : Non, je vais vous répondre à vous.

Monsieur le Maire : C'est gentil. Merci.

Monsieur SITBON : Je ne vais d'ailleurs répondre à personne mais je vais apporter ma pierre au débat. La question de la création de l'assemblée citoyenne découle d'une volonté directe des Parisiens d'avoir une

instance de Parisiens tirés au sort en lien avec le Conseil de Paris. Cela m'étonne que l'on requestionne ici la volonté même des Parisiens, sachant qu'il n'est pas question de requestionner la légitimité de l'instance qui a fait l'objet d'une délibération citoyenne mais bien de savoir et de s'interroger pour savoir comment elle fonctionnera. Idem pour le Conseil parisien des associations puisque cela découle de la volonté des associations issues de la charte des engagements réciproques entre la Ville de Paris et les associations.

Par ailleurs, c'est une différence de conception et nous assumons d'avoir une multiplicité de dispositifs de participation. Dans le contexte démocratique dans lequel nous sommes, il faut faire tout ce que nous pouvons pour qu'une réelle démocratie continue, comme certains chercheurs l'appellent, se mette réellement en place. C'est en créant des opportunités d'engagement, des modalités d'action différentes que nous toucherons le maximum de Parisiens. Nous avons aussi veillé à ce que ces instances soient inédites dans leurs missions, leur composition pour ne pas créer de redondance avec celles déjà existantes.

Enfin, il ne s'agit nullement – en tout cas, cela ne me fait pas peur en tant qu'élu – d'une remise en cause de la démocratie représentative et encore moins d'un gadget démocratique puisque ces nouvelles instances ont été précisément pensées pour agir en lien étroit avec le Conseil de Paris tout en affirmant, d'une part, le rôle des citoyens et, d'autre part, le rôle des élus qui restent les décideurs finaux. Sur l'intérêt de ces instances, il ne faut donc pas dévoyer leurs ambitions. Ces instances visent à compléter et à éclairer d'un regard citoyen, non politique, non expert, les travaux et décisions des élus et des Mairies d'arrondissement. Les mécanismes délibératifs tels que conçus ici doivent permettre d'améliorer nos politiques publiques, de formuler de nouvelles propositions ou encore de dégager parmi les propositions existantes celles qui font consensus.

Enfin, tout cela doit être vu dans un angle de continuum démocratique, comme cela a été rappelé par ma collègue. Nous souhaitons avec cette nouvelle approche permettre aux Parisiens de participer à l'élaboration des politiques publiques, à la mise à l'agenda d'un sujet jusqu'à son évaluation en passant par sa mise en œuvre.

J'ajoute, pour finir, que les instances qui sont mises en place à la Mairie du 15ème, en matière de démocratie citoyenne – et nous avons eu l'occasion dans ce Conseil de le rappeler – ne nous satisfont pas et nous avons des désaccords sur ce point : par exemple, sur le nombre d'habitants qui sont

dans les conseils de quartier – nous l'avons rappelé à maintes reprises –, sur le nombre d'habitants qui sont dans le comité vélo ou un certain nombre d'instances qui se veulent démocratiques et qui sont finalement réduites à peau de chagrin. Ce que nous mettons en place, ce sont des instances qui vont permettre réellement aux citoyens de s'investir et de le faire dans quelque chose de délibératif avec quelque chose de concret pour construire une réelle démocratie continue qui doit permettre aux citoyens de se réimpliquer dans notre vie politique. Dans le climat actuel, cela me semble extrêmement nécessaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Votre intervention était un peu redondante de celle de votre collègue. Cependant, il est vrai que la Mairie de Paris accumule les usines à gaz. Nous avions déjà entendu parler du Conseil économique et social dont nous nous demandons ce qu'il devient. De plus, le nombre ne fait rien à la qualité. Il est vrai aussi qu'à force de multiplier ce type d'instances, vous désossez, vous déstructurez celles qui existent qu'il s'agisse des conseils de quartier, du CICA, du budget participatif. Nous n'avons donc pas la même conception, mais c'est normal. Nous ne soutiendrons donc pas cette proposition mais c'est ce que va sûrement nous dire le rapporteur Mathieu LUINAUD qui va répondre aux orateurs. Merci.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération-cadre qui nous est proposée présente trois dispositifs de participation citoyenne tel que rappelé par ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ et chacun de ces dispositifs présente des risques qui me poussent à vous proposer de voter contre ce projet de délibération.

Il y a d'abord des objections quant au mode de composition de l'assemblée citoyenne et du Conseil des associations qui sont proposés. En effet, le système de désignation des membres qui composeront ces deux assemblées laisse planer un doute quant à leur représentativité. Concernant l'assemblée citoyenne, s'il est question de tirage au sort à partir de listes électorales, il est tout de suite compensé par une prise en compte de la diversité des Parisiens en fonction de critères d'âge, de géographie mais aussi de niveau d'études ; ce dernier critère ne figurant pas sur les dites listes électorales. La même ambiguïté existe concernant le Conseil parisien des associations. Il sera en partie tiré au sort mais avec tout de même une garantie de représentativité effective aux associations notamment celles de petite taille et celles des quartiers prioritaires. De même, les acteurs dits incontournables – et j'attends de savoir comment

un tel critère sera défini – auront une représentativité garantie. Comment sera concrètement articulé cet impératif avec le principe de tirage au sort ? Quelle répartition en fonction des différents critères de représentativité sera proposée ? La délibération nous laisse dans un flou, comme l'a d'ailleurs rappelé Monsieur WOLFF.

Et si je pose la question ce n'est pas pour rien, c'est justement parce que la dernière fois que la Ville s'est engagée à préciser un dispositif pas clair dans une délibération, elle s'était engagée à le faire en concertation avec les élus de l'opposition et les Mairies d'arrondissement sans qu'aucune suite ne soit donnée. Je fais ici référence au mode de scrutin pour le budget participatif pour lequel nous devions être consultés en avril dernier alors que nous avons découvert le dispositif quelques jours à peine avant l'ouverture du scrutin.

Mais il y a pire encore pour le Conseil des associations puisque, avant le recours au tirage au sort, les membres seront en priorité recrutés parmi les participants à la rédaction de la charte des engagements réciproques ; une charte qui date de 2019 et qui recensait encore ce matin seulement 43 associations. Franchement, en termes de représentativité, que ce soit thématique ou géographique, on repassera.

Ensuite, il faut voir la considération qui est accordée au travail des élus et a fortiori à ceux de l'opposition. À lire la délibération, on comprend le système que souhaite mettre en place l'exécutif parisien : c'est un système de relations de plus en plus étroites entre les instances participatives et l'exécutif municipal uniquement, au détriment des élus du Conseil de Paris et des élus d'arrondissement. Avec la multiplication des dispositifs participatifs, c'est bien le rôle des élus qui est ici remis en cause. Ce n'est pas faute d'avoir alerté l'exécutif, mais le millefeuille participatif poursuit son inflation au détriment du qualitatif.

Suite à cette délibération, ce sont des vœux qui pourront être déposés, des missions d'information et d'évaluation qui pourront être créées par des instances citoyennes, complétés par l'activation de jurys citoyens, de délibérations citoyennes ou encore la création de nouvelles concertations citoyennes. C'est aussi l'assemblée citoyenne qui définira le thème parisien du budget participatif. Nous voyons bien l'ambition qui est affichée de marginalisation du rôle des élus, qu'ils soient conseillers de Paris ou d'arrondissement, au profit de structures intermédiaires qui prétendent mettre en avant une démocratie citoyenne, au détriment du

principe de démocratie représentative qui régit pourtant les institutions locales et nationales en France.

Par ailleurs, ces dispositifs se font souvent sans laisser place à l'opposition du Conseil de Paris qui sera souvent cantonnée à un rôle d'observateur. Pour l'assemblée citoyenne, vous avez la mission de veille citoyenne qui est conférée mais qui ne prévoit un temps d'échange qu'avec les adjoints de la Maire de Paris, la mission d'évaluation des projets ou politiques municipales qui envisage l'audition d'adjoints à la Maire de Paris ou des Maires d'arrondissement sans mentionner l'opposition. Nos collègues de groupes qui n'appartiennent pas à la majorité parisienne et qui n'ont pas non plus de maire arrondissement apprécieront. Dernier exemple : le thème de la MIE de l'assemblée citoyenne est proposé en accord avec l'exécutif municipal uniquement. Même combat pour le Conseil des associations. Celui-ci pourra être saisi d'une question ou d'un projet par l'exécutif parisien mais nulle mention des groupes d'opposition.

De manière générale, c'est donc la question de la transparence qui est posée par cette délibération tant la relation qu'elle veut imposer paraît bilatérale entre l'exécutif d'une part et les instances de démocratie participative de l'autre. Je rappellerai notamment les difficultés qui existent parfois pour les groupes d'opposition dans l'établissement de contacts directs avec les cabinets de l'exécutif et l'administration de la Ville pour obtenir certaines informations alors que l'échange semble si facile lorsqu'il est question des mêmes rapports avec les assemblées citoyennes.

Vient enfin la question de la communauté des volontaires de Paris. Si l'intention de créer une telle communauté est louable à plusieurs égards, notamment parce qu'elle doit permettre aux Mairies d'arrondissement de s'en saisir, au moins en théorie, pourquoi avoir voulu placer ces volontaires au service du projet politique de la Ville du quart d'heure ? Il aurait fallu véritablement déconcentrer ces volontaires et laisser aux Mairies d'arrondissement une vraie latitude dans leur mobilisation puisque ce sont elles qui connaissent au plus près les besoins et urgences. De plus, franchement, comment ne pas déceler un début de démission générale de l'exécutif quand il est demandé aux bénévoles volontaires de Paris, parfois mineurs d'ailleurs, d'œuvrer à l'amélioration de la capacité de résilience de Paris au quotidien – on ne parle pas ici de situations exceptionnelles – sur des sujets comme la propreté. Faute de budget bien tenu, faute d'avoir une politique de propreté efficace, l'exécutif invente

donc, avec cette délibération, le concept d'un Paris où les Parisiens sont désormais en charge bénévolement d'assurer la propreté de leur ville.

Mes chers collègues, cette délibération nous parle d'un défi démocratique mais le défi démocratique, c'est bien celui de l'accumulation de délibérations comme celle-ci, avec un millefeuille de dispositions et de dispositifs participatifs au sein duquel il devient de plus en plus complexe de s'y retrouver, où l'on ne sait plus très bien qui participe à quoi, avec une place laissée à la démocratie représentative qui s'amenuise de jour en jour – sans parler du rôle laissé à l'opposition – et avec une déconsidération du vrai rôle de la démocratie participative qui devrait être mise à contribution de manière plus parcimonieuse en échange d'une vraie formation des habitants pour faire davantage de qualitatif plutôt que du quantitatif ; je pense notamment aux conseils de quartier que cette délibération dévitalise. C'est aussi de là, Madame ROY, que vient la crise de confiance : de fausses promesses de prise en compte de la vie des habitants.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous appellerai donc, chers collègues, à voter contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir dit tout ce qu'il fallait dire pour exposer notre position contre ce projet de délibération qui détourne effectivement un peu la démocratie participative au profit d'intérêts partisans. Je vais donc soumettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

11. **2021 DDCT 77 – Subventions (100.000 euros) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif**

**Monsieur le Maire :** Il y a une demande de clarification. Allez-y, Monsieur LUINAUD.

**Monsieur LUINAUD :** Monsieur le Maire, chers collègues, pour cette édition 2021 du budget participatif, dont la phase de vote s'achèvera demain soir à 20 heures, le 15ème arrondissement a bénéficié pour la première fois d'un accompagnement associatif pour l'idéation de projets et l'encouragement au vote dans les quartiers populaires. En 2021, nous

avons été accompagnés par une équipe de l'association Les Parques, dont je tiens ce soir à saluer l'ensemble du travail qui s'est fait avec engagement et professionnalisme, en bonne intelligence avec de nombreux acteurs de l'arrondissement et ce jusque dans les tout derniers jours de la phase de vote. Pour vous donner une idée concrète de l'intérêt que revêt un tel accompagnement : 22 % des projets de budget participatif déposés à Paris sont arrivés jusqu'à la phase de vote. En cas d'accompagnement par une association pour les quartiers populaires, ce chiffre remonte à 33,5 %. Plus spécifiquement pour le 15ème, cet appui associatif a permis de porter à 56 % la part des projets soumis au vote qui avaient bénéficié d'un accompagnement préalable dans les quartiers populaires.

Compte tenu de ces résultats, la perspective d'un renouvellement du soutien apporté par la Ville de Paris aux associations d'accompagnement au budget participatif semble donc opportune. Je vous propose pour autant d'amender le présent projet de délibération. En effet, le projet, qui nous est soumis, est contradictoire sur l'implication de l'association EVS Necker-Falguière. Si le projet de délibéré et l'exposé des motifs mentionnent une implication au soutien du budget participatif dans le seul 14ème arrondissement, la convention annuelle d'objectifs mentionne un accompagnement dans les 14ème et 15ème arrondissements. J'ai pu m'entretenir avec les représentants de l'EVS Necker-Falguière qui m'ont confirmé leur souhait d'accompagner au dépôt de projets à la fois dans les 14ème et 15ème arrondissements. C'est pourquoi je vous propose, d'une part, que le 15ème arrondissement soit explicitement mentionné dans le périmètre couvert par l'EVS Necker-Falguière dans le projet de délibéré et que compte tenu de ce champ d'action nouveau, la subvention accordée soit portée de 5 000 € à 6 500 €, un montant qui correspond à la demande de subvention initialement formulée par l'association à la Ville de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Merci. Je rejoins un peu ce qui vient d'être dit par mon collègue. Alors que les votes pour le budget participatif 2021 prennent fin demain, nous voulons profiter de cette délibération pour saluer le formidable engouement des habitants du 15ème arrondissement pour le budget participatif de cette année. Les 26 projets pour l'arrondissement, tous originaux et ancrés dans différents quartiers du 15ème, ont su attirer l'attention et permis de mobiliser un grand nombre

d'habitants pour voter, notamment grâce aux urnes délocalisées sur le terrain. Je voudrais également saluer le travail de l'association Les Parques qui a apporté une aide précieuse aux habitants et associations du 15ème. L'association Les Parques que j'ai rencontrée il y a plusieurs mois et qui, sans être historiquement implantée dans le 15ème, a su gagner la confiance et travailler en étroite collaboration avec les habitants notamment dans le quartier des Frères-Voisin. Nous nous réjouissons donc qu'ils puissent poursuivre leur travail l'année prochaine sur le budget participatif 2022. Merci.

Monsieur le Maire : Je vais donc tout d'abord soumettre à votre vote l'amendement proposé par l'adjoint chargé du budget participatif, à savoir passer la subvention attribuée à l'EVS Necker-Falguière de 5 000 € à 6 500 €. Qui est pour cet amendement ? Contre ? Abstention ? Position de la gauche ?

Madame ROY : Est-ce que vous pouvez rappeler l'amendement, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : L'amendement vise à porter de 5 000 € à 6 500 € la subvention attribuée à l'association Espace de vie sociale Necker-Falguière en fonction de l'extension de sa mission au 15ème, ce qui n'était pas prévu dans le dossier initial, si je peux dire. Vous voulez une suspension de séance ?

Madame ROY : Oui, je pense que cela serait mieux d'avoir une petite suspension de séance.

Monsieur le Maire : Suspension de séance de cinq minutes.

*La séance est suspendue de 19 heures à 19 h 04.*

Monsieur le Maire : La parole est à Madame ROY pour la position de vote de son groupe.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Nous nous abstiendrons sur l'amendement car il est tout de même difficile de prendre une décision tout de suite. Cependant, nous ne voterons pas contre. Merci d'enregistrer notre abstention.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets l'amendement aux voix avec un avis favorable de l'exécutif. Abstention de la gauche.

Qui est pour l'amendement ? Contre ? Abstention ?

*L'amendement est adopté à la majorité.*

**Monsieur le Maire :** Pour la délibération ainsi amendée : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération ainsi amendé est adopté à la majorité.*

12. **2021 DU 86 – Maine-Montparnasse (14e et 15e) – Convention de projet urbain partenarial avec la société SORAC**

**Monsieur le Maire :** Pas d'intervention ? Merci.

13. **2021 DLH 241 – Réalisation 17 rue d'Alleray Paris (15e) d'un programme de rénovation de 55 logements sociaux par Toit et Joie (496 550 euros)**

14. **2021 DLH 243 – Réalisation 23 rue d'Alleray Paris (15e) d'un programme de rénovation de 38 logements sociaux par Toit et Joie. Subvention (356 700 euros)**

**Monsieur le Maire :** Monsieur AMIEL ne prend pas part au vote. Il y a une intervention. Allez-y, vous avez la parole. Mme BOSCHERON a la parole.

**Madame BOSCHERON :** Merci Monsieur le Maire. Si vous le permettez, je vais intervenir sur la DLH 241 et 243. Ce sera plus rapide comme cela.

**Monsieur le Maire :** Allez-y.

**Madame BOSCHERON :** Pour la 241, il s'agit d'une très belle opération de rénovation énergétique qui concerne 55 logements sociaux gérés par Toit et Joie rue d'Alleray. Le gain énergétique attendu est très élevé (66 %), supérieur aux objectifs du Plan climat. C'est un bouquet de travaux ambitieux qui est proposé avec le remplacement de menuiseries, le renforcement de l'isolation thermique, des façades de la toiture, le remplacement des radiateurs, la mise en place d'une nouvelle VMC, etc. Il permettra, par la même occasion, d'améliorer sensiblement le confort des locataires. C'est donc une excellente nouvelle.

Concernant la DLH 243, il s'agit d'une opération similaire à la précédente, toujours chez Toit et Joie, pour 38 logements cette fois-ci. Le gain énergétique attendu est, là aussi, élevé (63 %) avec un bouquet similaire : remplacement des menuiseries, mise en place d'une isolation par

l'extérieur pour les façades, remplacement des radiateurs, etc. Ce sont donc deux projets exemplaires et des opérations emblématiques du savoir-faire parisien en matière de rénovation énergétique du parc social. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir présenté ces délibérations mais c'est plutôt le rôle du rapporteur. Est-ce que Madame de CLERMONT-TONNERRE, qui est rapporteure du projet de délibération, veut répondre ?

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci Monsieur le Maire. Juste pour remercier Mme BOSCHERON de son intervention. C'est effectivement très gentil d'avoir présenté la délibération. Il s'agit d'une opération que nous connaissons bien puisque j'ai moi-même participé au jury du choix de l'architecte en 2018. Nous avons voté positivement déjà sur ces deux opérations, le 17 et le 23 Alleray, en 2018 également. La seule chose, c'est que nous resterons très attentifs à l'accompagnement des locataires pour que cette opération exemplaire – comme vous le dites – se déroule dans les meilleures conditions possible pour les habitants. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je vais donc soumettre aux voix chacun de ces projets de délibération, considérant que Monsieur David AMIEL ne prend part ni à la DLH 241, ni à la DLH 243.

DLH 241 : qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Même vote pour la DLH 243, je suppose. Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**15. 2021 DLH 277 – Complément de financement – Subvention 1 278 900 € – Opérations de reconstitution d'offre de logements sociaux, arrondissements Paris Centre, 15e et 18e**

**Monsieur le Maire :** Monsieur JOZEFOWICZ, allez-y.

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, au nom de Jean-Philippe PIERRE, qui n'a pas pu être présent, je souhaite rappeler la position constante de notre arrondissement qui, dans le passé, a déjà protesté contre ce genre de pratique. Nous ne sommes pas favorables aux préemptions d'immeuble conformément à cette attitude

que nous avons toujours eue. Comme cette adresse nous parle, nous avons eu la puce à l'oreille et nous avons compris qu'il s'agissait, sans vraiment le dire, d'une préemption. Notre avis est donc négatif.

Monsieur le Maire : Qui souhaite intervenir ? Madame IBLED.

Madame IBLED : Monsieur le Maire merci. Juste pour dire que nous ne voterons également pas cette délibération puisque nous ne sommes pas favorables à tout ce qui concerne les préemptions, hors immeubles insalubres bien sûr. C'était juste pour dire que nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, allez-y.

Madame BOSCHERON : En fait, l'argument de la préemption, ce n'est pas vraiment le fond de la délibération puisque, avec cette dernière, il s'agit, dans le cadre de l'ANRU et notamment d'une opération dans le 20ème, d'avoir d'autres logements sociaux notamment dans le 15ème. Or, l'ANRU ne participera pas à hauteur de ce qui était attendu. De ce fait, pour continuer cette opération qui était prévue, la Ville propose d'amener un financement pour pouvoir compléter et aller jusqu'au bout du projet. La délibération porte là-dessus et non pas sur une préemption.

Monsieur le Maire : Oui, je pense que nous avons bien compris, mais que les orateurs précédents ont considéré que comme il s'agissait d'un immeuble qui avait été préempté par la Ville en 2018 et qu'ils s'y opposaient, ils ne votaient pas non plus cette délibération qui est finalement consécutive à la préemption.

Madame BOSCHERON : D'accord. Ce n'est donc pas une préemption que nous sommes en train de voter.

Monsieur le Maire : Absolument.

Madame BOSCHERON : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Absolument mais je ne veux pas anticiper sur la réponse de la rapporteure Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste rappeler que sur le fond, c'est tout de même une des nombreuses opérations de préemption de la Ville de Paris. Certes, elle a été réalisée en septembre 2018. Certes, à l'époque, nous avions déjà émis

un avis défavorable dès le mois de novembre. Je précise que nous avions d'ailleurs formulé un certain nombre d'observations : d'abord, une fois de plus, il n'y a aucun PLS à destination des classes moyennes dans cette opération. De plus, les catégories de logement ont été décidées avant même que l'enquête sociale ne soit réalisée. Enfin, je souligne que le coût de cette opération est très élevé (11 500 000 €) sans même prendre en compte les travaux lourds à mener qui portent sur la réfection complète de la toiture, la réfection des pièces humides des logements, la mise aux normes des installations électriques, le ravalement, etc. D'ailleurs, je me souviens qu'à l'issue de la préemption, Monsieur le Maire, vous aviez reçu plusieurs locataires qui ont, entre autres, dénoncé l'absence d'information émanant de la RIVP et le manque d'entretien de l'immeuble depuis son transfert dans le parc social.

Donc, dans le prolongement de nos votes précédents, je propose d'émettre un avis défavorable sur cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je soumets au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

**16. 2021 DVD 13 – Parc de stationnement Montparnasse Raspail (14e) et Vélostation Gare Montparnasse (15e). Convention de concession de service public avec INDIGO INFRA**

Monsieur le Maire : Monsieur JEANNETÉ a la parole.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Je me suis déjà exprimé en Conseil d'arrondissement et même en Conseil de Paris sur cette concession. Sur la partie voiture, il n'y a rien à redire. Je m'attarderai plutôt sur la partie vélo. Il s'agit d'un renouvellement de concession puisque INDIGO gérait déjà cette partie vélo et on ne peut pas dire que le bilan est bon. Je m'y suis encore rendu ce week-end : la moitié des places sont occupées, des vélos ventouses – probablement volés – sont présents et les portes d'accès sont même cassées et défoncées et il n'y a toujours aucun accueil spécifique comme cela devrait être le cas pour une vélostation. Je dirais que cela est presque normal puisque INDIGO est plus un opérateur de parkings voitures que de parkings vélos ; il suffit d'ailleurs d'aller sur le site d'INDIGO : il n'y a aucun onglet pour parler de vélo.

Dans ce renouvellement de contrat, nos demandes formulées en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris n'ont, semble-t-il, pas été prises en compte : pas d'accueil physique sur place pour notamment prendre un abonnement, pas de tarif à l'heure ou à la journée, ce qui est un comble pour un parking sécurisé de vélo – on écarte de fait, par exemple, tous ceux qui veulent aller faire du shopping dans le quartier – et pas de sécurité physique, ce qui est problématique pour les possesseurs de vélos électriques. Je rappelle qu'aujourd'hui, un vélo électrique vaut entre 1 500 et 5 000 € et nous savons aussi qu'à Paris, il y a un vrai trafic de vélos : 5 000 sont volés par mois.

Je ne comprends donc pas pourquoi il n'y a pas une identité propre pour cette partie vélo et je rappelle que cette concession est donnée pour 18 ans. Pour toutes ces raisons, j'appelle le groupe Changer Paris à voter contre. Merci.

**Monsieur le Maire :** Qui souhaite intervenir ? Sinon, je passe la parole à la rapporteure Madame LESENS.

**Madame LESENS :** Monsieur le Maire, il s'agit effectivement d'une concession qui dure 18 ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er novembre 2039. Vous imaginez un peu l'affaire. Nous en avions accepté le principe malgré nous, en quelque sorte, lors de notre Conseil du 29 mars dernier, pour ne pas fermer la porte mais tout en déplorant la structure de cette concession et en prédisant sa faible efficacité, qui, malheureusement, se révèle pleinement.

En préalable, je remarque qu'entre les deux conventions, il n'y a pas de changement dans les types d'abonnement. Ils sont exclusivement de longue durée (mois ou années) pour la vélostation alors que l'on descend jusqu'au quart d'heure pour les automobiles et que nous avions déjà alerté sur la forte inadéquation de cette formulation. Je remarque également que les désordres dans la structure sont maintenant quasiment explicitement notés – effectivement, cela fuit de partout par le toit – puisque l'on parle de diagnostics techniques à réaliser comme si on avait négligé de le faire au départ des travaux. Il est également indiqué qu'il y aura des ascenseurs qui devraient être créés pour faciliter les accès PMR et vélo mais comme d'habitude, leur taille minimum n'étant pas mentionnée, on peut être certain qu'ils seront à la taille d'un vélo plié et replié sur lui-même. Enfin, il y aura bien un atelier de réparation. C'est un progrès, si l'on veut, car il sera confié à une application qui s'appelle Cyclofix et réservé aux abonnés. Je ne suis pas certaine qu'il y ait un grand

changement dans la réalité puisqu'il suffit d'ores et déjà d'appeler cette application pour qu'elle se déplace ; je l'ai moi-même fait plusieurs fois.

Depuis que j'ai constaté que les toits fuyaient, de nouvelles dégradations sont apparues. Monsieur JEANNETÉ ne les a pas toutes vues : il n'a vu, par exemple, que l'aimant de la porte extérieure qui avait dû être doublé. J'avais vu auparavant la porte en question ouverte et restant ouverte, malgré une gentille petite affichette quasiment manuscrite invitant les usagers à bien vouloir la fermer derrière eux. Effectivement, la seconde porte, la plus importante d'une certaine façon, celle qui ouvre sur la partie proprement stationnement, a été fracassée et des vols auraient été commis ; je n'ai pas de preuves mais c'est tout de même bien probable. En tout cas, la semaine dernière, la réparation n'était toujours pas faite. C'est tout ce que je peux dire là-dessus.

Je remarque aussi que la gestion de la vélostation n'est pas rentable. Elle se fait, en réalité, à perte puisque la redevance que le délégataire devra verser à la Ville de Paris est de 13 000 € hors taxes par an + 80 % du chiffre d'affaires au-dessus d'un chiffre d'affaires de 1 500 000 €. Cela veut dire que la partie fixe représente 173 abonnements annuels qui partiront en redevance. En avril dernier, il y avait 117 abonnements ; ce n'est pas moi qui les ai comptés mais cela figure dans le dossier. La redevance proportionnelle représente 20 000 abonnements mensuels or il y a de la place pour 375 vélos, donc elle ne sera jamais appliquée. De plus, il y a une dégradation dans la mesure où l'extension de la vélostation est désormais présentée systématiquement comme éventuelle contrairement, notamment, à tous les engagements électoraux.

Il y a tout de même quelques évolutions encourageantes dans cette nouvelle convention que l'on nous demande d'approuver. Je lis par exemple que la société concessionnaire de service public, c'est-à-dire INDIGO INFRA, ne pourra changer d'exploitant qu'après avoir obtenu l'accord de la Ville de Paris. Cela signifie, en clair, que cela pourra se faire. Il y a également le fait que les exigences de surveillance sont quelque peu augmentées puisque désormais, il sera exigé qu'à certaines heures du matin et du soir – mais avant 19 heures –, il y ait une présence physique et que des rondes soient opérées le reste du temps. On voit également que la surveillance pourra être exécutée par un sous-traitant, ce qui est également une ouverture vers ce que nous avions indiqué comme souhait. Enfin, il est envisagé qu'une société de location de vélos s'y installe ; pourquoi pas mais cela me paraît secondaire.

En conclusion, l'erreur de départ est toujours là ; c'est le problème. Elle lie gestion et travaux de deux entités aux cultures extrêmement différentes : une vélostation et un parc automobile. Cependant, une porte de sortie pourrait être trouvée, si on la cherche, par le recours à un sous-traitant pour l'exploitation. Il serait en tout cas, chers collègues, vraiment dommage de faire durer la situation actuelle de sous-emploi absolu de l'espace, mais il serait également tout à fait regrettable d'interrompre l'expérience. Cette vélostation est utilisée par des sociétés de livraison qui opèrent en vélos cargo. Pour ces employés, cette vélostation est une réelle bénédiction. Je ne vous cache pas qu'ils l'utilisent éventuellement pour autre chose que garer leur vélo ; il leur arrive de venir y faire la sieste ou manger. Pour les autres abonnés, c'est évidemment bien, mais ils sont peu. Ils sont probablement une cinquantaine environ, d'après mes calculs un peu rapides. Ce sont évidemment des gens qui résident ou travaillent à proximité, de façon tout à fait vraisemblable. Au total, n'est utilisée que la première salle de la vélostation soit moins du tiers de la surface. Cette très faible fréquentation peut être attribuée, en premier lieu, aux conditions d'abonnements – de plus, il faut se rendre dans le quartier Sèvres-Babylone pour récupérer le badge – et à l'absence de forfait de courte durée, qui est extrêmement important pour tout parking vélo, qui plus est près d'une gare. L'absence d'accueil sur place et de service, contrairement aux annonces, a joué un rôle négatif tout comme la quasi-absence d'accès depuis les environs, ce dont je parle dans toutes les instances où j'en ai l'occasion.

Finalement, certaines de ces faiblesses vont être comblées. Cela viendra certainement pour quelques-unes, mais encore faut-il que cela soit le cas. Notre souhait est que cette vélostation puisse être à la hauteur de la réputation magnifique de notre ville en matière de vélo mais surtout, au bout du compte, qu'elle rende les services que nous attendons d'elle. Cependant, les changements restant tout à fait timides pour l'instant et ne portant pas sur l'essentiel, à savoir la fameuse tarification, je vous propose, chers collègues, de marquer notre impatience voire notre mécontentement et que, pour le faire, nous nous y opposions. Quand nous donnons des approbations pour encourager, cela ne sert à rien alors autant s'opposer. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Voilà une bonne conclusion. Merci de nous avoir exposé tout ce que nous voulions savoir sur le parc de stationnement Montparnasse-Raspail depuis le Moyen-Âge. Je vais mettre ce projet de

délibération au vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

**17. 2021 DVD 58 – Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations)**

Monsieur le Maire : Il s'agit pour le 15ème de l'association Cyclocube concernée par une subvention de 6 000 € en fonctionnement et de 10 000 € pour un atelier participatif. Allez-y Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Merci. Nous nous réjouissons de l'obtention de cette subvention pour l'association Cyclocube. Avec les élus du groupe de Gauche, nous les avons rencontrés il y a pile un an et nous avons été séduits par leur projet, leur professionnalisme et leur ambition pour accompagner les habitants du 15ème dans leur usage quotidien du vélo et notamment dans l'auto-entretien des vélos. Nous avons également pu constater sur le terrain que cette association est très implantée dans nos quartiers et entretient des liens étroits avec d'autres associations de l'arrondissement. Elle réalise notamment un gros travail d'apprentissage de la mobilité dans l'espace public auprès de jeunes enfants et de familles, ce qui est essentiel compte tenu de l'essor de la pratique du vélo en ville. Cette subvention permettra notamment à Cyclocube d'acquérir un vélo cargo. Ils pourront ainsi sillonner l'arrondissement et réaliser des ateliers d'auto-réparation pour les habitants dans les stades, les écoles, les entreprises, les places ou les pieds d'immeuble. Je les remercie donc pour leur projet et nous sommes, bien sûr, pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Madame LESENS, rapporteure. Non, pardon, excusez-moi. Madame BERETÉ, allez-y.

Madame NIAKATÉ : Vous me confondez, je crois. Aminata NIAKATÉ. Décidément, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Excusez-moi ! Vous êtes trop loin !

Madame NIAKATÉ : Il faudrait peut-être rapprocher la table plus au centre.

Monsieur le Maire : Voilà. Exactement. La parole est donc à Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un mot très rapide pour saluer également le soutien à l'association Cyclocube qui mène une action remarquable qui se décline en deux volets : un volet atelier vélo participatif et un volet apprentissage de la mobilité de l'espace public, avec une action accentuée pour encourager et faciliter l'usage du vélo pour les plus jeunes et les femmes notamment. C'est vraiment une action qui permet de créer du lien social, de réduire l'impact écologique et qui permet aussi le réemploi d'anciens vélos. Il n'y a donc que des avantages à l'action de cette association. Bien évidemment, nous invitons à voter pour cette délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Madame LESENS, maintenant.

Madame LESENS : Cela tombe très bien car, nous aussi, nous voulions appeler à voter pour. C'est donc parfait. Cependant, ce ne sera pas tout à fait sur la même tonalité. Si je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que le projet est intéressant, je souligne malgré tout que l'association n'a guère qu'un an, que c'était une année particulière, et qu'ils n'ont absolument pas eu tant que cela l'occasion de montrer leur savoir-faire et leur potentiel. Je crois qu'ils n'ont fait que deux interventions jusqu'alors ou, si je me trompe, trois ; en tout cas, je ne crois pas que cela soit plus. Néanmoins, il ne faut pas être négatif. Au contraire, car le projet est, en effet, tout à fait intéressant. Nous allons voter pour mais plutôt dans l'idée de les aider au démarrage et, en tout cas, pas les yeux fermés. Nous verrons dans un an, deux ans ou trois.

Monsieur le Maire : Surtout que c'est dangereux de faire du vélo les yeux fermés. J'en profite pour rappeler que nous organisons la deuxième édition de la Fête du vélo le samedi 2 octobre de 10 heures à 18 heures sur le parvis de la mairie où Cyclocube animera un stand proposant un circuit vélo pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Nous retrouverons d'autres stands de réparation de vélo, de sensibilisation à la pratique du vélo et surtout une bourse aux vélos le matin.

Je soumets donc au vote ce projet qui semble faire l'unanimité. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**18. 2021 DVD 94 – Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption**

**Monsieur le Maire :** Madame EVREN a la parole.

**Madame EVREN :** Merci Monsieur le Maire. Je voudrais, d'ores et déjà, rappeler quelques éléments de contexte. La concession attribuée par la Ville à la CPCU pour la distribution de chaleur sur le territoire parisien doit arriver à échéance en 2024. Dès cet automne, d'importantes décisions vont donc être prises avant de pouvoir lancer l'appel d'offres courant 2022. Cette délibération vise donc à valider le schéma directeur du réseau de chaleur qui est censé donner des orientations stratégiques précises qui représenteront des investissements considérables pour l'avenir.

Je voudrais tout de même préciser que ce débat est absolument fondamental pour les Parisiens et les Parisiennes. Depuis les dernières municipales, la Maire de Paris a littéralement exclu l'opposition du conseil d'administration de la CPCU et cet ostracisme à l'égard de l'opposition est devenu légion. J'ajoute également qu'aussi bien la direction que les organisations syndicales de la CPCU se sont alarmées de ne pas avoir reçu un niveau d'information suffisant de la part de l'exécutif. Ce schéma directeur, qui sera détaillé par Franck, est clairement lacunaire et même hors sol mais aussi, je dois dire, assez technique. C'est un schéma directeur qui fait l'impasse sur de nombreux aspects qui sont pourtant essentiels comme le modèle économique de la CPCU ou les sources d'énergie à exploiter.

Cette délibération est le premier jalon posé avant la délibération du Conseil de novembre qui tranchera donc sur des problématiques lourdes de conséquences concernant notamment les modalités de gestion de la CPCU et l'articulation des activités de production et de distribution de chaleur. Je tenais donc à ouvrir ce débat sur ce sujet fondamental et je laisse à Franck le soin de développer, de détailler, toutes les lacunes de cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. D'autres interventions ? Oui. Monsieur WOLFF, allez-y.

**Monsieur WOLFF :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord rappeler qu'il s'agit d'une délibération clé concernant la transition écologique de la Ville de Paris parce que ce réseau de chaleur urbain est un des principaux mais surtout un des seuls leviers à notre disposition pour que nous puissions réellement la mettre en œuvre. Ce qui se joue ici c'est une grande partie de notre politique énergétique, ce qui est essentiel pour les 20 ou 30 années à venir.

Quelques rappels également pour vous redire que c'est un des plus gros réseaux de chaleur de France qui est déployé sur plus de 500 km et qui couvre une grosse partie de l'Île-de-France en représentant 3,5 GW d'énergie, ce qui est tout de même très conséquent. Ce qui est intéressant, c'est que ce réseau permet non seulement de la production mais aussi de la distribution d'énergie ou de chaleur, ce qui nous donne un vrai levier pour la transition énergétique.

Nous nous féliciterons donc que la Ville de Paris se dote de ce schéma directeur afin de pouvoir piloter au mieux le réseau en nous donnant à la fois de la visibilité pour les années à venir tout en nous engageant sur nos objectifs climat qui sont déclinés dans le Plan climat de la Ville.

Je tiens également à souligner la très bonne qualité, la complétude du rapport, contrairement à ce qui a été dit précédemment. Il présente notamment les différentes sources d'énergie qui pourront être exploitées. Il permet de mettre en œuvre, à l'horizon 2030, de manière très détaillée, ce que nous pourrons avoir devant nous ; à l'horizon 2050, c'est un peu moins complet mais cela reste assez cohérent. Le seul petit regret que j'aurais à formuler là-dessus, c'est que sur la part d'EnR, non seulement des énergies renouvelables mais aussi des énergies de récupération qui permettent notamment le retraitement des déchets, nous sommes actuellement à 51 %. Nous voulons passer à 75 % en 2030 et 100 % en 2050. Cet objectif 2030-2050 est un petit peu plus faible que celui pour les 10 prochaines années, ce qui est un peu dommage. Cependant, cela s'explique aussi par les scénarios qui sont présentés, qui seraient la construction soit de quatre soit de huit nouvelles centrales, ce qui laisse un petit flou en termes de délai et de réalisation.

Malgré cette remarque, je tiens tout de même à souligner que la direction prise est la bonne, que les ambitions sont à la hauteur de l'enjeu malgré un problème de calendrier et donc l'urgence qui nous est posée notamment avec le rapport Paris face aux enjeux climatiques qui nous projette sur l'avenir parisien et les conséquences qui risquent d'en découler. Nous soutiendrons donc cette délibération et nous vous invitons à faire de même. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres intervenants, Monsieur LEFEVRE pour répondre aux orateurs.

Monsieur LEFEVRE : Je note les propos de Monsieur WOLFF sur les enjeux et je rappelle à nouveau que face à ces enjeux-là, l'opposition a été

totalement écartée du conseil d'administration de la CPCU. Comme cela a été dit, je rappelle qu'avant la fin de la concession, la Ville doit respecter des étapes clés et notamment la validation du schéma directeur du réseau de chaleur qui est structurant pour ce qui suit avec un fort développement des investissements. Elle doit également définir le périmètre de la future concession, sachant qu'aujourd'hui celle-ci ne porte que sur la distribution ; la CPCU étant propriétaire des usines de production. Elle doit également se pencher sur le mode de gestion. Quatre hypothèses globales s'offrent à la Ville. Je vais les balayer très rapidement : la reprise en régie – solution peut-être extrêmement onéreuse – ; le maintien d'une gestion par le biais d'une structure dédiée – mais peut-être avec un capital qui pourrait évoluer avec une montée des acteurs publics – ; une privatisation intégrale – c'est peu probable – ; ou encore la création d'une SEM. Enfin, la question de la CPCU comme outil totalement intégré peut également se poser. Ces problématiques lourdes devront être tranchées avant la fin de l'année 2021, normalement au Conseil de Paris du mois de novembre.

Le lien entre le schéma directeur et la définition du futur modèle de concession : dans la future concession, il faudra nécessairement accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devrait être exclusivement alimenté à partir d'une énergie renouvelable et de récupération à l'horizon 2050, comme cela vient d'être dit, passant par une étape à 75 % en 2030. Il est également envisagé une densification des raccordements et donc du nombre d'abonnés, de développer les boucles d'eaux chaudes valorisant les sources d'énergie locales, de sortir totalement du charbon en 2024, de convertir les centrales gaz/fioul en énergies renouvelables (biogaz fioul) d'ici 2030 et de créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchets, biomasse, récupération de chaleur).

La mise en œuvre de ces différents chantiers représente des investissements considérables et implique des choix stratégiques importants. Le schéma directeur devrait, à ce titre, poser sinon un cadre précis du moins des orientations claires en la matière. Cependant, on constate, comme cela a été dit par Agnès EVREN, que bien que le document soit très volumineux et très technique, il subsiste un certain nombre de lacunes notamment concernant le biogaz. Il n'évoque pas la nouvelle réglementation RE2020 et ses impacts sur la fin du gaz pour les logements neufs d'ici 2022–2024. Ainsi, la réglementation 2020 ne reconnaît pas le biogaz comme vert et le traite comme un gaz carboné. Or, dans le contenu même de l'exposé des motifs publié, le biogaz est

évoqué comme utilisable pour le verdissement de la production. La question se pose : comment la Ville de Paris traitera le gaz vert de la CPCU ?

La fin du charbon dans l'usine de Saint-Ouen : il sera certainement remplacé par des granulés de bois. Outre des problèmes techniques, le coût est deux fois plus cher que le charbon. C'est donc une question qui se pose.

La fin du fioul et du gaz : le schéma directeur demande une augmentation d'usagers du réseau parisien de l'ordre au minimum de 20 %. Pour l'instant, la part d'énergies renouvelables dans la production est à 51 %. Si aucune nouvelle usine d'un nouveau type, faute de réponse technique adéquate, n'est mise en place, il faudra alors recourir à des combustibles classiques. Ainsi, le pourcentage dans la production globale des énergies renouvelables passera alors, selon les calculs, de 51 à 40 %. Ce n'est donc pas vraiment l'objectif. Pour atteindre l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables en 2030, il faudra construire au minimum deux installations. Où ? Avec quel combustible si le biogaz est interdit et alors que la CPCU avait entamé une conversion de ses usines à gaz vers le biogaz ? Vous voyez, il y a un certain nombre de questions qui se posent.

Autre lacune : il n'y a aucune analyse dans le schéma directeur sur la place de l'incinération et l'optimisation de son efficience. Le potentiel des déchets et de la méthanisation est oublié. Je le rappelle : chaque année, des milliers de tonnes de déchets parisiens sont enfouies avec un coût énorme alors que des filières industrielles pourraient être imaginées. Il n'y a aucun débat sur l'axe Seine et le transport des combustibles. La question de la structure de l'entreprise n'est également pas tranchée.

Il semble donc que ce schéma directeur ait été préparé – je reprends l'expression d'Agnès EVREN – de manière hors sol, énumérant des objectifs ultra-ambitieux sans véritablement se préoccuper de la faisabilité technique, des nouvelles réglementations en place. Autrement dit, ce schéma directeur est, d'ores et déjà, obsolète. Deux solutions alternatives tout aussi vertueuses ont été écartées a priori. Il persiste des questions financières pour la Ville en cas de besoin de nouvelles usines répondant aux obligations imposées par le schéma directeur, sur la tenue des délais, des tarifs pour les usagers. Tout le monde se souvient des polémiques lorsque les taux de la TVA sont passés de 20 à 5,5 à cause de l'utilisation d'énergies renouvelables ; baisse qui n'a absolument pas été répercutée sur les abonnés. On se souvient également des associations de

consommateurs et du tribunal administratif de Paris qui avait déclaré illégale la grille tarifaire de la CPCU. Bref, un certain nombre de sujets importants. Il y a également la faisabilité économique, question inhérente à la structure de la future entité et des questions de ressources urbaines pour les employés en place.

Compte tenu, mes chers collègues, de ces éléments, je vous invite à voter contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir souligné toutes les inconnues de ce projet. On se demande pourquoi tant de précipitation alors qu'il n'est pas abouti. En tout cas, je vais le mettre au vote de notre Conseil. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Rejeté. Merci.

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

19. **2021 DEVE 62 – Plan de sortie des plastiques – Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit pour le 15ème d'une subvention de 14 000 €.

20. **2021 DEVE 76 – Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore**

**Monsieur le Maire :** Madame DE CLERMONT-TONNERRE.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, après le Plan climat énergie, le Plan pluie, le Plan biodiversité, nous avons à nous prononcer ce soir pour deux nouveaux plans, a priori, pavés de bonnes intentions.

S'agissant du Plan d'amélioration de l'environnement sonore qui vient s'inscrire en complément du PBE métropolitain, la Maire de Paris nous propose un catalogue de 30 actions portant sur le bruit dans l'environnement et le bruit dans le voisinage. Si le traitement de la pollution sonore est complexe et relève de multiples acteurs, la Mairie de Paris peut et doit peser de tout son poids pour inciter les différents opérateurs, générateurs de nuisances sonores, à contribuer à l'amélioration de l'environnement, d'autant que le bruit représente l'un des principaux risques environnementaux pour la santé de nos concitoyens. Outre les nuisances occasionnées, entre autres, par les dispositifs de climatisation, par les deux-roues dotés de pots trafiqués, par

l'absence de prise en compte de l'isolation phonique dans les programmes Plan climat, par les reports de circulation sur certains axes ou encore par les regroupements bruyants en pieds d'immeuble, notre arrondissement est lourdement impacté par de multiples sources de pollution sonore liées à sa proximité avec les voies ferrées Montparnasse, le périphérique, l'héliport, les activités industrielles bordant le fleuve ou encore la ligne 6 du métro.

Côté voies SNCF, je déplore qu'il n'y ait toujours aucun mur de protection pour préserver les riverains des nuisances ferroviaires. De plus, les bailleurs continuent à construire les immeubles d'habitation adossés au talus des voies SNCF. Soixante-huit nouveaux logements sociaux vont ainsi être réalisés au 15 rue Bertillon. Deux cent cinquante logements viennent d'être livrés au 57 Castagnary à la place de la poissonnerie. D'autres projets, toujours en lisière des voies ferrées, sont à l'étude. J'ajoute qu'en dépit des demandes réitérées du Maire, l'école Brancion tarde à être reconstruite. Des nuisances sonores émanant des passages incessants des trains contraignent les enfants à travailler toute fenêtre fermée. Côté héliport, alors que nous demandons sa fermeture depuis plus d'une décennie, les habitants du Sud du 15ème se désespèrent. Nous venons encore de recevoir des courriers dénonçant la suractivité et l'augmentation de l'intensité des nuisances sonores au mois de septembre. Côté berges de Seine, à l'occasion du renouvellement des concessions de certains amodiataires, nous aurions pu avoir l'opportunité de libérer une partie des berges de Javel-Bas. Au lieu de cela, l'exécutif parisien soutient la construction d'une nouvelle centrale à béton avec son armée de toupies. Côté du quai de Grenelle et Citroën, les riverains sont exaspérés par les nuisances liées aux reports de circulation occasionnés par les décisions de fermeture de la voie Pompidou. Il en est de même rue de Vaugirard où les habitants sont pris en otage par les coronapistes non concertées qui génèrent pollution sonore et embouteillages.

Un mot sur les chantiers : notre arrondissement fait actuellement l'objet de dizaines d'opérations d'aménagement, de construction, de rénovation ou de surélévation. Or, en dépit des chartes dites de chantier propre, vantées lors des réunions de concertation, il ne se passe pas une journée sans que nous recevions des plaintes liées au vacarme des engins, au stationnement des camions moteur allumé ou encore aux horaires de chantier non respectés.

Enfin, mes chers collègues, l'article 2 de cette délibération portant sur la mise à disposition de ce projet de Plan d'amélioration de l'environnement sonore auprès du public pendant deux mois pour consultation et observation, je souhaite que les observations déposées par nos concitoyens soient réellement examinées et traduites dans le plan final qui sera ensuite présenté à notre assemblée. Nous aurons là une occasion de mesurer la façon dont l'exécutif parisien prend concrètement en compte les propositions issues de la participation citoyenne. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame NIAKATÉ, allez-y.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il y a de gros enjeux autour de la question du bruit qui n'est pas un sujet anodin. Vous le savez peut-être, huit mois, c'est la baisse de l'espérance de vie imputable aux nuisances sonores du seul fait du transport routier selon une étude de Bruitparif de 2019. Dans un contexte où les zones qui cumulent le plus d'expositions au bruit sont aussi celles qui cumulent le plus de difficultés sociales. D'ailleurs les HLM construits en bord d'autoroute questionnent sur les projets immobiliers au-dessus des périphériques et dernièrement certains projets ont connu des déboires judiciaires.

C'est donc tout naturellement que le bruit est devenu un sujet de préoccupation pour les Parisiennes et les Parisiens ; préoccupation d'autant plus importante que les Parisiens ont pu entendre pendant le premier confinement le bruit des oiseaux, ce qui a éveillé avec une certaine acuité leur attention sur cette problématique. Sur la question, Paris a été précurseur en matière de lutte contre le bruit avec son premier Plan contre le bruit en 2006 puis le Plan de prévention des bruits dans l'environnement 2015–2020 ; plans qui ont permis une baisse de plus de 50 % des personnes situées au-delà des seuils critiques. Toutefois, il reste encore plus de 100 000 Parisiens vivant dans des situations de précarité sonore, si je puis dire, ce qui justifie un nouveau plan que notre groupe votera. Depuis 2018, ce plan relève de la compétence métropolitaine qui s'attelle à un gros travail sur la lutte contre le bruit. Quant à la Ville, elle se lance dans un gros travail concernant le bruit de voisinage, ce qui est une évolution très positive à saluer.

Je vous redis que notre groupe votera ce plan et vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci. Allez-y, Monsieur AMIEL.

**Monsieur AMIEL :** Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, notre collègue Aminata NIAKATÉ a eu raison de le dire : le bruit, comme la pollution atmosphérique, n'est pas qu'une gêne, c'est un enjeu majeur de santé publique. C'est bien là tout le problème. Comme en matière de pollution atmosphérique, nous avons parfois l'impression que la Ville de Paris mène une politique de Pénélope en défaisant la nuit ce qu'elle tisse le jour. Bien des initiatives mentionnées dans ce Plan d'amélioration vont dans le bon sens : les enrobés phoniques, l'appui aux radars sonores, l'appui aux motorisations silencieuses.

Cependant, comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité sans s'interroger sur les chantiers pharaoniques que la Mairie de Paris projette, par exemple sur le Champ-de-Mars ? Comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité sans s'être doté d'une véritable programmation des chantiers pour éviter leur succession incessante ? Comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité en voulant fermer à la circulation le centre de Paris, ce qui – nous avons pu le démontrer lors du précédent Conseil – allait très certainement conduire à des pics de circulation et donc de bruit dans tout le Sud de l'arrondissement au détriment des riverains du boulevard périphérique et des boulevards des Maréchaux ? Comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité sans avoir une politique de rénovation vigoureuse pour permettre l'isolation thermique mais aussi phonique des logements sociaux, à nouveau particulièrement dans le Sud de l'arrondissement ? Comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité sans intervenir beaucoup plus vigoureusement – et cela a été rappelé par l'oratrice précédente – sur les questions de l'héliport et de l'usine Lafarge ? Enfin, comment peut-on faire de la lutte contre le bruit une priorité sans prévoir de donner de véritables moyens à la police municipale qui lui permettraient d'intervenir face aux regroupements et au vacarme qui les accompagnent ? Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

**Monsieur le Maire :** J'ajouterai aussi que les restrictions de circulation sur les voies sur berge ou, sur la rive droite, les pistes cyclables auront entraîné une augmentation considérable du trafic dans le 15ème arrondissement, ce qui va nous amener d'ailleurs à choisir comme priorité de mettre en place ce macadam insonorisant que vous avez cité et que nous avons déjà mis en place rue Frémicourt, avec des crédits européens

notamment, et sur une partie de la rue Lecourbe, sur le quai de Grenelle où il y a une circulation considérablement augmentée.

Monsieur SITBON, allez-y.

Monsieur SITBON : Il y a beaucoup de choses. Au lieu de saluer ce plan – qui, je pense, va réellement dans le bon sens – il y a un certain nombre de choses qui ont été dites qui ne sont pas exactes. Je voudrais donc apporter un peu de précision au débat.

D'abord sur la question des immeubles en bord de voies SNCF, vous avez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, évoqué l'immeuble de la rue Castagnary. Il se trouve qu'en l'inaugurant, j'ai discuté avec de nouveaux habitants de cet immeuble qui me disaient justement leur étonnement du fait qu'ils n'entendaient pas les trains parce que ces immeubles, faits avec des techniques modernes – ce qui n'est pas le cas d'autres immeubles, j'en conviens – permettent une insonorisation vraiment adéquate.

Concernant l'héliport, il serait tout à fait étrange de laisser penser que nous ne sommes pas tous ensemble, Mairie de Paris et Mairie d'arrondissement, dans un effort conjoint pour demander à l'État de céder les mètres carrés de l'héliport pour y installer un autre projet, notamment un grand parc. Sur ce sujet, nous n'avons que des oppositions de détail et sommes conjointement à attendre que l'État veuille bien se rendre à la raison et ne pas laisser occuper 7 hectares par quelque chose qui fait des nuisances sonores mais aussi une pollution des sols. Il faudra d'ailleurs se poser la question de la dépollution de l'héliport.

Sur l'école Brancion, il serait également inexact de laisser penser que nous ne savons pas quand elle sera rénovée puisque, même s'il n'y a pas eu de PIM, il y a néanmoins eu des discussions budgétaires. Nous nous réjouissons tous ensemble, là aussi, du fait que l'école Brancion va être rénovée et est inscrite comme une priorité.

Sur la question de la centrale à béton, il serait également inexact de laisser penser que nous avons choisi de laisser faire des nuisances pour le plaisir sur la centrale à béton Lafarge, à la fois sonores et autres. Nous avons eu maintes fois le débat : s'il n'y avait pas de centrale à cet endroit notamment, en tout cas dans Paris, ce serait des rotations de camions toupies incessantes et donc du bruit bien plus important.

Il serait également inexact de laisser penser qu'il n'y a pas de coordination des chantiers puisque nous avons à la Ville un adjoint dédié et une démarche à laquelle nous nous sommes tous associés, Embellir votre quartier, qui doit permettre de le faire.

*Intervention hors micro d'un élu.*

**Monsieur SITBON :** Si, si, cela a à voir. En revanche, pour lutter contre les nuisances, sonores notamment, nous mettons en place une police municipale qui sera opérationnelle très rapidement et qui va permettre d'agir concrètement sur un certain nombre de nuisances sonores en étant une police de proximité. Nous savons que les nuisances viennent des incivilités ; incivilités des pieds d'immeuble, incivilités qui ont été détaillées. La police municipale doit être, dans chaque quartier, une réponse à cela avec un îlotage quartier par quartier qui sera vraiment, je l'espère, mais je le crois, efficace. De plus, la Ville a mis en place une autre mesure qui est la réduction à 30 km/h de la voiture en ville qui permet de réduire, elle aussi, les nuisances sonores.

Je terminerai en disant mon étonnement au groupe LREM puisque Emmanuel MACRON a refusé le contrôle technique sur les deux-roues alors que, nous le savons bien, cela aurait permis de réduire les nuisances de ceux qui ont des pots trafiqués.

Pardonnez-moi d'avoir été long mais vous aviez évoqué, les uns et les autres, beaucoup de points et je voulais tout de même apporter un peu de précision au débat. Je vous remercie donc de ne pas rester sur ces choses inexactes et de saluer ce plan d'envergure.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame EVREN va répondre aux orateurs. Vous avez la parole.

**Madame EVREN :** Merci Monsieur le Maire. Je ne reviendrai pas sur l'impératif de santé publique que constitue le bruit. J'ajouterai juste que les nuisances sonores ont un effet boule de neige absolument délétère et que votre dernière intervention est un catalogue qui manque totalement d'objectivité ; je dois le dire. Je vais essayer d'être un petit peu plus raisonnable dans mon propos. Le bruit, et cela n'a pas été dit, a un coût social que l'ADEME et le Conseil national du bruit ont évalué en 2021 à 156 milliards d'euros par an. C'est donc un enjeu colossal, d'autant plus que nous sommes astreints à Paris à la double peine puisqu'à la pollution sonore s'ajoute la pollution de l'air qui est coupable de 6 600 décès

prématurés à l'échelle de la Métropole où 400 000 personnes respirent tous les jours un air très pollué.

Sur le constat, nous sommes unanimes et cela a été dit par tous ceux qui ont pris la parole. En revanche, sur la méthode, la brutalité des décisions qui ont été prises par l'exécutif se révèle totalement contre-productive. Lutter contre la pollution sonore implique d'apaiser l'occupation de l'espace urbain, d'harmoniser les pratiques et de fluidifier la circulation. Or, malheureusement, nous constatons que l'exécutif parisien, loin de pacifier les usages du domaine public, renforce la crispation des Parisiennes et des Parisiens motorisés ou piétons. Je vais vous donner quelques exemples : tout d'abord, le tracé anarchique des coronapistes qui scarifie nos rues, la fermeture des voies sur berge sans renforcement de transports en commun alternatifs, le déport ainsi créé en périphérie où le trafic est donc congestionné, les 30 km dans la ville qui laissent la possibilité de contresens cyclables sur la totalité des rues parisiennes. Voilà qui concourt très largement à l'exaspération et à l'épuisement des habitants.

D'ailleurs, le résultat attendu est l'exact inverse des effets qui sont produits. Dans ce Plan d'amélioration de l'environnement sonore, Paris affiche fièrement son objectif d'éradiquer les inégalités socio-environnementales et d'atténuer les difficultés sociales. Cependant, là encore, ce sont les populations les plus vulnérables qui paient le prix très fort de la politique de la Maire de Paris. Quand le centre de Paris devient un îlot préservé, avec un projet de zone à trafic limité pour le second semestre 2022, ce sont encore une fois les arrondissements périphériques – c'est important de le redire – qui trinquent et qui vont souffrir du report de circulation. Les seuls résidents du secteur Paris centre ont encore le privilège, eux, d'emprunter la rue de Rivoli en automobile quand les autres en sont totalement exclus.

L'exécutif parisien s'engouffre donc dans de nombreux écueils idéologiques – il faut le redire – dogmatiques, sous la plume des Verts comme notamment l'évaluation sonore de la transformation du périphérique qui est évoquée en page 38 et qui sous-tend la disparition d'une voie de circulation au profit de bus et de covoiturage. La Ville est donc bien plus timorée quand il s'agit de préserver – cela a été parfaitement dit par ma collègue Claire – la tranquillité des riverains du 15ème arrondissement.

Nous demandons donc – et c'est important de le rappeler au groupe Changer Paris – de fermer totalement l'héliport pour mettre 7 ha de verdure à disposition des Parisiens quand l'exécutif se contente de ne pas renouveler la concession en 2024 et d'étendre le parc Suzanne-Lenglen sur une emprise limitée rétrocédée par l'État.

Tout au long de ce plan, vous cherchez à vous dédouaner de vos responsabilités tout particulièrement, comme cela a également été dit par Claire, sur la centrale à béton. Sept mille chantiers ayant un impact sur l'espace public parisien sont en cours dont 40 % sont du fait des concessionnaires de la Ville ; c'est également important de rappeler ce chiffre. Les chantiers qui sont liés aux aménagements de voirie occupent à eux seuls 25 % des surfaces en travaux. Quant aux coronapistes soi-disant temporaires, les voici donc pérennisées par des chantiers qui s'étalent sur deux ans et tout cela sans la moindre coordination, naturellement, ni la moindre programmation contrairement aux engagements qui avaient été pris en 2019. Cela a également été dit par Claire : Paris est devenu un immense chantier à ciel ouvert. Anne HIDALGO se rêvait bâtisseuse quand les Parisiens, eux, butent tout simplement sur la réalité des nids-de-poule. La voirie est à l'abandon comme en témoigne d'ailleurs la chute de 14 % du budget dédié à son entretien en 2021 or, cette mauvaise qualité des infrastructures est un des facteurs générateurs de bruit qui, je le rappelle, est un des premiers moteurs de stress en Europe.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, parce que le cadre de vie des Parisiens a profondément été dégradé par la politique brutale et dogmatique de la Maire de Paris, nous ne pourrons donc pas voter en faveur de ce Plan d'amélioration de l'environnement sonore et donc nous nous abstiendrons au sein du groupe Changer Paris. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention. Il y a donc une proposition d'abstention. Je soumets ce projet de délibération au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à la majorité.*

**21. 2021 DEVE 104 – Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la**

**Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers**

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'arbre contribue à la résilience de la ville et participe à la qualité paysagère, à la réduction de la pollution de l'air, du bruit et des îlots de chaleur. Nous en sommes tous conscients et je me souviens que le 24 janvier, lors de l'annonce de la réalisation du Plan arbre parisien, Monsieur NAJDOVSKI l'assurait : l'arbre ne doit pas être une variable d'ajustement mais être placé au cœur de chaque projet d'aménagement. Ce sont là de belles paroles qui peinent à se concrétiser car dans les faits, je déplore que les arbres soient considérés comme une gêne lors des opérations d'aménagement, lors des travaux du métro, comme ce fut le cas, par exemple, avenue Émile-Zola, mais aussi dans le cadre de certains projets de densification où les opérateurs s'achètent une conscience en végétalisant la terrasse avec des arbres en pot qui finissent par dépérir.

Il en est de même pour certaines opérations Plan climat où à plusieurs reprises les constructions de locaux de tri et de vélos sont réalisées au détriment de la préservation des arbres. C'est le cas pour l'opération de réhabilitation menée par le bailleur Élogie-Siemp dans le groupe Saint-Lambert où dans un premier temps – en 2020, je crois –, les grands arbres des jardinets devaient être abattus pour laisser place aux baraquements de chantier ; un saccage qui a pu être empêché grâce à la mobilisation des habitants. Dans un second temps, cet été, en plein mois d'août, en dépit de la mobilisation des riverains, 11 arbres dont certains de 15 m de haut ont été abattus au motif que le sol était pollué et que l'état sanitaire n'était pas satisfaisant. À voir.

Outre l'aspect désolant de cette affaire, au vu de ce mode opératoire, je me demande, d'une part, si au regard de la destruction de la valeur patrimoniale des arbres existants les bailleurs sont vraiment assujettis aux règles de compensation financière et de replantation figurant dans la délibération.

D'autre part, je m'interroge sur les 170 000 arbres annoncés pour la mandature. S'agit-il d'arbres de haute tige ou de petits arbustes ? Combien d'arbres abattus faudra-t-il déduire de ce chiffre ? Que sont devenues les belles promesses de campagne de la Maire de Paris ? Quid

des projets de plantation à l'Opéra et sur les berges de Seine ? Où sont les forêts urbaines qui avaient vocation à être développées avec la méthode du botaniste MIYAWAKI sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sur le parvis de la gare de Lyon ou encore sur la place de la Bourse ? En l'état, ces projets semblent relever de la communication électorale.

Si nous avons à cœur de développer les plantations partout où cela est possible – et mon collègue Laurent RACAPÉ ne manquera pas de rappeler les principales initiatives que vous avez prises, Monsieur le Maire –, les arbres de nos rues doivent être mieux entretenus et protégés, que ce soit au niveau des pieds qui donnent une image désolante de la Ville – dans une même rue, on peut trouver pêle-mêle quatre types de traitements différents : grilles en fonte d'époques différentes, revêtement sablonneux, végétalisation sauvage voire une sorte de parc bordé de rondins souvent détériorés – que ce soit au niveau des troncs où certains jeunes sujets sont fragilisés par l'accrochage des cadenas des vélos ou des trottinettes, que ce soit enfin au niveau des houppiers qui devraient être soigneusement et plus régulièrement élagués sur certains sites afin de ne pas assombrir les appartements et contraindre les habitants à vivre lumière allumée en plein été.

Mes chers collègues, l'élaboration du futur PLU bioclimatique nous donnera l'opportunité de proposer de nouvelles mesures pour renforcer les plantations et la protection des espaces verts en pleine terre en particulier sur les espaces verts menacés par des opérations de construction ou à l'état de friche comme cela est par exemple le cas sur une parcelle du square de Vergennes mais aussi à l'angle Javel–Blomet et pourquoi pas sur la parcelle en déshérence de la Tour triangle. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame NIAKATÉ.

**Madame NIAKATÉ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est question ici d'adopter un Plan arbre, la Charte de l'arbre et la nouvelle grille d'indemnisation pour les abattages dans un contexte où les questionnements des Parisiennes et des Parisiens sont nombreux à la découverte souvent a posteriori de certains abattages. La Charte de l'arbre est une demande que les Écologistes portent depuis longtemps. Le Plan est très ambitieux et va très loin en matière de recherche sur l'arbre à Paris, notamment sur la résilience et les services écosystémiques rendus par les arbres et les différentes études qui vont être lancées vont permettre à la Ville de progresser sur les connaissances, d'adapter sa

stratégie de plantation. Ce plan comprend également plusieurs avancées notables que nous portions telles que la classification des végétaux remarquables, l'atlas des paysages et de la nature et plus de transparence sur l'affichage pour l'abattage.

Nous voterons donc pour ce plan même si nous réservons quelques amendements pour la séance du Conseil de Paris. En effet, le dernier document soumis à notre examen, qui est la grille d'indemnisation pour dégât ou abattage, nous paraît à première vue un peu sommaire. Les critères ne reflètent pas suffisamment les particularités de certaines situations. Il y a bien un indice relatif à l'âge de l'arbre censé évaluer sa valeur, mais cela manque de détails sur les services écosystémiques rendus et donc perdus en cas d'abattage. À notre sens, un indice prenant en compte le nombre d'années qu'il faudra pour qu'un jeune arbre rende les mêmes services que celui abattu serait mieux disant. Il n'y a rien non plus sur les caractéristiques des arbres et leurs bienfaits suivant les essences, pas plus qu'un indice relevant de la perte de biodiversité.

Je relève toutefois que la vision de la Ville sur les abattements a considérablement évolué, sans doute peut-être sous l'influence dogmatique des Écologistes, n'est-ce pas Madame de CLERMONT-TONNERRE. La grande interrogation qui reste finalement porte sur les moyens qui seront mis au service de ce plan. Nous aimerions avoir un peu plus de visibilité pour apprécier si les objectifs poursuivis sont bien approchés voire atteints. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Effectivement, nous avons nous-même proposé beaucoup de plantations d'arbres dans les rues du 15ème et nous espérons que les moyens suivront parce que c'est tout de même le sujet. Le deuxième sujet que vous avez évoqué les uns et les autres étant que je constate en tant que Maire qu'en réalité l'article 10 de la Charte de l'arbre que l'on nous propose n'est absolument pas du tout respecté dans la mesure où ce ne sont pas les chantiers qui s'adaptent aux arbres mais l'inverse. Dans toutes les opérations d'urbanisme, on nous demande de couper des arbres pour que les chantiers puissent se tenir, comme vous l'avez rappelé, Madame de CLERMONT-TONNERRE, sur le secteur Saint-Lambert qui est juste à côté de la mairie.

Madame EVREN.

Madame EVREN : Je vous remercie Monsieur le Maire. Selon les premiers termes de ce projet de délibération, il est écrit : « *L'arbre est le meilleur*

*allié de Paris.* ». Jusque-là, nous sommes tous d'accord. Hélas, c'était court. La Maire de Paris a réussi la prouesse de diviser sur un sujet qui devrait tous nous rassembler. Le dérèglement climatique accroît le besoin d'îlots de fraîcheur et de puits de carbone au sein des aires urbaines. Mais, voilà que sous couvert de sonder les groupes politiques du Conseil de Paris avant l'été afin de recueillir nos idées et nos contributions, l'adjoint au Maire ne s'est absolument pas soucié de nos propositions. Je tiens à préciser que nous avions réclamé que les Maires d'arrondissement soient plus étroitement associés à la gestion des pieds d'arbre dont les grilles ont été ôtées pour permettre aux Parisiens de s'adonner au jardinage et pour faciliter l'entretien sans produits phytosanitaires parce que l'engouement initial pour les permis de végétaliser a rapidement fait place à une prolifération d'herbes folles, hélas. Cette proposition n'est absolument pas reprise dans ce plan.

On est loin de la révolution verte qui avait été proclamée par la Maire de Paris. En promettant de planter 170 000 arbres d'ici 2026, la Maire s'engageait donc à doubler leur nombre intra-muros à l'exclusion des bois, or aucune planification, aucun objectif, aucune projection spatiale, ni la moindre référence aux essences d'arbres qui s'adapteraient aux particularités parisiennes ne figurent dans ce Plan arbre. Rien de très étonnant là encore puisque la Maire nous avait habitués à des incantations, à des utopies et à d'autres fantasmagories à l'instar des forêts urbaines dont nous n'avons vu finalement que les mauvaises herbes.

Il nous est également proposé d'approuver une charte d'engagement dont vous venez de parler Monsieur le Maire pour les acteurs publics et privés en faveur de la protection et du développement de l'arbre à Paris. Mais, le plus grand fossoyeur d'arbres à Paris n'est pas tant privé que public. C'est la Ville – il est important de le mentionner – qui a abattu deux des quatre arbres place de la Contrescarpe juste avant l'été générant d'ailleurs un étouffant flot de chaleur. C'est la Ville encore qui a abattu la glycine centenaire et emblématique de Montmartre au grand dam des riverains. C'est la Ville encore et toujours qui condamne 30 arbres du site Saint-Vincent-de-Paul et c'est la Ville encore et toujours qui a placé des arbres en pot sur la place du Panthéon pour se donner évidemment bonne conscience et payer sa caution écologique. En six ans, 15 000 arbres auront été abattus. C'est pourquoi d'ailleurs en juin dernier, nous réclamions avec le groupe Changer Paris, par la voix de François-Marie DIDIER, une meilleure information sur les abattages, leurs motifs

potentiels et leurs modalités de remplacement. Hélas, cette exigence de transparence a été totalement refusée. Il aura fallu d'ailleurs que l'opposition livre bataille pour que le projet immobilier du terrain d'éducation physique Ménilmontant qui visait à surdensifier un des derniers îlots de chaleur du 11ème arrondissement soit enfin abandonné.

Ce Plan arbre, pour conclure, est donc un alibi, un gage de bonne conduite à l'égard des partenaires Verts de la Mairie de Paris. La nature est un si joli prétexte sous le feuillage duquel se tapit l'idéologie punitive de Madame HIDALGO. Ainsi les rues oasis dissimulent mal la volonté de supprimer les files de circulation de véhicules à l'instar du projet de la rue Étienne-Marcel. Ce Plan arbre peine à cacher la forêt des incohérences et des errements idéologiques de la Maire de Paris. C'est pourquoi le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce Plan. Merci.

**Monsieur le Maire :** Il est vrai que c'est l'arbre qui cache la forêt et que c'est un plan alibi, vous l'avez parfaitement explicité. La parole est à Madame IBLED.

**Madame IBLED :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous partageons la philosophie de la délibération, chacun a bien compris que l'objectif de plantation de 170 000 arbres sur la mandature est tout à fait utopique. Aujourd'hui, Paris dispose d'environ 500 000 arbres dont 300 000 pour les seuls bois. Comment, compte tenu de la saisonnalité des plantations et des nombreuses contraintes techniques, atteindre cet objectif ? Ne cherchez pas, c'est impossible.

Les forêts urbaines qui étaient également des promesses de campagne ne verront finalement pas le jour. Plusieurs études ont montré que les contraintes techniques étaient trop importantes et que cette proposition n'était pas sérieuse ; beaucoup l'avaient compris.

Par ailleurs, lorsque l'on propose, par exemple, de planter des arbres en pleine terre sur un pont, comme le pont d'Iéna, on s'interroge. Quand on laisse détruire une glycine centenaire à Montmartre ou encore quand on autorise la destruction dans le cadre d'un projet immobilier d'un arbre accueillant des espèces d'oiseaux protégés, on se demande où est la cohérence en termes d'entretien des arbres parisiens mais également de faisabilité des projets proposés. Soyons un peu sérieux.

Par ailleurs, la question de la déformation de la voirie, causée par les racines des arbres, n'est pas abordée dans le Plan arbre. Il faut savoir

anticiper ce genre de choses : une voirie qui devient de fait accidentogène pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite notamment et j'en veux pour preuve l'ensemble des délibérations que nous votons à chaque Conseil pour indemniser les victimes des accidents de la voirie.

Enfin, le coût : avec une valeur d'acquisition évaluée à 254 € par unité soit 43 millions sur la mandature, on se demande si ces dépenses ont été intégrées au budget. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette proposition. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Mes chers collègues, ce que je trouve punitif, c'est d'entendre, Madame EVREN, votre mauvaise foi sur plusieurs sujets. Je trouve que la politique se doit d'être exacte et que là, c'est trop de mauvaise foi, trop de mauvaise ironie...

Monsieur le Maire : Évitez d'employer ce genre de termes par rapport à vos collègues, nous pourrions vous en servir autant, donc essayons de nous respecter les uns les autres. Chacun peut avoir son avis, vous n'êtes pas obligé de mettre en cause les personnes.

Monsieur SITBON : Cher Monsieur le Maire, vous n'êtes pas parfois sans commentaire, alors je me sens autorisé puisque vous montrez parfois l'exemple.

Monsieur le Maire : Revenez au sujet.

Monsieur SITBON : J'y viens. Ce que je veux dire, c'est qu'en l'occurrence, c'est de la mauvaise foi. Je ne vais donner qu'un exemple : la glycine à Montmartre était malade et c'est pour cette raison qu'elle a été abattue. Ce n'est pas parce qu'elle ne nous plaisait plus ou que quiconque voulait la supprimer. Il faut donc être exact. Vérifions les choses. Un jour, parlons-en dans ce Conseil, si vous le voulez.

Si nous en revenons au Plan, il prévoit de prendre en considération à la fois l'âge de l'arbre mais aussi sa masse. Il prévoit une compensation lorsque des arbres sont abattus pour des chantiers en allant bien au-delà d'une simple compensation mais sur de la surcompensation en allant jusqu'au double. Je ne vais pas tout détailler. Quant aux grilles et aux pieds d'arbres, si on est de bonne foi, on sait que depuis la crise des Gilets jaunes et un certain temps, la Préfecture de police a demandé que nous les enlevions, ce qui est effectivement un désordre. C'est un premier

élément. Le deuxième, c'est que les permis de végétaliser ont été un grand succès. C'est une innovation. Comme toute innovation, elle a besoin d'avoir un réglage. En l'occurrence, celui-ci est en train d'être travaillé par la Ville de Paris, consciencieusement, tranquillement, pour pouvoir livrer une harmonisation de ces pieds d'arbre, d'une part et pour, d'autre part, vérifier que les gens qui se sont proposés pour avoir des permis de végétaliser respectent les règles et éventuellement reprendre ces permis de végétaliser lorsque l'entretien n'est plus fait, donc pour coordonner cela sans supprimer cette initiative qui a connu un grand succès auprès de nos habitants et qui amène tout de même – en tout cas, c'est mon opinion et celle de notre groupe Paris en commun – un peu de gaieté dans les rues.

Quant à votre impatience, les uns et les autres, sur les forêts urbaines, c'est moi qui vais être ironique. Cela m'amuse un petit peu car que n'avons-nous pas entendu à l'époque et là vous êtes impatients que cela arrive. Cela va arriver. Tranquillisez-vous. Nous travaillons sur le temps long parce que les choses mettront du temps à pousser. Les choses ne mettront pas du temps à être mises en œuvre mais elles mettront du temps à pousser parce que l'on ne fait pas des forêts comme cela en claquant des doigts. C'est aussi une conception que vous n'avez peut-être pas mais nous allons la mettre en œuvre. Les forêts arriveront, je vous rassure.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole au rapporteur Monsieur RACAPÉ.

Monsieur RACAPÉ : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais remercier Agnès EVREN et Claire de CLERMONT-TONNERRE pour ces interventions précises. La précision, c'est justement ce qui manque à ce Plan arbre mais j'y reviendrai par la suite. Je voudrais juste rappeler, Monsieur le Maire, qu'avec la Mairie du 15ème, vous avez toujours porté un grand intérêt aux arbres et à l'environnement, notamment en vous appuyant sur deux axes majeurs : la préservation du patrimoine et le renforcement de ce patrimoine.

La préservation : vous avez toujours été réticent lorsque des projets immobiliers ou des travaux de voirie voyaient des arbres abattus. Une autre solution a toujours été recherchée. Ainsi, l'avis favorable pour abattage n'est donné que lorsqu'un arbre est malade sans possibilité de traitement ou lors d'un risque de chute qui pourrait entraîner des blessures.

Renforcer le patrimoine : tous les comptes rendus des réunions publiques en attestent – que ce soit les conseils de quartier, les conseils d'arrondissement, les cafés travaux ou autres réunions -, vous avez toujours demandé aux habitants du 15ème et aux riverains de s'investir sur ce sujet et de vous transmettre des lieux où des arbres pouvaient être plantés. Je ne prendrai que quelques exemples de lieux qui ont notamment vu des arbres être replantés ces dernières années et que vous avez portés : le boulevard Pasteur, le boulevard de Vaugirard qui était il n'y a pas longtemps un parking à motos à ciel ouvert et des études seront bientôt lancées sur les boulevards Garibaldi et de Grenelle.

Revenons-en au Plan arbre. Nos 500 000 arbres méritaient certainement mieux que ce Plan arbre qui a uniquement le mérite d'exister. En effet, il n'y a rien de concret, tout est souvent flou et, comme vous le savez, quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup. Peut-être que si les propositions de notre groupe, le groupe Changer Paris, à l'Hôtel de Ville avaient été davantage reprises, ce Plan arbre serait aujourd'hui plus conséquent et plus précis. Le Plan arbre fait l'impasse sur de nombreux sujets, comme l'ont souligné Madame EVREN et Madame de CLERMONT-TONNERRE, notamment les questions des pieds d'arbre. Concernant ces derniers, Monsieur SITBON, vous venez de dire que des réglages étaient en cours et que lorsqu'il y avait de nouvelles mesures et de nouveaux projets, il y avait toujours besoin de réglages. La végétalisation des pieds d'arbre ne remonte pas à hier et avoir attendu plusieurs années pour faire des réglages, je trouve que le temps est long même si, a priori, vous en demandez encore.

Impasse également : quid des moyens pour nettoyer les rues ? Ce n'est pas mon collègue Jean-Yves PINET qui va me contredire. En effet, plus 170 000 arbres, très bien, nous sommes pour, mais quid des moyens pour ramasser ces feuilles ? Il n'y a pas besoin de réfléchir bien longtemps pour savoir que 170 000 arbres en plus, ce sont des feuilles mortes supplémentaires à ramasser à l'automne.

Dans ce Plan arbre, il n'y a pas grand-chose de chiffré à part effectivement les 170 000 arbres mais encore une fois, nous n'avons aucune projection spatiale, aucune projection dans le temps. Quid aussi de l'information des riverains de l'ensemble des travaux concernant les arbres dans le quartier ? Ceci n'est que très peu évoqué, à la page 59, pour être précis – j'aime la précision – et cela est abordé de manière très superficielle. Ce Plan arbre reprend de longues parties sur les bienfaits des arbres pour l'environnement. C'est bien. C'est beau. Nous sommes tous d'accord avec

les bienfaits des arbres sur l'environnement surtout en 2021 et, fort heureusement, personne ne le conteste dans cet hémicycle. Aucun point – je dis bien aucun point - n'est précisé pour coordonner les plantations avec les autres dispositifs de la Ville. Cela pose un vrai problème. Nous savons que la Mairie de Paris a du mal à coordonner les différents chantiers et travaux. Sur les arbres, elle aurait au moins pu faire un effort.

Je ne vais pas lister toutes les incohérences ou toutes les parties floues de ce Plan parce qu'il y a tout de même 89 pages même si j'ai pris un véritable plaisir à les lire...

Monsieur le Maire : Oh si ! Oh si !

Monsieur RACAPÉ : Page 51, il est précisé que les nouvelles techniques de plantation seront développées. Là aussi, c'est vague. Quelles nouvelles techniques de plantation ? Page 68, il est précisé que ce Plan a pour but de faire évoluer le cadre législatif. Dans quel domaine ? Il est également précisé que la Ville pourra s'appuyer sur ce qui marche dans d'autres villes ou dans d'autres pays. J'espère que cela est déjà fait car lorsque l'on gère une ville, cela me semble être le B.A.-ba d'aller voir ce qui marche ailleurs. Je ne suis pas sûr que Paris influence les autres villes européennes ou mondiales mais nous pourrions aller chercher ce qui marche ailleurs.

Pour conclure, je suis assez triste que ce Plan n'aille pas assez loin. Certes, il y a des avancées comme l'indice de canopée qui doit être réévalué ou d'autres plans encore. Cependant, cela ne va pas assez loin. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai et, sur cette délibération, je demande que les élus du groupe Changer Paris fassent de même. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cette analyse exhaustive de ce projet de délibération que je mets aux voix avec une proposition d'abstention pour l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à la majorité.*

**22.2021 DAE 20 – Marchés découverts alimentaires – Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid-19 – avenants**

Monsieur le Maire : Madame ORAKCI.

Madame ORAKCI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qui sera soumis à votre vote a pour objet l'exonération de

redevances sur les marchés découverts alimentaires pendant la période de fermeture liée à la crise sanitaire. Comme vous le savez, l'organisation des marchés et notamment des marchés découverts alimentaires, est confiée à des sociétés délégataires de service public. Ces sociétés, dans le cadre de l'exploitation de l'espace public, versent une redevance à la Mairie de Paris et celle-ci est collectée auprès des commerçants qui exercent leur activité sur ces marchés. La délibération qui sera soumise à votre vote a pour objet l'exonération de redevances au cours de la période pendant laquelle l'exploitation de ces marchés alimentaires a été complètement arrêtée, à savoir entre le 24 mars et le 10 mai 2020 inclus. Elle concernera, dans le 15ème, une société, la société Dadoun père et fils qui a en charge l'organisation des marchés découverts alimentaires et biologiques. Je n'ai pas de commentaire particulier sur cette délibération quant à son objet qui semble tout à fait justifié vu l'arrêt total de l'activité pendant cette période en 2020.

Mais voyons comment la situation a évolué depuis 2020. Au-delà des mesures financières apportées pour compenser l'arrêt total de leur activité il y a un an, il va falloir se poser la question aujourd'hui du soutien qui est réellement apporté dans les faits à ces commerçants. Parce qu'il y a deux semaines encore, un incident se produisait sur le marché place de Breteuil le samedi 11 septembre dernier. En raison d'une manifestation de Gilets jaunes, certainement prévue et autorisée plusieurs jours au préalable, la Préfecture de police ordonnait la veille le démantèlement du marché et sa fermeture anticipée à 10 heures du matin le samedi 11 septembre. Les commerçants n'ont été prévenus que la veille au soir pour le lendemain matin. Ils sont 80 à travailler régulièrement sur ce marché. Ce jour-là, ils étaient donc nombreux à n'avoir pas pu travailler. Tous se sont retrouvés avec un stock de produits frais invendu, ceci parce qu'aucun n'a été prévenu dans un délai raisonnable suffisamment à l'avance. D'ailleurs, nous n'étions, hélas, nous-mêmes pas informés de cette mesure conservatoire avant sa mise en application. Nous nous sommes rendus immédiatement sur place ce matin-là avec mes collègues Grégory CANAL et Pierre MENUET. J'en profite d'ailleurs pour remercier les forces de police qui étaient sur place et qui ont permis l'évacuation des lieux dans les meilleures conditions malgré le contexte.

Cependant, la perte de chiffre d'affaires de ces commerçants ce jour-là, au-delà de la frustration d'avoir été totalement démunis devant une telle décision prise en urgence, devrait également justifier qu'une compensation leur soit apportée au moins à hauteur des droits de place

versés pour cette journée. Soyons conscients, cela ne compensera pas leurs pertes, le coût de leurs produits, le coût de leur déplacement. Il est inadmissible que des décisions puissent être prises aujourd'hui encore après les mois de crise sanitaire et de restrictions que nous venons de traverser sans tenir compte de l'impact que ces décisions peuvent avoir sur l'activité économique de nos commerces ni de prendre le risque de donner à ces personnes le sentiment d'être reléguées au dernier rang quand une décision qui pourtant les impacte doit être prise. On ne peut donc pas permettre que ce qui s'est produit ce samedi-là ne donne lieu à aucune compensation ni que ce genre de situation se reproduise.

Quand les fédérations de commerçants alertent sur la situation du commerce à Paris, on n'a pas le droit à l'erreur. Quand les associations nous alertent sur la situation critique des commerçants qui sont à bout, on n'a pas le droit à l'erreur. Aujourd'hui, chaque marché – ouvert, fermé – devrait compter. Chaque boutique, chaque commerce – ouvert, fermé – devrait compter. J'ai vu ce jour-là des commerçants qui n'ont pas eu le temps d'encaisser, dirent à des clients : prenez, vous me paierez la prochaine fois. Je dirais : quelle situation misérable. Soutenons ces commerçants. Prenons les mesures nécessaires pour les indemniser à hauteur du préjudice qu'ils ont subi ce jour-là et ne laissons pas ce genre de situation se reproduire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Vous avez raison, ce genre de cas est absolument inadmissible d'autant plus que la situation d'ordre public ne justifiait absolument pas cette mesure prise en catastrophe au dernier moment. S'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur MENUET, rapporteur. Si, il y a une intervention de Madame IBLED.

Madame IBLED : Merci Monsieur le Maire. Je prends la parole juste quelques instants concernant la fermeture du marché de Saxe à partir de 10 heures le 11 septembre. Je m'étonne de cette prise de parole puisque, à plusieurs reprises, j'ai échangé avec les commerçants du marché, la semaine dernière encore, et ils n'ont vu personne venir les voir, ni de votre côté, ni à ma gauche, ni à ma droite. Je suis également étonnée d'entendre que personne n'était informé puisque des réunions préalables sont organisées par la Préfecture de police pour pouvoir organiser les fermetures. En revanche, je confirme que les commerçants se sentent totalement seuls face à cette situation. Effectivement, il faut prendre des décisions pour les soutenir. Je m'étonne donc un peu de cette prise de parole. Merci.

**Monsieur le Maire :** Madame IBLED, je suis obligé de m'inscrire en faux par rapport à vos assertions. Vous devriez vérifier vos informations. En tant que Maire d'arrondissement, je n'ai jamais été prévenu d'une fermeture de ce marché. Peut-être que la Préfecture de police ou la Mairie considérait que ce marché était du 7ème et a peut-être prévenu la Mairie du 7ème. Vous savez bien, puisque nous avons eu un entretien téléphonique ce matin-là, que je n'étais pas informé et que dès que je l'ai su, j'ai demandé aux élus qui étaient présents en mairie d'aller immédiatement sur place, ce qu'ils ont fait comme l'a dit Madame ORAKCI qui était présente sur les lieux et qui a pu voir avec ses collègues Grégory CANAL et Pierre MENUET le désarroi de ces commerçants qui ont, du jour au lendemain, été amenés à écourter leur prestation.

Monsieur MENUET pour répondre aux orateurs.

**Monsieur MENUET :** Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je dois dire, pour répondre à Madame IBLED, que nous étions en effet présents sur place ce samedi 11 septembre, n'en déplaise à certains. J'ai même pu voir que Dadoun, société délégataire de service public, avait été informée la veille à 15 h 55 exactement de la fermeture anticipée de ce marché à 10 heures, comme a pu le soulever Ozlem ORAKCI.

Je vais revenir sur cette délibération qui a pour objet d'exonérer de la redevance les deux sociétés délégataires des marchés parisiens - en l'occurrence pour le 15ème arrondissement, cela concerne la société Dadoun comme a pu le rappeler Ozlem – pour une période allant de mars à mai 2020.

Je vais dans le même sens qu'Ozlem ORAKCI et que l'ensemble de la majorité : loin de nous l'idée de remettre en cause une telle proposition. Je souhaite simplement profiter de cette délibération pour revenir sur les événements du 11 septembre lors du marché de Breteuil. Je parle au nom de ces maraîchers, poissonniers, fromagers, charcutiers, qui prévenus la veille pour le lendemain de la fermeture du marché à 10 heures du fait d'une manifestation, n'ont pu avoir le temps d'anticiper une telle situation. Je veux parler de ces commerçants qui créent la richesse de nos marchés, qui donnent du baume au cœur, qui cherchent vos sourires et qui depuis plus d'un an souffrent sans jamais se plaindre. Je vous parle ici de Stéphane, 57 ans, qui la veille avait commandé pour près de 15 000 € de poissons frais, qui s'est levé à 4 heures du matin pour aller à Rungis chercher sa marchandise et qui, du fait de la fermeture anticipée, a perdu

une grande partie de ses recettes. Il faut savoir que sur ces marchés, la meilleure période de vente pour les commerçants se situe entre 10 heures et 13 heures.

En complément des conséquences financières mises en exergue par ma collègue Ozlem ORAKCI, il y a également le gaspillage alimentaire avec des tonnes de nourriture fraîche non vendues et inévitablement destinées à être jetées. En plus des commerçants, c'est également un quartier tout entier qui a subi les conséquences de cette manifestation qui, du reste, n'était pas si importante que cela. En effet, tous les véhicules garés sur le parcours de la manifestation avenue de Breteuil ont fait l'objet d'un enlèvement la nuit précédant cette manifestation donnant lieu à de nombreuses plaintes de riverains – je pense que Monsieur le Maire pourra en témoigner – n'ayant été avertis dans les temps de ces enlèvements.

Chers collègues, j'en appelle ici au bon sens : comment peut-on imaginer en informant d'une telle manifestation la veille pour le lendemain que les 80 commerçants du marché de Breteuil seront à même d'anticiper une telle annulation ? On revient toujours au même problème : la Mairie de Paris impose tout aux arrondissements et je regrette ici qu'aucune communication n'ait été anticipée. À la Mairie du 15ème, nous demandons simplement de pouvoir travailler en bonne intelligence avec la Mairie de Paris mais encore une fois, nous nous heurtons à un véritable mur. J'espère qu'à l'avenir, un tel épisode ne se reproduira pas.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération et d'ajouter un amendement visant à exonérer les commerçants du marché de Breteuil de la redevance due pour le marché du samedi 11 septembre 2021. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je rajoute, pour faire bonne mesure, que tout au long de cette journée, j'ai été assailli de plaintes en raison des enlèvements totalement injustifiés, également, par la Préfecture de police des véhicules le long de l'avenue de Breteuil et du boulevard Pasteur pour permettre à 200 ou 300 manifestants de passer. On ne peut pas supporter tous les samedis ce genre de mesures qui sont prises excessivement pour permettre le passage des manifestants. Il y a donc une proposition qui sera faite en Conseil de Paris.

Je soumets donc cette délibération au vote. Celle-ci n'a pas grand-chose à voir avec notre débat mais elle permet tout de même de soulever cette question. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**23.2021 DAE 73 – Subvention (80.000 euros) – à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit pour le 15ème de l'association Paris Potier qui promeut les métiers de la céramique dans toute leur diversité.

**24. 2021 DAE 94 – Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de l'association Candylab qui a ouvert dans le 15ème dans un local Paris Habitat, 16, rue André-Theuriet, un atelier-boutique permettant de vendre et de fabriquer sur place des confiseries, biscuits et chocolats artisanaux.

**25.2021 DAE 98 – Budget Participatif – Conventions et subventions de fonctionnement (255 000 euros) et d'investissement (115 000 euros) en faveur de onze structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de locaux pour le bricolage participatif, lauréat du budget participatif du 15ème, 77, rue Castagnary avec le CHRS résidence Catherine-Booth, établissement de la fondation Armée du Salut, qui a répondu à l'appel de manifestation d'intérêts pour créer la première bricothèque-ressourcerie du 15ème sous un format d'atelier chantier d'insertion.

Madame NIAKATÉ.

**Madame NIAKATÉ :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste un mot pour indiquer que notre groupe votera pour ces subventions de fonctionnement et d'investissement en faveur de structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris. Nous nous satisfaisons de ce soutien appuyé à l'Armée du Salut qui est un acteur de solidarité incontestable et qui se voit attribuer une somme de 115 000 € en investissement et de 45 000 € en fonctionnement.

Vous le savez, l'Armée du Salut projette l'ouverture imminente de lieux dédiés au réemploi dans le 15ème: une ressourcerie généraliste où les habitants pourront venir déposer leurs vêtements, équipements électroniques, objets déco et bien d'autres choses et qui donnera une

seconde vie à ces objets plutôt que de finir à la poubelle. Dans le même temps, les habitants pourront aussi venir s'équiper à prix solidaire dans cette boutique. L'Armée du Salut envisage aussi de créer une bricothèque où les habitants du 15ème voire les Parisiennes et Parisiens pourront venir emprunter des outils de bricolage, apprendre à réparer ou faire réparer leurs équipements pour allonger leur durée de vie. Ces espaces permettent de réduire les déchets et seront aussi un lieu de solidarité et de réinsertion vers l'emploi de personnes qui en sont plutôt éloignées. Ce projet est en réflexion depuis près de quatre ans et va maintenant enfin ouvrir ses portes dans les prochains mois. Il va permettre un meilleur maillage du territoire en termes de ressourceries, en lieux de réemploi. On peut escompter sur tout Paris 3 000 tonnes de déchets évités.

Nous nous réjouissons donc de l'arrivée dans le 15ème de ces lieux surtout après les difficultés qu'a dû surmonter l'Armée du Salut pour faire aboutir ce projet. Nous vous invitons donc à voter cette délibération.

**Monsieur le Maire :** C'est effectivement une initiative du budget participatif. Je passe la parole à Monsieur LUINAUD, rapporteur.

**Monsieur LUINAUD :** Merci Monsieur le Maire. Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qu'a dit notre collègue Madame NIAKATÉ. Nous sommes effectivement très heureux du vote de ce projet au budget participatif et de le voir enfin aboutir malgré quelques retards du fait de la crise sanitaire. J'appelle donc l'ensemble de mes collègues à voter pour cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Je le soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**26.2021 DAE 162 – Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires**

**27.2021 DAC 205 – Subvention (100.000 euros) et convention avec la Fondation La Ruche-Seydoux (15e)**

**Monsieur le Maire :** Louise-Agathe CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la Ruche située rue de Dantzig est depuis 1902 une cité d'artistes avec ses 60 ateliers mais aussi un lieu bien connu des habitants du quartier avec ses bâtiments remarquables et sa rotonde inscrite aux monuments historiques. Cependant, le bâtiment Fernand-Léger montre des fragilités et a besoin d'être réhabilité. La fondation La Ruche–Seydoux a, depuis trois ans, montré sa volonté d'ouvrir ses portes au public en installant une salle d'exposition dans ce bâtiment. Les Journées du patrimoine ont montré l'engouement du public pour venir découvrir ces lieux, le travail de ses pensionnaires, et furent un grand succès. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté d'ouverture sur l'extérieur pour les habitants du 15ème et de tout Paris.

La subvention de 100 000 € qui est proposée aujourd'hui est un très beau geste et je suis certaine que la fondation sera heureuse de cette contribution. Néanmoins, étant donné l'ampleur du travail de réhabilitation à accomplir et son coût, nous sommes encore loin du compte. J'espère donc que cette subvention est un premier pas et que d'autres suivront les prochaines années. Malgré le contexte économique défavorable, l'art et l'entretien du patrimoine parisien doivent rester aujourd'hui au cœur des préoccupations de la Ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais intervenir sur le fond de la délibération, mais en préambule, j'aimerais dire que j'interviens un peu pour le compte de ma collègue Isabelle ROY. J'en ai discuté ici avec un certain nombre de collègues de tous bords : une règle de déontologie nous indique maintenant que lorsque l'on est dans un conseil d'administration, on ne peut pas intervenir. C'est une règle qui s'est un peu durcie ces derniers temps et qui pose tout de même beaucoup de questions parce qu'elle nous interdit d'intervenir sur les sujets que nous connaissons le mieux. J'en profite – et je ne me fais pas plus long là-dessus – mais il faudra peut-être collectivement que nous nous reposions la question car cela aboutit à des situations un petit peu absurdes.

Monsieur le Maire : Juste un mot à ce sujet.

Monsieur SITBON : Je vous en prie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement raison. D'ailleurs, j'en profite pour associer à cette observation nos collègues Claire de CLERMONT-

TONNERRE et David AMIEL qui ne pourront ni intervenir, alors qu'ils connaissent parfaitement le sujet, ni voter en raison des règles que vous évoquez et qui concernent également Madame ROY. Je précise que je pense que la Direction générale des services sera amenée à proposer à l'ensemble des élus une séance de formation ou en tout cas d'information sur les règles déontologiques avec les responsables de la Mairie de Paris qui exposeront, dans toutes les dimensions, ces restrictions qui sont tout de même extrêmement contraignantes et qui vont empêcher une partie de nos collègues d'intervenir sur les sujets qu'ils connaissent le mieux. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Pour que les gens qui écoutent ce Conseil comprennent bien ce dont il s'agit : parfois, nous ne votons pas ou nous nous abstenons d'intervenir lorsque nous sommes dans une entreprise à titre privé qui est partie prenante. Là où la règle s'est durcie, c'est que nous sommes, les uns et les autres, parfois dans des conseils d'administration au nom de la Ville ou de la Mairie d'arrondissement, au nom de la collectivité. De ce fait, nous arrivons à des choses un petit peu absurdes puisque c'est en représentant la Ville que nous nous retrouvons en situation putative de conflit d'intérêts et que nous ne pouvons pas parler ou rendre compte aux citoyens. Je ne fais pas plus long. Cela interroge et il faudra peut-être que nous ayons...

Monsieur le Maire : J'en profite pour demander à tous nos collègues d'être extrêmement attentifs et vigilants lorsqu'ils pensent être en conflit d'intérêts par rapport aux règles qui viennent d'être évoquées – nous aurons un certain nombre de formations là-dessus – parce que cela entraîne aussi bien l'annulation de la délibération que d'éventuelles sanctions concernant les élus. C'est donc un vrai sujet. Les règles se sont extraordinairement durcies récemment. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Pardon de cette parenthèse mais comme cela faisait un petit moment que nous en discutions entre élus de tous bords, je pensais qu'il était utile de la faire.

Pour ma collègue Isabelle ROY, qui siège au conseil d'administration, je vais intervenir sur le fond et sur la Ruche pour me réjouir également puisque celle-ci est un endroit emblématique de la création artistique, un lieu exceptionnel qui fait partie du patrimoine artistique et architectural de Paris. C'est une des plus anciennes cités d'artistes fondée au début du XX$^{e}$ siècle par Alfred BOUCHER qui voulait offrir un abri aux artistes les plus démunis. C'est un lieu qui a été inauguré en 1902. La Ruche devient

vite un lieu d'asile, de fraternité, de solidarité pour de nombreux artistes venus de Russie, d'Europe de l'Est. Elle accueille ainsi CHAGALL, SOUTINE, ZADKINE, Blaise CENDRARS, Fernand LÉGER qui donne son nom au bâtiment pour lequel est sollicitée aujourd'hui une demande de subvention.

La Ruche a failli disparaître à la fin des années 60, vendue par les héritiers d'Alfred BOUCHER à un promoteur immobilier. Les artistes se sont alors mobilisés autour d'un collectif présidé par Marc CHAGALL et défendu par Gisèle HALIMI. André MALRAUX a bloqué la vente. Les artistes ont vendu aux enchères leurs œuvres mais cela n'a pas suffi et la Ruche a été sauvée par la famille SEYDOUX qui est venue apporter un complément financier. Les façades et toitures du bâtiment sont inscrites aux monuments historiques par un arrêté du 19 janvier 1972 et, en 1985, la Ruche est devenue une fondation d'utilité publique : la fondation La Ruche–Seydoux.

Cependant, construite avec des matériaux non destinés à la pérennité, les bâtiments de la Ruche se dégradent. La Ville de Paris a, depuis les années 70–80, contribué aux campagnes de restauration. La Ville de Paris, la Région et des mécènes privés sont intervenus pour aider à la rénovation de la rotonde en 2009. La Ville de Paris a ainsi versé une subvention d'équipement de 100 000 €. Elle avait auparavant versé d'autres aides pour réaliser des travaux urgents. La Ruche ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement de la Ville de Paris et ses ressources propres proviennent essentiellement des loyers des ateliers d'artistes.

Aujourd'hui, la Ruche a besoin de toute urgence de rénover et de remettre aux normes le bâtiment Fernand-Léger qui est très abîmé et vétuste ; cela concerne les ateliers, les toitures, les façades. Les travaux concernent la sécurité, l'accessibilité des personnes, l'isolation thermique, le ravalement des façades, la réfection des couvertures et des superstructures fuyardes ainsi que la pérennisation des installations intérieures.

Dans un contexte budgétaire contraint pour la Ville de Paris, notamment en raison des conséquences liées à la crise sanitaire, je tiens à souligner la volonté de la Ville de continuer à soutenir la Ruche et ses artistes comme elle l'a toujours fait dans le passé. Je rends hommage aux présidents successifs de la Ruche, Monsieur Michel EUVRARD, qui nous a malheureusement quittés en décembre 2019, et désormais Monsieur Jérôme CLÉMENT et à Ernest PIGNON-ERNEST, vice-président, qui n'ont

pas ménagé leur peine pour trouver des aides et qui continuent de se mobiliser. En 2019, le projet de restauration a été reconnu pour sa qualité, son intérêt, notamment par la mission Stéphane Bern et l'entreprise Gecina, mécène de la fondation du patrimoine. En septembre 2020, une souscription publique est lancée avec la fondation du patrimoine.

Je souhaiterais également rappeler les actions menées par la Ruche ces dernières années qui témoignent de son ouverture au public et au 15ème : en 2017 est ouverte une salle d'exposition qui permet de montrer les œuvres et le travail des artistes de la Ruche. La Ruche s'est aussi ouverte au public lors des deux dernières éditions des Journées du patrimoine avec un succès qui ne s'est pas démenti avec environ 800 visiteurs. Elle a également exposé des œuvres de ses artistes via une exposition hors les murs au marché du livre ancien. À l'avenir, il serait intéressant de voir comment concilier la vocation de création de la Ruche et la nécessité de respecter le travail des artistes avec une plus grande ouverture au public et sur le quartier, ne serait-ce que pour faire découvrir ce lieu magique qu'est la Ruche.

Pour toutes ces raisons et parce que la Ruche fait partie de notre histoire et de notre patrimoine artistique et qu'elle doit continuer à faire vivre la création et les artistes, je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : C'est très bien Monsieur SITBON de valoriser la Ruche et de dire tout ce qu'elle représente pour notre patrimoine culturel parisien et national – nous partageons, bien sûr, tout cela et avec Jérôme CLÉMENT que nous avons reçu à plusieurs reprises ici – mais c'est encore mieux de la subventionner à hauteur de ses besoins. D'autre part, j'en profite pour dire également que si nous avons proposé voilà déjà 10 ans – mais les choses commencent à avancer un petit peu – que le 106 Brancion soit consacré à une vocation culturelle – nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre d'un vœu –, c'est aussi pour permettre aux exposants de la Ruche de présenter leurs œuvres alors qu'ils peuvent le faire dans des conditions trop contraignantes aujourd'hui.

Je vais, cependant, laisser la parole au rapporteur Monsieur JACQUOT pour vous répondre.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues. Je suis ravi d'être le rapporteur de cette délibération. Cela me donne le plaisir de parler en dernier. Comme mes collègues, Madame CHARPENTIER et Monsieur SITBON ont fait le panégyrique de la Ruche

dans son intégralité, cela m'évitera d'être trop long. Je les remercie en tout cas d'avoir fait connaître, s'il en était besoin, à chacun d'entre nous ici l'immense mérite et l'immense joie d'avoir un établissement comme la Ruche dans notre arrondissement.

Depuis le début de cette mandature – et pour parler un petit peu autrement de la Ruche –, je me réjouis d'avoir pu renouer des contacts plus larges avec les dirigeants de la Ruche – c'était un petit peu moins le cas entre cette dernière et la Mairie d'arrondissement ces dernières années – et de constater que nous pouvons travailler ensemble pour offrir aux habitants notamment ces visites mais aussi d'autres participations de la Ruche. Ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER en a parlé : nous avons récemment échangé sur les Journées du patrimoine. Il ne s'est pas agi uniquement de l'ouverture de la Ruche mais nous avons organisé en mairie une exposition sur la Ruche et sur le statuaire en général dans l'arrondissement à laquelle la Ruche a participé. Plus tôt dans la saison, en juin dernier, la Ruche a participé pour la première fois aux journées portes ouvertes des ateliers d'artistes en permettant d'inscrire sa galerie sur le parcours des visites.

C'est donc tout naturellement que nous nous réjouissons que le bâtiment Léger puisse être rénové parce que, comme vous l'avez dit Monsieur SITBON, il en a grand besoin ; c'est même avant tout une question de sécurité. Toutefois, j'espère que cette participation de la Ville à la réhabilitation de ce bâtiment n'est qu'un début parce que, malheureusement, le compte n'y est pas pour la réalisation du total des travaux, comme vous l'avez vous-même souligné Monsieur SITBON.

En tout état de cause, pour souligner la bonne volonté de tous par rapport à ce début, je vous demande, mes chers collègues, de voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**28. 2021 DAC 246 – Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'Orchestre des concerts Lamoureux, projet « Ailleurs » avec les classes de CM2 de l'école la Porte de Brancion.

29. **2021 DAC 302 – Subventions (10.000€) à trois associations de chœurs d'enfants**

Monsieur le Maire : Il s'agit là des chœurs d'enfants Saint-Christophe de Javel.

30. **2021 DAC 304 – Subventions à huit associations (28.000 euros) de chœur et chant**

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association Aria de Paris avec une subvention de fonctionnement de 2 500 €.

31. **2021 DAC 361 – Subventions (7.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques**

Monsieur le Maire : Il s'agit de Culture et Bibliothèques pour tous à hauteur de 4000 €. Monsieur AMIEL ne prend pas part au vote.

32. **2021 DAC 632 – Subvention (3.000 euros) à l'association 7B15 dans le cadre de l'action culturelle locale du 15e arrondissement**

33. **Communication sur la rentrée scolaire 2021**

Monsieur le Maire : Puisque nous sommes en période de rentrée scolaire, nous aurons le grand bénéfice de trois interventions des élus compétents : Chantal ROLGEN, Inès de RAGUENEL et François CONNAULT. La parole est à Chantal ROLGEN, adjointe chargée des affaires scolaires.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le premier Conseil d'arrondissement de septembre est une nouvelle fois l'occasion de faire un bilan de la rentrée scolaire dans le 15ème arrondissement. Cette rentrée est encore très marquée par l'application du protocole sanitaire mais espérons que cette crise va s'éloigner peu à peu et nous permettre de retrouver un bon fonctionnement, quasi normal, des écoles. Les 58 écoles publiques – je dis bien 58 parce que je vois des tracts dans lesquels on ne parle que de 56 établissements – que compte l'arrondissement (29 maternelles, 25 élémentaires, trois polyvalentes et le centre hospitalier Necker) ont vu l'arrivée de 13 nouvelles directrices et nouveaux directeurs suite à des départs en retraite ou des souhaits de changement

d'établissement. Nouvelle direction sur les élémentaires 33 Miollis, 27 Olivier-de-Serres, 195 Saint-Charles, 11 et 17 Vigée-Lebrun, Porte Brancion et sur les maternelles 102 Alleray, Fédération, Jongkind, Saïda, Porte Brancion, Procession et Sextius-Michel. De nouvelles directrices également sur les polyvalentes Convention et Frères-Voisin. À noter que deux d'entre elles ont changé d'établissement mais sont restées sur le 15ème : la directrice de Procession a rejoint Saïda et la directrice de Miollis, la polyvalente Frères-Voisin. Arrivée d'une nouvelle directrice à l'école privée la Croix. Le 15ème voit également l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs de circonscription Madame Corinne SŒUR sur la 15 A et Monsieur Dominique LASSAGNE sur la 15 B.

En ce qui concerne la carte scolaire, des mesures de fermetures de classes ont été décidées lors du premier CDEN dans les écoles maternelles Jongkind et Félix-Faure aux effectifs particulièrement bas. À noter que le Maire du 15ème s'est opposé à la fermeture d'une classe à la maternelle Emeriau et a obtenu gain de cause. Je crois que nous pouvons saluer ce peu de fermetures de classes car les effectifs de certaines écoles sont en sévère baisse. L'introduction d'un nouveau critère IPS (indice de position sociale) a permis à plusieurs écoles recevant des élèves en difficulté de ne pas avoir de fermeture de classe malgré des moyennes de classe autour de 20 élèves, ce qui, ceci dit, est parfait pour le fonctionnement pédagogique au vu de certaines difficultés rencontrées par les écoles.

Il y a plusieurs raisons à ces baisses d'effectifs qui sont généralisées sur tout Paris : suite à la crise Covid, des familles sont parties en province et en banlieue. D'autres – et elles sont nombreuses – ont choisi des écoles hors contrat aux pédagogies Montessori ou bilingue. Il y a aussi des départs vers les écoles privées. Même si ces dernières ont aussi connu des départs vers la province, elles ont toujours des effectifs pléthoriques en raison des listes d'attente tellement importantes.

Autre phénomène déjà évoqué l'année précédente : l'importance du nombre de scolarisations à domicile toujours en hausse. Rappelons que ces familles qui scolarisent les enfants à domicile en font la déclaration à la Mairie. Ces demandes sont enregistrées par le bureau des écoles, transmises à la Ville de Paris et ces familles ont un contrôle pédagogique annuel fait par les inspecteurs.

À noter que plusieurs écoles de l'arrondissement accueillent les élèves de centres d'hébergement d'urgence en particulier le groupe 146 Félix-Faure et Balard qui ont scolarisé 60 enfants des CHU Médian et Adagio ;

présence aussi de ces enfants que nous avons dû répartir sur l'école des Frères-Voisin et sur Jongkind. Si les familles de ces centres sont bien encadrées par les centres Adagio et Baudry dont les enfants vont à Brancion, il n'en est pas du tout de même pour les familles accueillies à l'hôtel Médian, livrées à elles-mêmes et pour lesquelles les directrices des écoles recevant ces enfants se transforment en assistantes sociales.

Certaines écoles restent très chargées telles que Saïda, 34 Olivier-de-Serres, Dombasle. Ces écoles ont pu commencer à bénéficier de la révision des secteurs scolaires qui leur permet d'être moins chargées mais les effets de ces changements se feront sentir peu à peu car bien évidemment, les élèves, même s'ils sont touchés par ces changements, restent dans l'école où ils ont commencé leur scolarité ; il y a des regroupements de fratries acceptés par dérogation. Ces changements de secteurs décidés par le bureau de la prévision scolaire en concertation avec la Mairie et l'Éducation nationale avaient pour but de décharger certaines écoles au vu d'une prévision d'effectifs sous cinq ans. C'était bien évidemment une situation envisagée avant la baisse des effectifs généralisée sur Paris et peut-être faudra-t-il de nouveau se pencher sur ces sectorisations.

En ce qui concerne la situation sanitaire, le protocole niveau 2 est appliqué et nous remercions les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville de Paris pour la réactivité dont elles font preuve à chaque nouvelle annonce concernant le protocole. Les brassages entre niveaux restent interdits. Les enfants portent les masques dans les classes. Bien évidemment, il y a une grande vigilance sur les gestes barrières. Si un enfant est détecté positif, la classe ferme immédiatement. Évidemment, les parents sont bien souvent mis en difficulté par cette mesure. Ils doivent immédiatement, lors de l'annonce de la fermeture de classe, trouver un moyen de garde pour une semaine minimum. Aux dernières informations, près de 30 classes, dont trois ce week-end dans la même école, ont été fermées. Elles rouvrent généralement au bout d'une semaine ou de 10 jours en fonction des préconisations de l'ARS. On peut regretter l'absence de capteurs de CO2 dans les écoles qui favorisent l'aération régulière des classes. Seule dans le 15ème, l'école Convention, école test, est équipée de quelques capteurs d'analyse d'air. L'école Saïda, elle aussi choisie dans le cadre de l'opération « Aérons Paris », n'a pu voir l'installation de ces capteurs en raison, officiellement, d'absence de réseau internet. On reste vraiment au stade du bricolage dans ce domaine. Heureusement qu'une nouvelle fois les personnels des écoles sont réactifs

sur l'ouverture des fenêtres et nous attendons avec impatience l'installation des capteurs mobiles commandés par la Ville de Paris.

Le personnel technique des écoles (ATEM et ATSEM) est évidemment en première ligne pour l'application de ce protocole sanitaire avec un nettoyage et une désinfection des locaux constants. Malheureusement, comme dans beaucoup de secteurs, ce personnel connaît un fort absentéisme (en autorisation spéciale d'absence) dû à la situation sanitaire. À la rentrée, il y a eu beaucoup de personnels en isolement (tous ceux qui rentraient de congés bonifiés), ce qui a mis les écoles maternelles, en particulier, en difficulté puisque les ATSEM ont dû se recentrer sur les tâches de ménage au détriment de l'aide aux enfants dans les classes. Même si la Ville de Paris a débloqué quelques postes, la situation reste très fragile et très difficile pour certaines écoles.

Le manque d'animateurs, en particulier sur le temps de la cantine, est également très inquiétant. Lorsque nous nous déplaçons dans les cantines, nous sommes régulièrement informés de l'absence de trois ou quatre personnes par école. C'est là encore un sujet extrêmement prioritaire et ceci d'autant plus que la Ville de Paris a renouvelé le PEDT (projet éducatif territorial) ; projet extrêmement ambitieux pour lequel la CASPE a énormément travaillé. Les ambitions sont louables mais attention que cela ne soit pas, là aussi, une opération de communication. Revenons aux basiques : l'application de ce PEDT ; avec quels moyens ? Avons-nous le nombre d'animateurs nécessaires à l'encadrement des enfants et surtout formons les animateurs. Le volet formation des animateurs dans le PEDT est inexistant et c'est pourtant un problème régulièrement remonté par les parents d'élèves.

Les écoles doivent donc faire face au manque de personnel ATSEM et ATE, au manque d'animateurs mais aussi au manque d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) gérés par le rectorat et le ministère. Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement) ont été redistribués. Ils sont sous la responsabilité des inspecteurs et un coordonnateur est chargé de répartir les AESH en fonction des besoins. Malheureusement, les AESH ne sont plus accompagnants individualisés au service d'une école ou d'un enfant en fonction des dotations horaires mais mutualisés. Il y a donc une inquiétude des écoles avec cette nouvelle refonte qui permet ainsi de déplacer des AESH d'une école à l'autre en fonction des urgences du jour au lendemain. Qu'en est-il des relations suivies AESH/enfant porteur de handicap, relation individuelle si importante qui permet à l'enfant de

s'épanouir, de prendre confiance grâce à des relations suivies avec son AESH ? De plus, les PIAL se voient accorder un nombre d'heures globalisées qui ne correspondent absolument pas à la dotation décidée par la MDPH. De toute façon, ces personnels au statut si fragile, ne sont actuellement pas assez nombreux pour répondre aux besoins d'accompagnement notifiés par la MDPH et des situations graves remettant en cause la scolarité de l'enfant nous sont signalées. Monsieur le Maire, face au désarroi des parents dont le travail peut être menacé si personne ne peut garder l'enfant, s'il n'y a pas d'AESH, a déjà fait plusieurs interventions auprès des services concernés.

Je vous rappelle que les enfants porteurs de handicaps du 15ème sont accueillis dans trois Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) situées dans les écoles Lacordaire, 27 Olivier-de-Serres, 11 Vigée-Lebrun ainsi que dans des classes dites ordinaires. À noter d'ailleurs, la spécificité de l'école des Saints-Anges menacée dans son existence qui est un modèle d'accueil des enfants porteurs de handicap, en particulier en maternelle. Les enfants allophones sont, eux, accueillis dans quatre classes UPE2A situées dans les écoles Fondary, Rouelle, Saïda et 17 Vigée-Lebrun.

Autre manque de personnel : celui assurant les points écoles. Je pense que Monsieur PINET en parlera plus. Il y a actuellement 10 points écoles non pourvus. Les parents sont en colère et, là encore, les personnels sont déplacés en fonction du niveau de dangerosité des points et de là où cela crie le plus fort ; il faut bien le dire. Espérons que l'arrivée de la police municipale permettra de mieux sécuriser les abords des écoles qui, actuellement, connaissent beaucoup d'incivilités voire plus, telles que des coups sur une directrice qui tentait de séparer deux mamans qui se battaient vendredi dernier.

Abordons maintenant les problèmes dans les écoles. Commençons par ce qui va bien. De beaux travaux ont été réalisés cet été dans les écoles, en particulier les toilettes de François-Coppée élémentaire entièrement refaites – magnifiques – ; la quatrième cour oasis – et non pas trois comme dans le prospectus distribué aux parents d'élèves – la cour oasis Lacordaire qui s'agrémentera de plantations en novembre et qui est une belle réalisation ; travaux de menuiserie aussi à Émile-Zola, au centre Alleray, à Blomet, à Falguière ; à Falguière aussi, travaux de mise aux normes électriques ainsi qu'à François-Coppée et Balard ; travaux de désamiantage et de réfection des sols à Frères-Voisin ainsi que réfection du terrain de sport.

Puisque l'école Frères-Voisin est citée, je me permets tout de même de vous rappeler que cette école, qui a bénéficié du dispositif « Tous mobilisés » destiné à améliorer les conditions de travail des élèves et ainsi leurs résultats scolaires, devait voir cet été se réaliser un projet d'augmentation de surface par l'implantation d'un préfabriqué qui permettait de créer une salle de centre de loisirs et une salle de motricité ; opération à près de 300 000 €. Toute l'année, les équipes enseignantes et périscolaires ont planché sur ce projet et une superbe maquette est sortie créant l'enthousiasme de chacun. Eh bien, ce projet n'est pas réalisé car il n'y a pas d'implantation possible parce que située en zone inondable. Nous espérons que ce problème va trouver une issue favorable – Monsieur le Maire l'a évoqué avec Patrick BLOCHE la semaine dernière – car il me semble que c'était tout de même la première question à se poser avant de dépenser l'argent inutilement ; enfin, pour réunir les architectes, pour faire travailler les élèves et les enseignants sur un beau projet.

Car oui, le budget, les crédits pour les écoles sont devenus un vrai problème. En effet, lors de nos réunions mensuelles de travail, il nous a été dit que le budget était très contraint, qu'il n'y avait plus de marge de manœuvre et que nous devions déprogrammer des opérations prévues pour pouvoir assurer des travaux de sécurité. Maintenant, nous en sommes à prioriser les priorités. Il n'y a eu aucun travaux de peinture dans les écoles, sauf à Brancion où le Maire est intervenu très fermement car les toilettes et le bâtiment préfabriqué étaient insalubres à cause de l'humidité. Ce non-entretien régulier – je ne parle même pas d'entretien préventif – est grave car les écoles se dégradent très rapidement. Pour exemple, suite à un fort orage en juin, une douzaine d'écoles ont vu des faux plafonds s'effondrer, des infiltrations, des inondations en particulier à Dombasle, école neuve, Brancion où le préfabriqué venait d'être rénové, Convention, Amiral-Roussin, Cherbourg où il y a eu une impraticabilité de la cour qui a duré 10 jours, Fondary où les plafonds du deuxième étage ne sont même pas montrables et Théodore-Deck où les faux plafonds de tout un couloir sont tombés. Et tout cela parce qu'il n'y a plus de maintenance de chenaux, de curage de cours, etc. Je ne vois pas trop où sont les économies car toutes les réparations – pour beaucoup pas encore effectuées – coûtent bien plus cher.

Ces réparations ne sont pas effectuées non plus par manque de personnel. À la sortie de la dernière réunion mensuelle de travail, il m'a été répondu que quand bien même on aurait des crédits de peinture, il n'y

avait pas de peintre. Bref une situation inquiétante pour l'image de nos écoles.

Autre problème qui nous semble insoluble : les alarmes anti-intrusion. Est-ce normal qu'à chaque Conseil d'arrondissement de rentrée, je rappelle que bon nombre ne fonctionnent pas dans les écoles. Après recensement, encore 25 écoles n'ont pas d'alarme en état de fonctionnement. Toute l'année, nous faisons des états des lieux, des signalements, toujours pour le même résultat : aucune avancée. Je pourrais rajouter bien d'autres dysfonctionnements : pas de bois pour les menuiseries de Rouelle, des pièces manquantes pour les ascenseurs permettant l'accessibilité aux élèves porteurs de handicap, Vigée-Lebrun non fini ainsi que Lacordaire, celui à Saint-Charles reporté d'un an et aujourd'hui impossibilité de réparer l'ascenseur de Maillol, on doit déménager les réfectoires.

J'ajouterai également qu'il n'y a aucun crédit mobilier, qu'il n'y a plus de budget pour les rideaux, qu'il y a un problème d'autocars piscine où maintenant la distance de 1,5 km n'est même plus gérée par des autocars et où les élèves doivent aller à pied. J'espère que les budgets participatifs concernant les écoles rencontreront un vif succès car ils aideront à la rénovation d'écoles, des cours et permettront d'installer des équipements numériques dont les écoles sont tellement dépourvues.

Cette situation de dégradation de ce patrimoine école ne peut pas continuer. Peut-être faut-il réfléchir à dépenser l'argent autrement même si je sais que ce ne sont pas les mêmes budgets. Exemple : peut-on évaluer le dispositif ouverture des cours oasis le samedi ? Certes, c'est une très bonne idée mais quel est le coût de cette manifestation nécessitant gardiennage et parfois animation ? Ainsi, il y a eu deux très belles représentations données par l'Orchestre de chambre de Paris. La première s'est déroulée devant sept personnes dont une élue à Vigée-Lebrun et la deuxième devant 12 personnes à Mademoiselle dont deux élus. On pourrait nous présenter un chiffre plus élevé de fréquentation de ces cours mais il suffit de passer une tête dans la cour pour être comptabilisé comme présent. D'autre part, la maternelle Emeriau est certes plus fréquentée mais évidemment plus dégradée et les copeaux ont disparu. Il faut les remplacer. Le coût est très élevé. Cette dépense se fera aux dépens d'une autre priorité.

J'aurais peut-être été amenée à poser la question du coût de l'opération « Rues apaisées devant les écoles » mais je ne le ferai pas car pour l'instant, cela ne doit pas coûter très cher : deux barrières avec un cadenas

pour fermer la rue. Nous attendons toujours la végétalisation devant le groupe François-Coppée depuis un an ainsi que l'école Gerbert. Ne parlons pas du cafouillage de sens de circulation rue Gutenberg. La mise en place de la rue Lacordaire au dernier moment, la veille de la rentrée, a été très folklorique : les barrières cadenassées empêchaient tout passage de vélos malgré un magnifique panneau les autorisant à circuler et le jour de la rentrée, vélos voire motos circulaient sur le trottoir de l'école. Oui à des opérations permettant d'améliorer la vie des Parisiens mais pas à n'importe quel prix.

L'opération ESPISOL (établissements sensibles et prévention de la pollution des sols) a touché plusieurs écoles dont Morillons et Lacordaire. À Morillons, une bande de terre a révélé un taux de plomb trop élevé. La DEVE a organisé la mise en inaccessibilité de cette bande et des arbres implantés par un barriérage en attendant le remplacement de la terre. Espérons que cela sera fait rapidement car nous en sommes seulement à des poses de barrières rendues dangereuses avec les enfants. Même situation sur Lacordaire où il y a un problème sur les deux écoles : taux de plomb, de cadmium trop élevés. Les parents sont informés et ils ont la possibilité de faire faire une plombémie à leurs enfants pour les rassurer.

Autre problème de plus en plus important dans les écoles : la présence de rats qui circulent librement dans les cours n'ayant plus peur de rien. Ainsi, à la maternelle Zola, nous avons évité un grave accident puisque le portail est tombé sur un agent de service. Lors du constat de l'accident, les rats étaient autour de nous. Il en est idem pour Théodore-Deck. Malgré des interventions régulières et la pose de pièges à rat, rien n'y fait. Cette situation est inadmissible et la communauté scolaire est très en colère ; colère que je partage.

J'espère donc que tous les problèmes évoqués grâce à la volonté de tous, à des déblocages du budget vont se résoudre peu à peu et que l'amélioration de la situation sanitaire va permettre de relancer de belles actions actuellement empêchées par l'interdiction de brassage de plusieurs niveaux d'élèves.

À propos de manifestations organisées par la Mairie, je voudrais rendre un hommage particulier à Patrick TERROIR, coordonnateur de l'Unicef pour les conseils municipaux d'enfants implantés dans plusieurs arrondissements dont le 15ème – conseils municipaux qui lui tenaient à cœur – décédé et qui a caché jusqu'au bout sa maladie et était présent en mairie jusqu'au bout.

Pour terminer, j'adresse mes plus vifs remerciements à tous ceux qui œuvrent pour les écoles : les directeurs d'école et les enseignants, le personnel de la CASPE dont les animateurs, le personnel de la caisse des écoles, la SLA, les DDEN, les représentants du Maire présents dans les écoles lors de cette rentrée scolaire qui m'ont fait remonter les diverses préoccupations du terrain et les agents des points écoles. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de cette présentation exhaustive montrant tout le travail qui a été réalisé par vous-même et les équipes compétentes. La parole est à Inès de RAGUENEL pour l'enseignement secondaire et universitaire.

**Madame de RAGUENEL :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette rentrée 2021 n'a pas échappé au traditionnel rituel : après les embrassades des parents émus et soulagés, chacun dans son corps de métier a mené à bien sa mission pour que la rentrée se passe le mieux possible. Il est d'ailleurs d'usage de dire, à juste titre, la rentrée a été réussie ; dans le fond, avons-nous déjà entendu le contraire ? Pour cette deuxième rentrée Covid, les familles comme le corps enseignant, personnel et équipe de direction ont repris le chemin de leur établissement dans des conditions sanitaires toujours aussi compliquées. Je veux saluer ici l'arrivée de nouveaux principaux et proviseurs à la tête de plusieurs établissements de l'arrondissement ; une prise de poste naturellement plus délicate dans le contexte actuel : Monsieur DROUARD à Debussy, Monsieur CHENAL à l'ENSAAMA, Madame PAVARD à Alexandre-Dumas, et Madame MALLEVILLE à Louis-Armand.

Le protocole niveau 2, annoncé quelques jours seulement avant la rentrée par le ministre de l'Éducation, a imposé, cette année encore, un travail fastidieux d'équilibriste pour les chefs d'établissement et leurs équipes mais aussi un effort d'adaptation constant pour les élèves et leurs familles : jauges, désinfection, non-brassage, port du masque obligatoire, cours en distanciel pour les non-vaccinés au premier cas Covid détecté. Tout ce vocable est certes bien connu de tous. Tout le monde joue le jeu mais il n'en reste pas moins contraignant pour chacun. Le déjeuner des élèves est sûrement le moment le plus délicat dans la mise en place de ce protocole. Comme l'année dernière, l'entièreté des collégiens et lycéens n'a pas eu accès à la restauration scolaire faute de places suffisantes dans des réfectoires inadaptés au respect des règles sanitaires. Pour les plus

chanceux qui ont eu le droit de s'inscrire, c'est un repas chronométré qui les attend la cantine.

L'ensemble des élus et les équipes de la Mairie du 15ème sont à leurs côtés pour faire face aux difficultés liées aux règles sanitaires et c'est la raison pour laquelle la Mairie du 15ème s'est fortement mobilisée ces dernières semaines pour organiser la vaccination des collégiens et des lycéens. Plusieurs pôles de vaccination ont ainsi été mis en place à Buffon, Louis-Armand et au lycée Verlomme. Des plages horaires spécifiques ont aussi été bloquées à la mairie du 15ème pour tous les jeunes volontaires.

Mais si les contraintes sanitaires ont créé de nouvelles difficultés, les anciennes, elles, sont toujours présentes. À ce jour, il manque encore plusieurs professeurs dans chacun des établissements de l'arrondissement malgré des demandes répétées au rectorat. Notons aussi l'absence d'un des deux CPE à Modigliani, d'une infirmière à Apollinaire. Quant aux AESH, ces accompagnants précieux pour les élèves porteurs de handicap, ils manquent cruellement à l'appel dans le secondaire. Là encore, tous les établissements du 15ème sont concernés. C'est plus d'une dizaine d'enfants qui a débuté l'année scolaire sans AESH attribué, entraînant fatigue, isolement, voire décrochage pour certains.

Travailler dans de bonnes conditions, c'est aussi travailler dans des bâtiments rénovés et sains. Les travaux prévus cet été dans tous les établissements ont bien été effectués avec succès et nous nous en félicitons : peinture de salles de classe à Duhamel, peinture de couloir à de-Staël, rénovation de façades qui tombaient en lambeaux à Apollinaire, etc. Ils étaient nécessaires mais ils sont bien insuffisants par rapport aux besoins soulevés par les établissements que nous soutenons au quotidien.

Nous défendrons cette année encore, auprès de la Mairie de Paris, plusieurs projets plus ambitieux indispensables. Parmi eux, la rénovation de la cour des collèges Apollinaire et Modigliani, la réfection de la salle de restauration scolaire à Citroën et encore à Modigliani, la sécurisation de l'entrée de l'établissement de Camille Sée et de Debussy. Les promesses ont certes été faites mais les projets sont constamment repoussés et les moyens ne sont pas à la hauteur. Je vous donne un exemple concret : est-il normal que la porte d'entrée de Debussy soit restée bloquée de nombreuses heures à plusieurs reprises dès la semaine de rentrée sans qu'aucun service de la Mairie de Paris n'ait pu résoudre le problème ? Est-il normal que le principal ait été contraint de faire appel à une entreprise privée pour entreprendre les travaux face à l'absence de réaction des

services compétents de la Ville ? Je rappelle, à ce titre, que le plan Vigipirate, toujours d'actualité, nécessite la mise en place de dispositifs de vigilance renforcée. En théorie.

C'est donc dans ce contexte, vous l'avouerez quelque peu erratique, que la rentrée scolaire s'est finalement bien déroulée dans le 15ème grâce au professionnalisme de tous les acteurs locaux au premier rang desquels les équipes enseignantes et le personnel de la DASCO que je tiens à remercier.

Cet été et cette rentrée scolaire ont été particulièrement marqués par le souci d'affectation des élèves de troisième au lycée. La fin de l'année scolaire 2020-2021 a en effet été marquée par la réforme d'Affelnet. Je souhaiterais rappeler à cette occasion que le processus de refonte s'est opéré dans la plus grande opacité. Il a été mis en place sans concertation, sans aucune consultation des équipes pédagogiques et des fédérations de parents d'élèves ni des élus d'arrondissement malgré nos demandes répétées. Plusieurs élus, dont je fais partie, de tous bords politiques ont pourtant porté et voté plusieurs vœux au Conseil de Paris pour demander le report ou des modifications du système. Il n'y a eu aucune prise en compte par le rectorat.

Bien sûr, il était nécessaire de revoir un système qui connaissait des dysfonctionnements mais le nouvel Affelnet ouvert aux collégiens en plein confinement en avril dernier n'en est pas moins imparfait. Beaucoup de familles ont été contraintes de faire des choix par défaut. Tout l'été, des familles nous ont interpellés pour nous faire part de leur désarroi : absence d'affectation pour certains, affectation à plus de 30 minutes de transport pour d'autres. Bref, quel parent du quartier Balard voudrait, par exemple, que sa fille de 14 ans prenne les transports pour rejoindre la Goutte d'Or tous les matins ? Et c'est un cas qui n'est pas caricatural mais concret. Certains parents ont finalement fait le choix d'une inscription dans le privé face au résultat de cette loterie d'une grande complexité. Nous attendons donc avec impatience le premier bilan de cette réforme dont les promesses de mixité sociale et de rapprochement géographique étaient, à l'origine, les piliers.

À chaque année scolaire sa réforme, l'année 2021–2022 va être marquée par celle de la sectorisation des collèges c'est-à-dire le passage de l'école primaire au secondaire. Elle est fondamentale pour prendre en compte les évolutions démographiques de l'arrondissement. Si la fuite des familles parisiennes largement constatée bien avant le Covid touche

certains quartiers, d'autres plus au sud, notamment, se sont densifiés. Ce dossier extrêmement sensible pour les familles comme pour les établissements du secondaire doit pouvoir être mené dans la plus grande transparence. Les acteurs de terrain, les principaux, les enseignants et les familles doivent pouvoir être entendus pour pouvoir établir une sectorisation harmonieuse prenant en compte les enjeux de mixité sociale et d'équilibre. C'est la raison pour laquelle je me suis rendue tout le mois de septembre dans les collèges pour entendre les avis de chacun et j'en profite pour faire un appel aux élus de l'opposition, s'ils écoutent encore : je suis disponible pour échanger avec vous sur ce sujet.

Enfin, je souhaiterais aborder un dernier point : les problèmes liés à la sécurité. L'année scolaire 2020–2021 a, en effet, été particulièrement marquée dans nos établissements par l'affaire Yuriy. Elle a révélé une aggravation de l'insécurité dans nos quartiers. Les principaux et les proviseurs le rapportent régulièrement : les jeunes sont exposés de plus en plus tôt à la violence. Ils peuvent se laisser influencer par des bandes qui s'approprient des territoires de nos quartiers et ce, souvent, aux abords des établissements. Les causes, on le sait, sont multiples : les jeux vidéo, les réseaux sociaux, des parents absents ou démunis, des quartiers qui se paupérisent. Bref, nous en connaissons aussi les conséquences et elles se sont déjà réitérées depuis le début de la rentrée : phénomènes de rixe à la sortie des établissements, vols avec violence qui se multiplient, intrusions dans les établissements mais aussi des bandes qui installent un climat anxiogène dans certains quartiers et qui nourrissent l'angoisse des parents de voir leur enfant rentrer seul le soir de l'école.

Il est donc de notre devoir de protéger les jeunes et d'être aux côtés des établissements dans l'accomplissement de leur mission éducative le plus sereinement possible. C'est la raison pour laquelle, au-delà des dispositifs mis en place par mes collègues délégués à la sécurité, Nicolas JEANNETÉ et Anthony SAMAMA, nous poursuivrons cette année notre travail de soutien et d'accompagnement dans les établissements. Je vous donne quelques exemples : le projet d'installation des caméras de vidéoprotection souhaité par les collèges Apollinaire, de Staël et Duhamel, des échanges dans les classes avec les élèves sur les thèmes de la laïcité, des discriminations et de l'engagement citoyen ainsi qu'une présentation aux élèves du travail des conseils de quartier, comme nous l'avons déjà fait à Apollinaire avec mon collègue Jacques-Henri SEMELLE, et du rôle des élus locaux en lien avec les professeurs d'éducation civique.

Cette année, comme l'année passée, nous continuerons à nous mobiliser pour garantir aux collégiens et aux lycéens du 15ème arrondissement le cadre le plus propice à leur développement et à la réussite de chacun. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette présentation de la rentrée dans les établissements du secondaire. La parole est maintenant à François CONNAULT pour la restauration scolaire.

**Monsieur CONNAULT :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, pour mémoire, le service public de la restauration scolaire est délégué par la Ville de Paris à chacune des 17 caisses des écoles au niveau de chaque arrondissement dont c'est une compétence propre.

Quelques chiffres pour rappeler ce que représente la caisse des écoles du 15ème : tous les jours, ce sont près de 12 000 élèves qui prennent leur repas dans un des réfectoires des 58 écoles publiques de l'arrondissement, outre le lycée de la rue Corbon et désormais trois collèges. Il y avait déjà Modigliani et Duhamel. Ils ont été rejoints par le collège Debussy à la rentrée de septembre. Deux autres suivront : en septembre 2022, le collège de Staël et, en 2023, le collège Citroën.

Ainsi que ma collègue Chantal ROLGEN l'a évoqué, on relève au niveau de la fréquentation des caisses des écoles une légère baisse des effectifs au niveau de la maternelle. En élémentaire, en revanche – et c'est le signe de cette évolution – les chiffres ont augmenté. Au collège, ils ont très sensiblement augmenté en raison de l'intégration de ce troisième collège. Ils sont restés stables au lycée. Cependant, il est vrai qu'il y a une évolution dans les effectifs qui devra être surveillée.

Le tarif moyen par repas est facturé aux familles sur la base d'une moyenne de 3,71 € calculée par référence à une grille tarifaire qui est fixée par la Mairie centrale qui comporte 10 tranches qui vont de 0,13 € à 7 € en fonction du quotient familial. Cette grille a été fixée en 2015 et n'a plus évolué depuis.

Les repas sont préparés dans quatre cuisines centrales de production en liaison chaude qui livrent 17 satellites. Il y a également 20 cuisines qui produisent pour elles-mêmes avec des produits qui leur sont livrés directement par leurs fournisseurs. Ce service est essentiel pour permettre la sociabilité des jeunes enfants et leur assurer la qualité d'un

repas quotidien grâce aux près de 280 agents de la caisse des écoles, ce qui représente environ 170 équivalents temps plein.

Après ce rappel des chiffres que représente la caisse des écoles, quelques mots sur la période écoulée et à nouveau remercier les agents pour leur investissement important notamment sur la période perturbée par la crise du Covid. Il faut à nouveau saluer leur engagement pour concilier au mieux les impératifs sanitaires et la continuité du service public, que ce soit pendant le confinement ou après la fin du confinement pour une reprise du service restant compatible avec les prescriptions des autorités. Cette période troublée a également montré l'importance de la bonne coordination sur le terrain entre les différents intervenants (personnel de la caisse des écoles, enseignants, directeurs des écoles, les REV, les animateurs, les ATSEM et autres). Monsieur le Maire, par une communication à la sortie du confinement, avait déjà eu l'occasion de rappeler tout ce qui avait été fait et ceux à qui nous en étions redevables mais qu'ils en soient à nouveau tous remerciés.

Pour ce qui est de la rentrée de septembre 2021 et au-delà des événements de contexte rappelés par ma collègue ROLGEN, nous avons, à nouveau, cette année, organisé un petit-déjeuner la veille de la rentrée. C'était l'occasion de rencontrer directement l'ensemble des personnels qui ont été conviés et qui ont été nombreux à venir. Concernant les effectifs du personnel qui avaient été très affectés par la situation sanitaire l'année précédente, nous avons d'abord veillé à valoriser la promotion interne et l'expérience des agents déjà en poste en organisant des examens permettant aux volontaires de progresser et de prendre des responsabilités. Nous avons également pu procéder à des embauches significatives limitant ainsi le recours à l'intérim, même si nous devons encore nous heurter à des absences et des autorisations spéciales d'absence.

Sur le plan sanitaire, depuis la rentrée, la situation s'est heureusement améliorée même si nous avons constaté la fermeture de 25 classes en septembre et encore trois ce week-end avec les incidences que cela représente sur les cantines. Cela illustre la nécessité d'être très réactif et de pouvoir s'adapter en termes de menu ou d'organisation afin de limiter au maximum les conséquences de ces impondérables et le gaspillage éventuel de denrées.

Pour ce qui est des perspectives de l'année 2021–2022, les objectifs restent une politique de qualité renforcée de l'alimentation, l'intégration des

divers impératifs de développement durable propres à la filière alimentaire, la qualité au travail des agents par une amélioration et une modernisation des ressources humaines et des outils de production même si les contraintes budgétaires liées notamment à la période du Covid ont un impact important sur l'équilibre financier de la caisse.

Ainsi que Chantal ROLGEN le rappelait tout à l'heure, nous constatons de nombreuses situations de précarité de familles hébergées dans l'arrondissement, ce qui conduit la commission sociale de la caisse des écoles à devoir accorder régulièrement des tarifs réduits à certaines familles. Ces considérations économiques ne doivent cependant pas limiter la poursuite du souci de la qualité du service rendu conformément à la vocation sociale de la caisse des écoles dans le respect des dispositions les plus récentes, que ce soit celles liées à la loi EGalim du 1er novembre 2018 et à ses décrets d'application ou celles découlant de l'ordonnance du 21 octobre 2019 sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Tout cela doit se faire progressivement sur la base d'une stratégie alimentaire, quitte à ce que les diverses étapes soient étalées dans le temps selon l'évolution de la situation sanitaire et économique.

La caisse des écoles du 15ème s'est, en effet, engagée depuis de nombreuses années par anticipation sur ce qui tend à devenir obligatoire à proposer des repas équilibrés, diversifiés, de bonne qualité nutritionnelle, et respectueux du plan alimentaire suivant les recommandations réglementaires. Chaque année, tout en maîtrisant les coûts, la part des achats de produits locaux et/ou bio ou provenant de circuits courts s'améliore et ce taux augmente régulièrement. Notre volonté consiste à intégrer santé et équilibre nutritionnel dès la conception des menus, à lutter contre le gaspillage alimentaire, à utiliser en grande majorité des produits de qualité et biologiques et à privilégier les circuits courts. Nous conduisons ainsi une politique d'alimentation saine et équilibrée permettant de maintenir ce lien entre alimentation, santé et environnement en actionnant tous les leviers : l'éducation, le recours au bio, aux produits labellisés, les modes de livraison, la lutte contre le gaspillage, etc.

La caisse des écoles du 15ème poursuit aussi sa contribution au plan de sortie des plastiques dont l'objectif est de remplacer à l'horizon 2026 tous les contenants alimentaires et les objets plastiques en usage dans les cantines que ce soit pour le stockage, la réalisation des plats, la découpe des aliments, la réalisation des pique-niques. Ce plan a toutefois un coût

puisqu'il implique des modifications de l'organisation interne, des achats, du travail, l'investissement dans des équipements. Là aussi, il faut donc que ce projet s'intègre dans un plan pluriannuel cohérent, ce qui aura une incidence sur le budget de fonctionnement comme sur celui des investissements.

Précisons enfin, pour cette rentrée, qu'un certain nombre d'actions que la caisse des écoles tient à organiser annuellement et qui n'avaient pas pu avoir lieu l'année précédente vont reprendre cette année. C'est le cas notamment du Forum du goût et de l'alimentation qui aura lieu le 9 octobre sur le parvis de la mairie ainsi que de la tenue de certains ateliers ou des journées portes ouvertes qui vont à nouveau être organisées selon un calendrier propre à chaque école. Le Forum du goût sera suivi de la Semaine du goût, du 11 au 17 octobre, dont le thème retenu après consultation des parties prenantes est : à la découverte des produits laitiers et des fromages de nos régions. Une thématique annuelle a également été choisie selon les mêmes modalités. Ce sera la découverte des continents. Ces diverses manifestations sont, en effet, indispensables à l'explication et à la prise de conscience par les enfants, et parfois à travers eux des parents, de tous les enjeux liés à la place de l'alimentation qui, en France, est très liée à son histoire, à ses traditions et ses territoires mais qui doit aussi intégrer les considérations environnementales d'équilibre. Tout ceci doit aussi se réaliser en lien avec les familles, cellule de base de la société et de l'éducation, ainsi qu'avec des fournisseurs et tous les partenaires concernés. C'est en ce sens que l'action quotidienne de la caisse des écoles est menée et continuera à l'être. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, cher François CONNAULT, de votre investissement dans cette gestion très lourde de la caisse des écoles telle que vous l'avez rappelée et qui fonctionne au service de 11 000 enfants du 15ème. Maintenant, le débat est ouvert sur ces trois communications. La parole est à Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je souhaitais revenir sur deux sujets évoqués par l'intervention de notre collègue Chantal ROLGEN à savoir les points écoles et les rues aux écoles. Il est clair que le système des vacataires marche mal. Chaque année, nous faisons face à des difficultés de recrutement. Quand je dis « nous », il s'agit d'un abus de langage car sur ce sujet, la Mairie d'arrondissement n'a absolument pas la main mais juste la récrimination des parents et celle des directeurs d'école. Il faut dire que pour une mission d'importance – et

c'est une mission importante – la Ville octroie 300 € pour un travail si prenant qu'il est difficile de le cumuler à un autre. Nous avons, certes, des retraités parmi les vacataires, ce qui est une bonne chose, mais aussi des personnes en recherche d'emploi et il est très difficile d'assurer un point école et des entretiens en même temps et des convocations qui doivent, bien sûr, primer sur le travail du point école. Ce n'est pas la première fois que nous évoquons ce sujet mais il va devenir de plus en plus prioritaire. Alors même que nous allons avoir une police municipale, il faudra que nous ayons des points qui soient correctement surveillés.

Pour la parfaite information de ce Conseil, notre collègue Chantal ROLGEN a parlé de 10 points vacants et elle a parfaitement raison. Cependant, si je prends l'intégralité de l'ensemble des points de l'arrondissement, ce sont 12 personnels qui nous manquent parce que nous avons deux points qui sont certes assurés par un vacataire là où il en faudrait deux et ce sont des points d'importance puisqu'il s'agit du point Convention–Lacordaire qui est en point de dangerosité n° 2 ainsi que celui de Théodore-Deck–Croix-Nivert qui est en point n° 5. Le point 6 Cauchy–Saint-Charles, le point 12 Brancion–Bartholomé, le point 16 Saint-Saëns–Fédération, point 17 Vigée-Lebrun–Falguière, le point 18 21 rue Dupleix, le point 19 Falguière–Labrouste, le 22 Falguière–Procession, le 29 Vigée-Lebrun, le 30 Armand-Moisant–Falguière et le 32 Saint-Lambert–Théodore-Deck étaient pourvus mais on a déplacé le vacataire volant sur un autre point. Voilà la parfaite information pour les points écoles.

Venons-en maintenant aux rues aux écoles. Je voudrais commencer mon propos simplement pour indiquer à nos collègues de Paris en commun, pour qu'ils ne fassent pas d'erreur lors de leur apéro de jeudi, que la maternelle Gutenberg ne fait pas partie de ce dispositif ni celle de Jongkind ni celle d'Aristide-Maillol. Ces trois écoles sont, en fait, déjà des rues piétonnes depuis très longtemps dans l'arrondissement. Nous avions simplement demandé de pouvoir étudier des systèmes pour mieux empêcher les deux-roues motorisés de circuler à l'intérieur de ces rues piétonnes. Pour votre parfaite information pour jeudi, les six rues aux écoles de l'arrondissement sont la rue Gerbert, la rue François-Coppée, la rue Gutenberg mais côté primaire, la rue Lacordaire, la rue de la Saïda, la rue Schützenberger. La rue de Cherbourg a été arrêtée. Concernant la dernière en cours, qui est la rue Varet, j'y reviendrai un peu plus tard.

Fermer une rue n'est pas sans conséquences pour les habitants alentour et ceux des rues adjacentes. En effet, la circulation est reportée sur

d'autres rues et si la protection au niveau des écoles est louable, cela ne doit pas se faire au détriment et la dégradation du cadre de vie des autres. Les systèmes proposés par la Ville sont simplement la fermeture totale par barrières avec projet de végétalisation avec tout le retard qui va avec ; Chantal ROLGEN en avait parlé pour François-Coppée où il y a simplement eu la pose de simples panneaux sur lesquels il est marqué Paris respire sans communication alentour.

Nous avions fait des propositions avec Chantal ROLGEN lors de réunions avec David BELLIARD. Elles n'ont jamais reçu le moindre commentaire et nous n'avons jamais pu lancer l'expérimentation notamment des barrières fermées pendant une vingtaine de minutes au moment des entrées et sorties des enfants. Aujourd'hui, sur la rue aux écoles, c'est : on ferme, on ferme, fermez le ban, circulez, il n'y a plus rien à voir. Justement si, car nous devons gérer de plus en plus de conflits. Nous avons de plus en plus de retours de gens qui sont mécontents de ces rues pour tout un tas de problèmes.

Il reste actuellement une rue à mettre en place dans le dispositif à savoir la fameuse rue Varet si chère à notre collègue Monsieur RIPPERT. En fait, elle a une particularité car au début de cette rue, il y a un énorme parking privé qui nécessite de rouler sur le trottoir pour se garer ou sortir de sa place. Nous avons donc demandé aux services si nous pouvions corriger cela car le Code de la route interdit normalement aux voitures de rouler sur le trottoir. Cela semble assez compliqué à Paris d'interdire de rouler sur un trottoir mais pas de fermer une rue. Nous essayons tout de même de trouver une solution. Donc, Monsieur RIPPERT, un peu de patience pour la rue Varet, elle arrivera. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de ces observations sur la sécurité routière. Des interventions sur la rentrée scolaire ? Oui. Monsieur RIPPERT.

Monsieur RIPPERT : Juste un mot à Monsieur PINET : il ne s'agit pas d'une attente de ma part mais des parents d'élèves qui l'attendent depuis quatre ans. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote. Je vous remercie d'en prendre acte.

Je vous propose maintenant d'étudier de manière groupée les délibérations suivantes :

34. 2021 DASCO 109 – Divers collèges – Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs – Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens

35. 2021 DASCO 110 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros)

36. 2021 DASCO 111 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

37. 2021 DASCO 112 – Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)

38. 2021 DASCO 113 – Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Monsieur le Maire : Merci.

39. 2021 DASCO 115 – Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022

40. 2021 DASCO 143 – Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant d'étudier de manière groupée les délibérations suivantes :

41. 2021 DFPE 24 – Subvention (1 972 258€) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

42. 2021 DFPE 76 – Subvention (2 201 366 euros) et avenants n°5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

43. **2021 DFPE 166 – Subvention (9 110 921€) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance**

44. **2021 DFPE 178 – Subvention (55 341 euros), avenant n° 6 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e)**

45. **2021 DFPE 201 – Subventions (20 073 euros) à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE**

46. **2021 DFPE 218 – Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance**

47. **2021 DFPE 220 – Réalisation d'une crèche collective de 99 places 18, rue de l'Ingénieur Robert Keller – 15e – avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat**

Monsieur le Maire : Je vous informe que cette crèche est ouverte depuis quelque temps.

48. **2021 DJS 30 – Subvention (121 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S**

Monsieur le Maire : Pour le 15ème, il s'agit de 6 000 €. Monsieur RIPPERT a la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci. Nous saluons bien évidemment l'octroi de cette subvention à l'OMS du 15ème. Nous avons d'ailleurs rencontré la semaine dernière son président Monsieur de LAMBERTERIE à l'hôtel de ville de Paris avec Monsieur ZIADI pour faire le point sur l'année qui arrive et les nombreux défis qu'elle pose aux acteurs du sport dans cette période post-Covid. Je tiens à remercier Monsieur de LAMBERTERIE pour la qualité de nos échanges.

Même si personne ne doute de l'utilité de l'OMS, les enjeux et les attentes de ces associations du 15ème ne sont plus du tout les mêmes qu'il y a cinq ou 10 ans. D'ailleurs, beaucoup d'associations de l'arrondissement ne sont pas encore membres de l'OMS. Il convient donc de réfléchir ensemble aux objectifs concrets de l'OMS afin d'être le plus utile possible aux

nombreuses associations sportives du 15ème. Nous sommes, bien sûr, à l'entière disposition de son président pour cela. Merci.

Monsieur le Maire : Pour réfléchir ensemble encore faut-il que nous soyons associés aux réunions à l'hôtel de ville avec le président de l'OMS.

*Applaudissements.*

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon la parole est à Madame Noémie KERMABON pour répondre à l'orateur.

Madame KERMABON : Effectivement, j'appuie la demande du Maire puisque nous n'étions pas du tout au courant de cette réunion. Au demeurant, nous travaillons en concertation avec l'OMS pour développer ces projets. Je vous appelle, bien sûr, à voter pour cette subvention.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

49. **2021 DASES 24 – Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant**

50. **2021 DASES 76 – Subventions (Montant total 827 157 euros) à plusieurs organismes pour la gestion de quatre centres d'hébergement et convention annuelle avec la résidence sociale Aurore-Suzanne-Képès**

51. **2021 DASES 108 – Subvention de fonctionnement (4 333 865 euros) et d'investissement (217 124 euros) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif. Conventions**

Monsieur le Maire : Il s'agit des ESI halte femmes pour 260 440 € ; ESI Clos Feuquière, 285 745 € et ESI Clos Feuquière, 217 124 €, pour le 15ème.

52. **2021 DASES 126 – Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)**

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. J'appelle, bien sûr, les élus du groupe Changer Paris à voter pour cette délibération. Juste un petit mot pour dire qu'elle concerne une dotation pour l'association ARC EA qui fait un travail indispensable aujourd'hui pour détecter et accompagner les jeunes en rupture avec le milieu scolaire et familial. Nous ne faisons pas seulement de la prévention même si celle-ci est importante. Nous travaillons avec Monsieur le Maire et Anthony SAMAMA au quotidien avec cette association qui fait un travail important. Nous avons notamment demandé l'organisation de bootcamps supplémentaires entre les jeunes du 15ème et du 16ème et les jeunes du 15ème et du 14ème. Comme vous l'avez compris, un des objectifs prioritaires est de prévenir la formation de rixes et nous nous réjouissons, d'ailleurs, que nous ayons eu un été beaucoup plus calme que nous le craignions. Nous voyons peut-être déjà le travail d'ARC EA. Nous appelons donc à voter bien évidemment pour cette subvention.

Monsieur le Maire : De 53 100 €. Merci. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**53.2021 DASES 147 – Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.**

**54. 2021 DASES 161 – Subvention d'investissement (91 243 euros) et Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la PSV – Foyer Jean Escudié**

Monsieur le Maire : Avec le non-vote de Madame CEYRAC. Merci.

**55.2021 DASES 167 – Subvention d'investissement et CPO avec la PSV – Foyer Darty 15**

Monsieur le Maire : Idem pour Madame CEYRAC qui ne peut pas voter.

**56.2021 DASES 180 – Subventions d'investissement (12 022 euros) et conventions avec deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels**

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de voter pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débat. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.*

## VŒUX

**Monsieur le Maire :** Nous arrivons maintenant à la partie concernant les vœux de notre Conseil.

**57.V152021029 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Nicolas JEANNETÉ, Jean-Yves PINET, Marion PARISET, Jean-Philippe PIERRE, Louise-Agathe CHARPENTIER, Valérie GIOVANNUCCI, Isabelle LESENS et les élus de la majorité relatif à la piste cyclable située rue de Vaugirard**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Monsieur PINET.

**Monsieur PINET :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il ne s'agit pas ici de revenir sur la place du vélo dans la ville mais d'être pragmatique, à l'écoute de nos administrés et de tous ceux qui fréquentent notre arrondissement. Bref, tout simplement de prendre en compte leur vie de tous les jours. J'ai repris ce dernier terme à une candidate que certains dans l'opposition soutiennent sûrement en réécoutant l'interview donnée chez Jean-Jacques BOURDIN sur BFM la semaine dernière. Il était question de partir de la vie réelle, d'arrêter de faire comme si certains ne seraient rien et d'autres seraient tout et que les Françaises et les Français, Parisiennes et Parisiens inclus, avaient trop d'humiliations et trop de mépris et que l'on ne considérait pas leur vie. Je pense que cette piste bidirectionnelle est justement l'inverse de ce que préconise Madame HIDALGO pour le pays. Les élus du 15ème n'ont jamais été associés à l'élaboration de cette piste et nous avons appris sa mise en place lors d'une réunion fin juillet 2020 dans les locaux de la section territoriale de voirie sur un tout autre sujet. Nous ne sommes pas non plus associés au plan de la pérennisation ni consultés et encore moins informés. Heureusement, il y a les contacts de terrains pour cela et pour apprendre que des réunions d'ouverture de chantier vont bientôt se tenir entre les services de voirie, la police et les entreprises.

Nous sommes bien loin de la piste d'Issy-les-Moulineaux où nous avons été associés – nous avons eu plusieurs réunions – et même celle de Pasteur où nous avions reçu des éléments et où effectivement nous pouvions faire part de nos remarques. Bien sûr, à chaque fois que nous

émettons une critique tout à fait justifiée de cette piste mal conçue, qui pose de nombreux problèmes à la fois sur la sécurité des usagers mais aussi complique la vie des habitants, des commerçants sans compter l'augmentation des nuisances sonores, nous sommes caricaturés par des tweets glorifiant la fréquentation de la piste. Comme c'est facile de ne pas voir les problèmes et de vanter un chiffre que, personnellement, je ne peux pas confirmer n'ayant accès à aucun comptage de voirie fiable.

Il y a de nombreux conflits avec les piétons ; ça, on ne peut pas le nier. Il y a de vraies problématiques de livraison des commerces dans cette rue, des soucis lors des déménagements comme cela s'est vu encore dernièrement au 310 rue de Vaugirard, nouvel immeuble qui vient d'être livré. Les camions de déménagement n'avaient pas d'autre choix que de se mettre sur la piste – et cela posait énormément de problèmes - ou alors sur la voie de circulation et dans ce cas-là, la mise en danger de tout le monde. Je passe sur les conflits avec les services de la propreté qui, je le rappelle, n'avaient même pas été pris en compte lors de la mise en place de ces pistes au point que les ripeurs collectant l'arrondissement ont menacé d'appliquer leur droit de retrait pour mise en danger au travail et ils avaient tout à fait raison.

Si nous n'avions d'autres exemples qui marchent, nous pourrions vous suivre sur ces pistes bidirectionnelles, mais nous avons un exemple parfait de ce qui fonctionne et de ce qui a été fait en concertation avec tout le monde : je veux bien sûr parler de la piste cyclable de la rue Lecourbe. Les cyclistes sont en sécurité, les piétons aussi, les commerçants peuvent être livrés, les habitants trouver des places pour charger, décharger des véhicules. On a pu conserver des stationnements PMR sans les renvoyer dans les rues adjacentes et les carrefours sont sécurisés pour tous. C'est parce que la concertation et l'écoute ont été de mise que cette piste est une réussite.

Alors, pourquoi s'entêter sur Vaugirard si ce n'est par dogme ou idéologie ? L'équipe majoritaire à l'Hôtel de Ville et maintenant les services de la Ville ne parlent plus que d'apaiser. C'est tout l'inverse qui est fait sur Vaugirard. Alors, apaisons réellement en revoyant cette piste pour le bien de tous et en ne méprisant personne. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci. Réponse de Madame LESENS.

**Madame LESENS :** Merci Monsieur le Maire. Il est vrai que cette première année de mandat aura été – en tout cas pour les sujets qui m'occupent – extrêmement gratifiante grâce notamment à l'achèvement de beaux projets : le rond-point Saint-Charles ou la piste cyclable du quai d'Issy notamment. La seconde année s'ouvre aussi avec notre adhésion entière au processus « Embellir votre quartier ». Bien qu'il soit un peu compliqué, il doit permettre de réaliser de nombreux projets qui nous tiennent à cœur.

Ce mandat a aussi commencé, malheureusement, par ce que nous ne pouvons ressentir que comme un coup de force en contradiction totale avec les assurances données par la Maire de respect démocratique des élus d'arrondissement. Pensez donc : cela s'est passé effectivement comme l'a rappelé Monsieur PINET en plein mois d'août caniculaire après un confinement et des élections et avec des élus renouvelés en état d'épuisement. Nous avons, en effet, appris la chose quelques jours avant le début des travaux et il n'y a eu aucune réflexion commune.

Bien sûr, il y a du monde sur cette piste. Bien sûr, qui ne viendrait pas sur une piste réservée ? Évidemment. Mais qu'est-ce que cela prouve ? À peu près rien. En tout cas pas qu'il y a davantage de cyclistes dans les rues. Cela ne prouve pas grand-chose sauf qu'effectivement, livraisons, ramassage des déchets, dépose minute et j'en passe sont devenus difficiles ou impossibles et que souvent cela se passe en plein dans la piste, également pour le ramassage des déchets par exemple, ce qui rend les choses particulièrement dangereuses pour les cyclistes qui passent par là. Cela rend aussi impossible la requalification des espaces latéraux et la plantation d'arbres auxquelles nous tenons particulièrement.

La rue de Vaugirard est ainsi artificiellement maintenue dans une forme archaïque de rue dédiée exclusivement à la circulation et ceci sans égard pour la vie riveraine et avec des carrefours de plus en plus complexes. Mais le plus formidable dans cette affaire, c'est peut-être qu'en fait, très peu de personnes réclament réellement sa pérennisation en tant que bidirectionnelle. Même l'association Paris en selle, pourtant connue pour son intransigeance, exprime une grande réserve vis-à-vis de ce type d'aménagement. Le Cerema, qui est l'organisme technique de l'État, les experts néerlandais, danois, l'association Vélo Québec, qui est l'association des cyclistes québécois,

nous disent tous que la piste bidirectionnelle est la pire des choses et que cela augmente les conflits aux intersections ainsi que nous pouvons le constater très facilement. J'ajoute que cela augmente aussi les conflits entre cyclistes, notamment de face-à-face.

De plus, au rythme où vont les choses, cette piste serait déjà périmée lors de son ouverture, si jamais elle est faite, car elle devrait être immédiatement transformée en piste en un seul sens. Songez que la piste du boulevard Pasteur en cours d'élargissement mesure 2,5 m de large pour un seul sens pendant que celle de la rue de Vaugirard, en deux sens, n'en fait que trois.

Tout cela nous incite à vouloir éviter à la Ville de Paris une erreur que je n'hésite pas à qualifier d'historique. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à adopter ce vœu de sagesse et de respect républicain et à nous accompagner dans la réalisation d'une piste exemplaire encore plus réussie que celle de la rue Lecourbe. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Puissiez-vous être entendue. Il y a des explications de vote ? Monsieur RIPPERT, Madame NIAKATÉ et Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur RIPPERT : Merci. Il y a, vous vous en doutez, beaucoup à dire sur ce vœu qui - j'en ai bien peur - résulte encore d'une démarche dogmatique et non pas constructive. Vous ne cessez de rappeler à longueur d'intervention que vous êtes pour le vélo. Il en devient presque suspect d'avoir à ce point besoin de se justifier. Monsieur RACAPÉ nous a, tout à l'heure, fait le plaisir de citer Martine AUBRY, je vais à mon tour vous faire plaisir en paraphrasant le général de GAULLE : il ne suffit pas de sauter sur sa chaise comme un cabri en disant vélo, vélo, vélo pour qu'il se passe quelque chose. Il conviendrait maintenant plutôt de le prouver. Ce n'est pas votre pétition contre cette piste cyclable dans votre journal officiel, qui a profondément choqué les associations de cyclistes et les usagers, qui est de nature à nous rassurer sur vos véritables intentions.

Madame LESENS nous a longuement exposé toute sa théorie et sa science du vélo, je vais, pour ma part, me baser sur des chiffres, du concret, de la pratique. Vous contestez les chiffres mais moi, aujourd'hui, je les confirme. Plus de 5 500 personnes utilisent chaque jour cette piste. Trois mille deux cents, donc la grande majorité,

utilisent précisément cette piste dans le sens que vous voulez voir supprimé. Vous pensez donc sincèrement que ces 3 200 cyclistes vont pouvoir s'ajouter sans difficulté aux 1 300 qui empruntent déjà chaque jour la rue Lecourbe ? Si la rue Lecourbe est proche à certains endroits de Vaugirard, elle est tout de même très éloignée, en moyenne 400 m, de la rue de Vaugirard et même 600 m au niveau des Maréchaux. C'est trop pour en faire un axe parallèle à Vaugirard. Je vois d'ailleurs que vous avez fait un sondage auprès des commerçants de la rue de Vaugirard mais avez-vous fait le même sondage auprès des riverains et des commerçants de la rue Lecourbe pour savoir s'ils étaient d'accord pour accueillir 3 200 nouveaux cyclistes par jour sur cette piste ?

La majorité des cyclistes qui utilisent cette piste de Vaugirard sont des néocyclistes. Il suffit de voir le nombre de familles ou de jeunes collégiens ou lycéens qui l'empruntent chaque jour pour se rendre par exemple au lycée Buffon. Vous évoquez la difficulté de circulation et la dangerosité de cette piste. Là encore, je suis étonné car lors du comité vélo que vous avez mis en place, que vous présidez et auquel l'opposition n'est pas conviée, il a été rappelé par la RATP que cette piste n'a aucun impact sur le temps de parcours des bus. Il a aussi été rappelé par le commissaire de police que la rue Lecourbe est plus accidentogène que la rue de Vaugirard. Force est de constater que vos arguments ne tiennent pas debout.

Je vous confirme donc notre souhait que cette piste cyclable soit pérennisée à double sens et qu'elle soit l'un des axes majeurs du Plan vélo parisien 2026. Je vous confirme également qu'il est, bien entendu, prévu une phase de concertation avec tous les acteurs du 15ème. Par conséquent, vous l'aurez compris, nous voterons contre ce vœu.

**Monsieur le Maire :** C'est heureux qu'il y ait enfin une phase de concertation. C'est la première fois depuis un certain nombre d'années. Je rappelle que j'espère que seront conviés les près de 350 pétitionnaires habitant la rue de Vaugirard qui se sont exprimés contre cette piste.

Il y a maintenant une demande d'explication de vote de Madame NIAKATÉ pour deux minutes.

**Madame NIAKATÉ :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce vœu nous laisse également un peu perplexe car s'il est vrai que dans vos considérants, vous indiquez partager les ambitions de la Ville de

Paris en matière de Plan vélo, concrètement dans vos attendus et dans certains de vos considérants, vous êtes plutôt à contre-courant en proposant notamment la suppression du caractère bidirectionnel de cette piste cyclable. Vous l'estimez dangereuse ; argument qui a du mal à nous convaincre. Bien au contraire, elle est pour nous un gage de sécurité pour les usagers qui n'ont plus à slalomer entre les bus et les taxis sur les voies de bus vers lesquelles ils seraient invités à retourner. Vous évoquez aussi le caractère polluant de cette piste cyclable. C'est vraiment assez étonnant et je suis assez preneuse de vos chiffres, si vous en avez. Vous prétendez que peu de personnes réclament sa pérennisation et à l'instar de mon collègue, je vous invite à sonder les usagers qui utilisent cette piste et à consulter le compteur de Paris en selle qui montre une fréquentation importante de cette piste cyclable qui reste très fréquentée dans les deux sens, y compris dans celui que vous souhaitez supprimer.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Monsieur JEANNETÉ. Deux minutes.

**Monsieur JEANNETÉ :** Merci Monsieur le Maire. J'invite, bien évidemment, tous les membres du groupe Changer Paris à voter ce vœu. Je voulais revenir une minute sur la méthode, et notamment la méthode David BELLIARD qui, pour l'ensemble des mesures prises (les coronapistes transformées en pistes pérennes, les 30 km/h, la zone à faible densité ou même la diminution du nombre de parkings) évoque toujours en premier argument, avant la pollution et le reste : c'était dans le programme électoral pour lequel nous avons été élus. J'invite les élus du groupe Socialiste et Écologiste à un peu plus d'humilité. Je vous rappelle tout de même qu'au deuxième tour, Anne HIDALGO a gagné avec 224 000 électeurs sur 1,2 million d'inscrits et sur plus de 2 millions de Parisiens.

Pour l'élaboration du programme de Rachida DATI, il se trouve que j'étais co-animateur du groupe de travail sur les mobilités. Après avoir reçu toutes les associations, je voyais deux futurs élus discuter sur les pistes cyclables et je leur disais : arrêtez de faire des schémas sur les pistes cyclables, chacune nécessitera de toute façon une enquête auprès des habitants et des commerçants, une discussion avec les associations de vélos, une collaboration avec les Mairies d'arrondissement. Et, j'aurais même pu dire – mais j'étais loin de m'imaginer – n'imaginez pas que ces pistes seront installées en douce

la nuit en plein été et sans concertation avec les habitants, les commerçants ou les Mairies concernées. Mais si !

**Monsieur le Maire :** C'est exactement ce qui s'est passé.

**Monsieur JEANNETÉ :** Mais si, justement ! Elles ont bien été installées la nuit en plein été et sans aucune concertation avec les habitants, les commerçants ou les Mairies concernées. C'est ce que l'on appelle la méthode BELLIARD–HIDALGO ou HIDALGO–BELLIARD. On le fait parce que c'est dans le programme électoral, on l'annonce dans la presse et on en débat ensuite en Conseil de Paris ou alors via des pseudos conseils de 200 personnes. Voilà la méthode BELLIARD–HIDALGO. J'invite bien évidemment à voter pour ce vœu.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention tonique. Je soumets ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**58. V152021030 – Vœu au Maire du 15ème déposé par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au lancement d'un comité de pilotage relatif à la préparation et au suivi d'un dossier Périchaux Quartier Politique de la Ville**

**Monsieur le Maire :** Madame BERETÉ, vous avez la parole.

**Madame BERETÉ :** Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de vous inviter à une réflexion autour de notre arrondissement. Pourquoi aimons-nous autant le 15ème ? Notre 15ème arrondissement rayonne bien au-delà de Paris et de l'Île-de-France pour de nombreuses raisons. Ses habitants, eux, affectionnent tout particulièrement ses hôpitaux à la pointe, le niveau des écoles, la présence de grands sièges d'entreprise, les espaces verts, les rues commerçantes, la présence de familles et bien plus encore. Quand on parle du 15ème, on ne pense que très rarement quartier politique de la ville, sauf quand on vit dans les quartiers Sud. Parce que pour moi qui vis depuis 19 ans aux Périchaux et pour ces jeunes qui y grandissent, pour les familles qui y vivent, il y a ce sentiment d'avoir moins de chances qu'ailleurs dans le 15ème ; un sentiment d'injustice, une impression de vivre dans une seconde zone. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne devons pas l'accepter. Tout

simplement parce qu'en 2021, il ne peut plus y avoir un 15ème à deux vitesses. Je ne souhaite pas m'y résoudre et je crois que vous non plus.

Alors, je nous invite à dépasser les constats et à agir, à nous mobiliser ensemble. Chacun des groupes ici présents a déjà au cours de cette mandature tenté de proposer des solutions pour enrayer ce qui se passe dans certains de nos quartiers. Il est temps de travailler ensemble, main dans la main, sur un ensemble d'actions permettant de favoriser la labellisation des Périchaux, fin 2022, en quartier politique de la ville. Il est temps pour chacun de nous de participer activement à la construction des Périchaux de demain. L'un des points cruciaux résidera en notre capacité à construire un contrat de confiance avec les jeunes dont nous parlons ; ces jeunes qui nous fuient, ces jeunes qui devront trouver leur place dans notre société. L'avenir de ce quartier réside dans le fait que nous soyons en mesure d'avancer avec les jeunes, la régie de quartier, les associations qui œuvrent sur le terrain et les élus.

Pour résumer, nous émettons donc le vœu que la Mairie du 15ème arrondissement et la Mairie de Paris mettent en place un groupe de travail visant à favoriser la labellisation des Périchaux en quartier politique de la ville dès la prochaine session. Ce groupe de travail devra regrouper les élus de la majorité municipale, les élus d'opposition, des représentants associatifs, des acteurs locaux et les habitants du quartier notamment les jeunes dont j'ai parlé. En bref, tous ceux qui sont prêts à s'engager sur ce projet.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc répondre à ce vœu au Maire du 15ème et à la Maire de Paris.

Le quartier des Périchaux fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Mairie du 15ème depuis de très nombreuses années. En tout cas, dès mon élection en 2008, j'ai sollicité la Ville et l'État, co-décisionnaires, afin que ce quartier de 3 700 habitants qui avait bénéficié du contrat de ville et avait été classé en politique de la ville de 2002 à 2006 puisse le redevenir et dépasser le stade de simple quartier en veille active qui ne nous apporte, à vrai dire, pas grand-chose. Je précise que les Périchaux figurent tout en haut d'une liste que j'égrène à chaque nomination d'un nouveau Préfet de région pour établir ses priorités.

Si en 2008, l'État a prêté une oreille attentive à ma demande, force est de constater qu'il n'en fut pas de même du Maire de Paris de l'époque. Nous avons donc dû nous débrouiller assez seuls pour compenser en partie le

désintérêt manifesté à l'époque à un quartier en grande difficulté qui n'est malheureusement pas le seul dans l'arrondissement. Ce territoire présentait, en effet, des indicateurs de précarité qui nécessitaient une action de la puissance publique – vous avez eu raison de le souligner – afin d'assurer un rattrapage par rapport aux quartiers avoisinants. Nous avons ainsi, avec l'appui de Paris habitat qui nous a fourni un local, créé en 2010 le centre de développement local Brancion boulevard Lefebvre à l'image des EDL ouverts dans les quartiers en politique de la ville, bien que nous n'y soyons pas pour ce quartier. Cet espace de 130 m² financé à 100 % par la Mairie du 15ème avait vocation à offrir aux associations locales l'occasion d'œuvrer collégialement à l'amélioration des conditions de vie des plus fragiles : aide sociale, aide à la parentalité, soutien scolaire, alphabétisation, aide alimentaire et même lutte anti-Covid. Onze ans plus tard, le CDL Brancion fonctionne toujours avec une quinzaine d'associations partenaires qui ont fait de ce lieu un quasi-équipement public accueillant désormais des permanences de Pôle emploi, de la mission locale, de la CAF et des mesures de lutte contre la Covid.

Très rapidement, après l'ouverture du CDL Brancion en 2010, nous avons souhaité créer une régie de quartier. Après bien des atermoiements qui ont duré des mois, l'association de préfiguration a vu le jour en juin 2016 sans aucun appui financier de la Ville qui s'était pourtant engagée, comme elle l'avait fait pour d'autres régies, à en financer le lancement à hauteur de 45 000 € que nous attendons toujours. La régie s'est néanmoins développée embauchant une dizaine de jeunes en insertion afin de réaliser le surnettoyage de rues particulièrement souillées.

Au début des années 2010, nous avons travaillé avec la Mairie de Paris et Paris habitat pour la réhabilitation des Périchaux, fruit d'un urbanisme obsolète des années 60. 2013, après deux ans de concertation avec les locataires, le conseil de quartier, les associations locales, des travaux structurants de réhabilitation tant des logements que des parties communes et des espaces extérieurs ont été entrepris. Huit ans plus tard, le jardin vient d'être livré ; il est d'ailleurs magnifique. La crèche de 99 berceaux et le centre de PMI le seront l'année prochaine – il y a du retard mais cela sera livré –, parachevant des travaux qui auront au total coûté tout de même 15 millions d'euros pour les seuls Périchaux.

En 2014, le rectorat a accédé à ma demande d'intégrer le groupe scolaire Brancion dans le REP mis en place dans le quartier politique de la ville de la Porte de Vanves (14ème), contigu aux Périchaux, ce qui permet de

concentrer sur l'établissement des moyens pédagogiques supplémentaires notamment des classes de très petite section, deux enseignants surnuméraires, un accompagnement éducatif extrascolaire, etc.

Fin 2018, le Préfet de région de l'époque, Michel CADOT, m'a proposé de faire bénéficier le quartier des Périchaux du soutien de ses équipes dans le montage de projets, bien que nous ne soyons pas en politique de la ville. L'espace de vie social Périchaux-Lefebvre, dont l'agrément est en cours d'attribution, ouvrira ses portes en fin d'année. En 2018, la Mairie du 15ème a obtenu que les associations du 15ème qui le souhaitaient puissent candidater au dispositif Ville Vie Vacances et faire bénéficier les familles et enfants de leurs activités récréatives durant toutes les vacances scolaires.

En 2018 toujours, nous avons inauguré, avec le concours de la Mairie de Paris et l'ARS, une maison de santé en secteur 1 financée grâce au budget participatif du 15ème rue André-Theuriet avec huit praticiens et une patientèle déjà de 2 000 à 3 000 personnes du quartier. Nous préparons d'ailleurs l'ouverture d'une seconde maison de santé dans le secteur pour la santé des habitants.

En décembre dernier, nous avons mis en place une aide alimentaire dédiée aux femmes seules, aux familles nombreuses, aux étudiants, deux fois par semaine. Le succès de ce qui devait rester une opération hivernale nous a conduits à pérenniser ce dispositif désormais porté par l'UIS et localisé aux Périchaux.

Sur le plan des activités sportives, nous avons rénové les gymnases Rigoulot l'an dernier, couvert tout récemment trois courts de tennis et inaugurerons vendredi la rénovation complète du TEP Calmette et trois terrains de basket 3 × 3, qui est d'ailleurs une des six épreuves olympiques que notre arrondissement accueillera lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Comme vous le voyez, nous ne sommes pas restés les bras ballants ces dernières années sans être inscrit pour autant, malgré mes demandes réitérées, en politique de la ville.

Cependant, vous avez raison, il fallait aller plus loin en raison de la précarisation accélérée de la population et aujourd'hui nous prenons un tournant décisif avec la volonté clairement affirmée par l'État – depuis le début de cette mandature d'ailleurs, je me suis empressé de rencontrer

l'adjointe au Maire concernée par la politique de la ville ici même et le Préfet de région - de tenir enfin compte de la situation particulière des Périchaux et alentour. À l'issue de plusieurs réunions depuis plus d'un an, j'ai obtenu du Préfet de région, l'assurance – avec l'appui de la Ville qui nous soutiendra dans cette proposition – de l'inclusion des quartiers des Périchaux dans le prochain contrat de ville lors de la révision de la cartographie des quartiers prioritaires de la ville en 2023 ; le dernier périmètre QPV basé sur le critère de pauvreté, ayant été établi en 2015 et prolongé jusqu'à la fin 2022. L'APUR a, de son côté, déjà identifié des zones de vulnérabilité dans le 15ème, pas seulement les Périchaux mais aussi Falguière, Frères-Voisin, auxquels nous pourrions ajouter Balard, Amiral-Roussin, Dupleix et Beaugrenelle.

Toujours est-il que dans l'attente de la refonte de la cartographie en 2023 et la possibilité d'utiliser les moyens des QPV, le Préfet de région, après des réunions que j'ai tenues avec lui, m'a annoncé plusieurs dispositifs permettant d'agir dès à présent. Dès cet été : Micro-Folies organisées en Île-de-France au sein des QPV afin de favoriser l'offre culturelle. Quatre sont déjà opérationnelles à Paris auxquelles s'ajoute désormais un cinquième dans le 15ème. Ce dispositif mobile sous forme de musée numérique concerne les publics n'ayant pas accès à la culture grâce à des stands de réalité virtuelle, d'activités ludiques et de spectacles. Le CDL s'était positionné pour accueillir le matériel. L'animation est assurée par un service civique et un adulte relais, le tout étant financé par la Préfecture de région. Par ailleurs, un groupe opérationnel constitué de la Mairie du 15ème, de la Préfecture de région, de la mission locale, de Pôle emploi et de sept associations du 15ème, identifie les lycéens décrocheurs pour leur proposer des parcours personnalisés qui s'inscriront dans la durée. L'identification de ces décrocheurs scolaires grâce notamment aux associations locales permettra de suivre et d'accompagner près de 300 élèves en difficulté. La Mairie a prévu de s'appuyer sur le large écosystème qu'elle entretient depuis de nombreuses années avec les grandes entreprises installées dans l'arrondissement comme Nestlé, Ubisoft, La Poste, Orange ou Colas, tout comme sur les grands groupes universitaires implantés dans le secteur. Les quatre référents de parcours, éducateurs, coaches sportifs, etc. affectés au 15ème seront formés par la Préfecture de région. Différents dispositifs à vocation sociale et culturelle seront également mobilisés. Dans la perspective des JO de 2024, la Mairie du 15ème est également associée à un dispositif de prévention par le sport et hors période scolaire permettant d'assurer un suivi des jeunes tout au long de l'année, particulièrement aux Périchaux.

Comme vous venez de le constater, mes chers collègues, le travail d'inclusion des Périchaux dans le dispositif QPV est déjà bien engagé, conforté par les nombreuses initiatives conduites en partenariat étroit entre la Mairie du 15ème, la Préfecture de région, la Mairie de Paris et l'ensemble des partenaires locaux. Compte tenu de ces différents éléments, votre vœu proposant la création d'un groupe de travail me paraît sans objet, raison pour laquelle je vous demande de le retirer.

Merci de votre réponse. Pardon, il y a des prises de parole. Madame BOSCHERON. Allez-y, Madame.

**Madame BOSCHERON :** Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** C'est deux minutes d'explications de vote.

**Madame BOSCHERON :** Comme les autres précédemment...

**Monsieur le Maire :** Absolument. Deux minutes, comme les autres.

**Madame BOSCHERON :** C'est cela, oui.

**Monsieur le Maire :** Ah bah oui, deux minutes précisément. Bien sûr.

**Madame BOSCHERON :** Merci. Avec ce vœu, se pose la question de la politique de la ville avec sa géographie prioritaire, ses quartiers prioritaires QPV et les contrats de ville. En effet, ces derniers arrivent à échéance en 2022 en ayant été prolongés une première fois en 2020. Vous anticipez, c'est intéressant, et nous aimerions bien que le gouvernement en fasse autant car aujourd'hui, ni les élus des collectivités locales, ni les professionnels de la politique de la ville, ni les services de l'État ne savent ce qui va se passer. Là est la première question et peut-être devriez-vous adresser ce vœu à vos collègues du gouvernement car, sauf erreur, vous faites partie de la même majorité. Si la géographie prioritaire n'est pas revue dans un peu plus d'un an, il va falloir encore attendre pour les Périchaux ou d'autres quartiers qui mériteraient d'être reconnus QPV.

Par ailleurs, rappelons ou indiquons pour celles et ceux qui ne le sauraient pas que la géographie prioritaire est définie par la loi et un décret en précise les contours avec un critère unique, celui du revenu médian. Donc, puisque le Préfet devra présenter une première liste à la Mairie de Paris émanant des dispositions législatives et réglementaires pour concertation, nous vous proposons un amendement qui consisterait à demander que la Mairie du 15ème soit associée à la réflexion de la

géographie prioritaire au niveau central – parce que c'est le niveau le plus pertinent – et pour préparer cette concertation, au niveau local, d'avoir un groupe de travail comme défini dans le vœu en y associant donc l'opposition.

Par ailleurs, si les Périchaux sont d'ores et déjà un quartier ciblé par la Mairie de Paris comme devant amener à une attention particulière notamment dans le cadre de la politique de la ville, il n'est pas le seul. On pourrait donc élargir le sujet du groupe de travail, comme vient de le dire Monsieur le Maire, à l'ensemble de notre arrondissement.

Enfin, l'indicateur des revenus permet de resserrer la question des quartiers sensibles autour d'une thématique : celle de la pauvreté, des difficultés d'insertion par l'emploi, parce que c'est tout de même de cela dont il s'agit. Si les dispositifs mis en place en matière de politique de la ville apportent un plus pour les habitantes et habitants de ce quartier, ils ne peuvent véritablement et profondément changer leurs conditions de vie, plus généralement celles des plus pauvres, et ce sur du long terme. Et c'est donc bien d'une autre logique et d'autres d'orientations dont nous avons besoin que ce soit en matière de salaires, d'emploi, d'habitat social...

Monsieur le Maire : Madame, je vous demande de bien vouloir vous acheminer vers votre conclusion. Vous êtes à près de deux minutes 40.

Madame BOSCHERON : Oh ! Je finis.

Monsieur le Maire : Rapidement.

Madame BOSCHERON : (...) de santé, d'éducation ou de jeunesse. Donc, la Ville de Paris à son niveau, avec ses moyens, porte une attention particulière aux Parisiennes et Parisiens en difficulté, jeunes et moins jeunes. Nous le voyons aussi...

Monsieur le Maire : Vous êtes à trois minutes. Je vais être obligé de vous retirer la parole si vous ne concluez pas.

Madame BOSCHERON : J'ai fini.

Monsieur le Maire : Non mais c'est trois minutes, on ne peut pas faire comme ça.

**Madame BOSCHERON :** Vous l'avez également dit, Monsieur le Maire, au-delà de ces quartiers, demandons ensemble que l'État de son côté y mette aussi plus de moyens.

**Monsieur le Maire :** Bien. Merci beaucoup.

**Madame BOSCHERON :** J'ai fini. Merci.

**Monsieur le Maire :** Monsieur WOLFF pour deux minutes.

**Monsieur WOLFF :** Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire vite. Concernant ce vœu, il y a plusieurs éléments à avoir tête : d'abord comme ma collègue l'a partagé, c'est le gouvernement qui en a prolongé le contrat de ville jusqu'en 2022, donc pas de modification possible d'ici là en particulier sur le fait d'intégrer de nouveaux territoires. C'est donc plutôt le gouvernement qui doit être à l'œuvre sur ce dossier et nous nous étonnons un petit peu que vous ne vous soyez pas adressés directement à vos collègues dudit gouvernement.

Un point concernant la méthode : ce n'est pas vraiment le dépôt d'un dossier ou une inscription qui est à effectuer mais plutôt des critères qui sont fixés en particulier le revenu médian par foyer comme cela a été mentionné. Je souhaiterais souligner que nous souhaitons et que nous militons pour que le gouvernement intègre d'autres critères afin de devenir plus représentatifs de la réalité des situations et des difficultés de ces quartiers. Pour donner un seul exemple : le taux de chômage des jeunes ou des familles monoparentales nous paraît être un critère intéressant.

Concernant le quartier des Périchaux, nous sommes, en revanche, totalement d'accord sur le fait qu'il y a de vraies difficultés et d'importantes inégalités pour les habitants. Nous tenons tout de même à souligner que c'est également le cas d'autres quartiers dans le 15ème notamment Falguière ou les Frères-Voisin et nous serions totalement en phase pour qu'ils passent également en QPV.

Je tiens, pour finir, à souligner que la Mairie de Paris, et en particulier l'adjointe aux politiques de la ville, n'est pas restée inactive sur le sujet mais qu'un soutien du gouvernement serait souhaitable notamment pour trouver des financements.

Pour conclure, nous allons voter ce vœu car le quartier des Périchaux mérite toute notre attention. Nous allons donc le soutenir même si nous avons quelques doutes sur la méthode proposée. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Nous ne reprenons pas le débat. C'est la procédure. Je vous demande simplement si à ma demande, vous retirez votre vœu ou pas.

Madame BERETÉ : Non, je ne retire pas le vœu. En revanche, je veux bien associer l'amendement proposé par mes collègues.

Monsieur le Maire : Répétez cet amendement.

Madame BERETÉ : J'ai un trou de mémoire. Je suis désolée. Est-ce que vous pourriez répéter la phrase concernant l'amendement ?

Madame BOSCHERON : Monsieur le Maire, vous permettez que je re-propose l'amendement ?

Monsieur le Maire : Oui, énoncez-le clairement et précisément. Merci.

Madame BOSCHERON : En fait, le principe serait que le Maire du 15ème arrondissement soit au niveau central c'est-à-dire avec une réflexion sur l'ensemble de Paris sur cette question des quartiers prioritaires de la politique de la ville et, en revanche, avoir un groupe de travail local, comme cela est proposé dans le vœu avec la même proposition y compris avec l'opposition pour avoir cette réflexion sur l'ensemble du 15ème arrondissement et différents critères et différents espaces de concertation, y compris avec des habitants, des jeunes, afin que nous ayons une réflexion collective.

Monsieur le Maire : Oui. Alors, c'est un peu compliqué. Je pense qu'il faudrait le formaliser. Il faut l'écrire. Vous énoncez le principe mais il faut une phrase claire. Je vous propose 5 minutes de suspension de séance. Il ne s'agit pas d'une idée mais d'un amendement. C'est précis. Il me faut donc une phrase précise, donc cinq minutes d'interruption de séance.

*La séance est suspendue de 22 h 10 à 22 h 15.*

Monsieur le Maire : Merci de reprendre vos places que nous en finissions avec ce vœu. Mes chers collègues, la parole est à Madame BERETÉ pour nous représenter son vœu. Madame BERETÉ, vous avez la parole. S'il vous

plaît, les cinq minutes sont largement écoulées. Quelle est votre proposition ? Je réitère ma demande de retrait du vœu.

Madame BERETÉ : Nous resterons, en fait, sur la formulation énoncée dans le cadre du vœu proposé en rajoutant qu'un « GT » soit mis en place au niveau de la Mairie de Paris afin de réfléchir sur l'ensemble des quartiers qui pourraient éventuellement passer en QPV lors de la prochaine session. Nous maintenons.

Monsieur le Maire : Bien. Nous considérons, de toute façon, que ce vœu est satisfait puisque, pour ce qui concerne le quartier des Périchaux, la politique est mise en œuvre par l'État et la Ville de Paris, donc c'est une proposition de rejet par l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ?

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

**59.V152021031 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à l'immeuble sis au 106 rue Brancion**

Monsieur le Maire : Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie Monsieur le Maire. Ce vœu que nous vous proposons est relatif à l'immeuble qui est situé au 106, rue Brancion entre les quartiers Périchaux et Brassens. Il s'agit de quartiers, notamment celui des Périchaux, qui connaissent des difficultés mais qui sont aussi dotés de nombreux atouts et nous considérons que cet immeuble situé au 106 rue Brancion est l'un d'entre eux. Il débouche sur la petite ceinture et nous considérons que le quartier des Périchaux gagnerait à être relié au quartier Brassens en ouvrant ce site et qu'aménager ce lieu situé au 106 permettrait cette ouverture. Nous pensons également que l'implantation d'un lieu de rencontre, de culture, de mixité sociale permettrait de développer le lien social entre les habitants et une mixité qui permettrait d'être un vecteur de lien social pour les habitants.

C'est la raison pour laquelle ce vœu invite la Ville à transformer l'immeuble qui situé au 106 rue Brancion en un lieu alternatif de culture, de mixité sociale et intergénérationnelle, un lieu ouvert aux associations qui sont assez demandeuses d'un lieu de réunion. Pardon ?

Monsieur le Maire : Non, continuez. C'est intéressant.

Madame NIAKATÉ : Vous ne m'entendez pas ?

Monsieur le Maire : Si, parfaitement. N'interrompez pas les orateurs. Merci. Et terminez car vous avez dépassé vos deux minutes.

Madame NIAKATÉ : J'aurai terminé dans quelques secondes. Nous invitons la Ville à transformer ce lieu en un lieu de culture et de mixité sociale intergénérationnelle, un lieu où pourraient se réunir les associations pour y organiser diverses activités vecteurs de lien social. Nous vous invitons à soutenir ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. La réponse par Frédéric JACQUOT, adjoint compétent.

Monsieur JACQUOT : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cela fait maintenant près d'une quinzaine d'années que nous portons le projet d'investir ce bâtiment, vestige des abattoirs de Vaugirard pour qu'il devienne, en effet, un vecteur de la culture sur le secteur parmi les autres lieux déjà implantés que chacun connaît ici. Il va permettre de développer dans ce quartier très populaire du 15ème des activités d'ordre culturel en faveur des habitants.

Je me réjouis donc que le groupe Écologiste nous propose ce projet que nous portons déjà depuis des années. Je rappelle toutefois que ce projet a été initié de longue date par Monsieur le Maire qui s'est rendu sur place voici plusieurs années avec le Directeur du patrimoine et de l'architecture. Celui-ci avait alors pris l'engagement que les services du STEGC actuellement occupant des lieux seraient déménagés à partir du moment où il leur serait trouvé d'autres locaux. Monsieur le Maire avait évoqué cette question auprès de Bertrand DELANOË puis avec Madame HIDALGO et tous étaient alors sur la même ligne concernant ce sujet. Jusqu'à présent, il faut tout de même dire que les services du STEGC s'accrochent puissamment – et à notre avis indûment - à cette implantation, ce qui retarde d'autant plus la réalisation du projet. Nous réitérons donc notre demande pour qu'ils soient fortement incités à quitter les lieux et que les Directions concernées soient appuyées dans leurs démarches en ce sens.

Je rappelle également que cette demande de création de lieu culturel au 106 Brancion a déjà été abordée lors d'un vœu déposé par l'exécutif de l'arrondissement lors du Conseil d'arrondissement du 24 juin 2019 et que suite à l'intervention à l'époque de Madame ROY, le groupe Paris en

commun était lui aussi favorable à ce projet, notamment si celui-ci s'avérait ouvert sur ses habitants et les associations, ce qui pourrait être un plus pour les habitants de ce quartier. C'est également à cette ligne que nous sommes attachés.

Il faut également remarquer que la création du 106 Brancion trouve enfin un nouveau départ significatif ces derniers mois puisqu'elle a été inscrite au PIM (plan d'investissement de la mandature) et qu'elle fait également l'objet d'un projet au budget participatif à venir.

Ainsi, pour l'ensemble des raisons que je viens de rappeler, j'avoue que la lecture de ce vœu m'a quelque peu surpris. Comment se peut-il que le groupe Écologiste présente aujourd'hui un vœu pour un projet déjà acté ? Je m'interroge vraiment. Manque de travail des dossiers ? Peut-être. Je ne sais vraiment que penser même si nous nous réjouissons toutefois du soutien que marque ainsi le groupe Écologiste à notre projet.

Enfin, il n'est pas très compliqué, avec un peu de recherches, de s'informer sur la préexistence du dossier. En tout état de cause, si je puis me permettre un conseil, permettez-moi de le formuler par le truchement de la voix du Laboureur de Jean de La Fontaine s'adressant à ses enfants : travaillez, prenez de la peine : c'est le fond qui manque le moins. En conséquence, je demande le retrait du vœu du fait de son inutilité.

*Applaudissement.*

Monsieur le Maire : Voilà. Merci tout de même au groupe Vert de nous rejoindre 12 ans après ; 12 ans d'efforts acharnés pour récupérer ce bâtiment. J'ai appris une bonne nouvelle récemment, il y a quelques jours seulement, il semblerait que la STEGC soit enfin déplacée vers la rue Antoine-Bourdelle dans les anciens locaux d'EVESA. Cela demande encore d'être confirmé. Cependant, cela permettrait d'avancer très vite sur le projet. D'ailleurs, une réunion est prochainement prévue avec les services de l'Hôtel de Ville pour conclure ce projet.

C'est donc, évidemment, une demande de retrait puisque ce vœu est totalement satisfait. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci de vos conseils et de votre condescendance, mon cher collègue. Nous avons bien vu que cela a été acté au PIM et nous avons vu que cela était réservé à un volet culture. Nous voulions nous assurer que ce lieu serait ouvert à la population, permettrait d'ouvrir vers

les habitants des deux côtés des quartiers et éviter un projet plutôt élitiste mais plutôt ouvert aux associations et aux habitants. C'était le sens de ce vœu, raison pour laquelle nous le maintenons.

Monsieur le Maire : Mais, c'est notre projet depuis 12 ans. Voilà. C'est tout.

Madame NIAKATÉ : Désolé, cela ne fait qu'un an que je participe à ce Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Oui, oui, bien sûr. À partir du moment où vous ne le retirez pas, nous demandons le rejet de ce vœu. Qui est pour ? Madame ROY pour une explication de vote et Monsieur AMIEL.

Madame ROY : Pour une explication de vote. Effectivement, nous avions voté avec vous en proposant un amendement il y a deux ans, je crois, sur ce vœu pour le 106 rue Brancion. Il est vrai que dans le quartier des Périchaux, les associations, les habitants, les jeunes nous font régulièrement part de leurs besoins de bénéficier d'espaces de réunion, de convivialité, de lien social, de solidarité, de pratiques culturelles. Bien sûr, lorsqu'on lance un projet culturel, il s'agit de soutenir la création mais nous le considérons aussi comme un vecteur de renforcement du lien social. Il est vrai que nous soutenons également depuis de nombreuses années la création d'un espace culturel au 106 rue Brancion en insistant sur le lien avec les habitants du quartier, ce qui était l'objet de l'amendement que nous avions porté à votre vœu il y a deux ans.

Nous nous félicitons, comme cela a été fait précédemment, que ce projet puisse être proposé parmi d'autres dans le budget participatif de cette année pour ce qui concerne les travaux à effectuer dans le bâtiment. Effectivement, ce projet du 106 rue Brancion est très soutenu aussi par la Ville de Paris qui l'a bien prévu dans ses investissements.

Je confirme ce point également pour dire tout de même à nos camarades EELV que leur demande de vœu reste assez vague et assez large ; c'est vrai lorsque l'on voit votre intitulé du vœu. À mon sens, il y a un certain nombre de choses qui restent à définir sur ce projet. Cependant, comme nous sommes favorables à la création d'un espace notamment culturel au 106 rue Brancion, nous préférons, même si l'objet est vague, le voter favorablement.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur AMIEL pour une explication de vote.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Très brièvement. Tout simplement pour dire que dans le cas particulier du vœu qui est présenté, même si effectivement les contours restent assez larges, nous en partageons l'inspiration et que de manière plus générale, en ce qui concerne le sud de l'arrondissement, nous ne considérons pas ce soir comme certain que tout a déjà été fait et bien fait et donc nous soutiendrons le vœu déposé par nos collègues.

Monsieur le Maire : Merci pour la politique du coucou. Je vais maintenant mettre aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

**60. V152021032 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la remise en état et à la sécurisation du Foyer situé au 122 rue Falguière**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un vœu en procédure d'urgence. Je pense que l'on continue dans la même veine des vœux déjà satisfaits, mais enfin pourquoi pas ; nous avons toute la nuit devant nous. Il est présenté par Paris en commun. Monsieur SITBON, vous avez la parole pour trois minutes.

Monsieur SITBON : Écoutez Monsieur le Maire, mes chers collègues, non, il n'est pas encore satisfait à l'heure qu'il est puisque, malheureusement, le foyer en question, situé au 122 rue Falguière est dans un état de délabrement incroyable. C'est un état reconnu par son gestionnaire Coallia. J'ai eu l'occasion de visiter ce foyer à plusieurs reprises et, honnêtement, c'est quelque chose qui fait honte. En plus d'être vétuste, ce foyer fait l'objet d'intrusions fréquentes de personnes extérieures perturbant son bon fonctionnement. L'urgence de sa réhabilitation n'est plus à prouver et c'est pour cela, sans faire plus long, que notre groupe souhaite, en premier lieu pour ses résidents mais aussi pour l'ensemble de ce quartier populaire qui mérite toute notre attention et qui va – nous le savons – être prochainement réhabilité dans son entier, que le Conseil d'arrondissement du 15ème se prononce officiellement en faveur d'une réhabilitation rapide du foyer et de travaux qui permettent de renforcer la sécurisation de celui-ci.

Monsieur le Maire : Merci. La réponse de Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce vœu concerne le foyer Falguière qui est situé à l'angle des rues Falguière et Platon dans un quartier particulièrement difficile du 15ème. Le propriétaire est Immobilière 3F qui l'a racheté à France Habitation en 2016. Il est géré par Coallia. Il comporte 154 logements pour une personne – une personne, je dis bien – avec à chaque étage des cuisines collectives.

Participant régulièrement depuis 2008 au comité de résidents, au conseil de concertation et accompagnant les opérations de vote pour aider les représentants des résidents, je vais vous faire un point sur les travaux en cours de cette rénovation effectivement très nécessaire. Le bailleur a engagé de très lourds travaux en 2019 ; travaux qui devaient durer deux ans, mais en raison de la crise sanitaire en 2020, du retard a été pris dans leur réalisation. Ces travaux concernent l'étanchéité de la toiture, le remplacement des colonnes d'eau sur la totalité des bâtiments, la rénovation totale des chambres et salles de douche. À ce jour, 64 chambres sur 154 sont déjà entièrement refaites. Les travaux continuent bien sûr pour un montant total de 1 300 000 €.

Les travaux dans les cuisines collectives : Coallia change les portes des cuisines régulièrement dégradées ainsi que les serrures cassées – pratiquement au fur et à mesure qu'elles sont remises en état – ainsi que celles des pièces de rangement et remet à chaque titulaire d'un logement une clé d'accès ; j'ai bien dit à chaque titulaire. Le comité des résidents a lui-même décidé de désigner à chaque étage un résident qui se charge de veiller à la bonne utilisation de ces cuisines et de vérifier leur fermeture à clé, ceci pour essayer d'éviter l'intrusion de personnes extérieures qui viennent jour et nuit y faire leurs commerces. Coallia assure également la remise en état ou le remplacement des robinets d'évier dans ces cuisines qui disparaissent ainsi que la fixation des brûleurs et des grilles sur les appareils de cuisson ; j'ai, bien sûr, constaté toutes ces choses sur place les nombreuses fois où je suis allée. Par ailleurs, à ma demande, Coallia renforce le nettoyage des cuisines ainsi que la vérification des systèmes de protection incendie, la remise en place d'extincteurs disparus, la vérification des systèmes de détection de fumée. Ces travaux ont été faits courant avril et en mai dernier mais sont à recommencer pour beaucoup du fait de dégradations continuelles.

Au niveau de la sécurisation du site, sur la demande de la Mairie du 15ème auprès du bailleur, une résidentialisation de l'immeuble a été faite en 2018 par la pose d'une grille autour de l'immeuble et d'une porte munie d'un

badge. Chaque résident titulaire possède évidemment un badge, mais le nombre de surnuméraires et d'intrusions fait que ce badge est constamment détérioré et la porte reste ouverte et bloquée en ouverture. Les gâches des portes d'escaliers de secours sont aussi régulièrement cassées. Coallia les répare au fur et à mesure mais cela ne dure, en général, que quelques jours. Des surnuméraires occupent des logements sans droit ; des logements de résidents consentants ou d'autres qui sont absents plusieurs mois. Évidemment, d'autres dorment aussi dans les couloirs ou les réserves. Ceci n'est évidemment pas acceptable et nuit à la qualité de vie des résidents titulaires ainsi qu'à la sécurité du personnel de Coallia. Coallia a mis en place depuis plusieurs mois des rondes effectuées par des sociétés de gardiennage, ce qui limite un peu le nombre de squatteurs mais coûte évidemment très cher à Coallia. En outre, Coallia a sécurisé la porte d'entrée principale et installé des caméras de surveillance dans le hall, ce que j'ai pu aussi constater. Par ailleurs, Coallia, avec l'accord du comité des résidents, a demandé l'arrêt des commerces de viandes et de vêtements mais malgré leur accord, cela ne semble pas tout à fait stoppé. Je ne parlerai pas, naturellement, puisque tout le monde les connaît, des nombreux trafics de drogue – trafics importants – faits souvent par des personnes extérieures au foyer et qui, malgré de très nombreuses actions et appels à la police, perdurent.

Un deuxième PTFTM (plan de traitement des foyers de travailleurs migrants) est en cours d'élaboration par l'État. Coallia a demandé à la DEH d'étudier la possibilité d'intégrer de façon prioritaire le foyer Falguière. C'est pour faire une transformation d'un FTM en résidence sociale soit par réhabilitation, soit par destruction/reconstruction du site avec des logements autonomes, c'est-à-dire une pièce à vivre, une salle de douche et une cuisine individuelle, ce qui évidemment, implique une diminution du nombre de logements.

Je pense que vous avez compris la volonté commune de Coallia, du bailleur, et de la Mairie du 15ème d'agir pour que cette réhabilitation de ce foyer continue et se fasse le plus vite possible. Cependant, je pense aussi que vous connaissez les difficultés liées à l'environnement de ce foyer dans un quartier très dense avec une concentration de logements sociaux et de tous les problèmes qui s'y raccrochent.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je propose que ce vœu soit retiré par nos collègues car la réhabilitation est en cours ainsi que le

renforcement de la sécurisation. Je pense que c'est comme pour les vœux précédents ; les choses étant faites, il arrive après la bataille.

**Monsieur le Maire :** Bien. Merci. Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur WOLFF.

**Monsieur WOLFF :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le vœu qui est soumis à notre examen propose une réhabilitation rapide du foyer situé 122, rue Falguière et s'inscrit à juste titre dans les efforts entrepris et nécessaires pour redynamiser ce quartier. Dans cette optique, nous avions proposé, il y a quelques mois, la réhabilitation de la place Kandinsky en demandant la fermeture des parkings souterrains et des plantations en pleine terre et ce, afin de créer un îlot de fraîcheur urbain et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Nous avions, à l'époque, été fortement moqués. Cependant, nous nous réjouissons des déclarations de Monsieur le Maire lors du comité de prévention de la sécurité du mois de juin lors duquel il annonçait que ces travaux allaient finalement être réalisés. Nous espérons donc, pour cette nouvelle demande, que les intrusions seront moins nombreuses et surtout, pour les usagers du foyer Falguière, que l'ensemble de notre Conseil apportera dès ce soir son plein soutien à cette requête légitime. Je vous appelle donc à voter pour ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Juste un point : je suis tout à fait partisan, effectivement, de remplir de terre le premier sous-sol du parking de la place Kandinsky puisque nous l'avons demandé à Paris habitat. J'espère que cela pourra se faire. Maintenant, cela dépend plutôt de la Ville et je pense que vous y avez des relais.

Est-ce que le vœu est retiré, Monsieur SITBON, puisqu'il y a une demande de retrait par l'exécutif ?

**Monsieur SITBON :** Évidemment que non puisque la demande se fonde sur le fait que les travaux seraient déjà engagés or ils ne le sont pas à la mesure de ce qu'il faut. Nous demandons une réhabilitation totale de ce foyer.

**Monsieur le Maire :** C'est juste une réponse. Nous ne recommençons pas le débat et vous le savez bien. Vous connaissez la procédure au Conseil de Paris, c'est oui ou non. Madame CEYRAC, quelle est la position à partir du moment où le vœu n'est pas retiré ?

Madame CEYRAC : Déjà, Monsieur SITBON, les travaux se font... Vous avez déjà vu des travaux qui ne se font pas ?

Monsieur le Maire : Non. On ne recommence pas le débat, s'il vous plaît.

Madame CEYRAC : Non, mais quand on dit n'importe quoi, on a le droit de répondre.

Monsieur le Maire : Non, non, il y a une procédure. Vous dites...

Madame CEYRAC : Ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : Nous avons bien compris ce que vous avez dit les uns et les autres. On ne recommence pas le débat. Il y a une procédure précise pour les vœux. Il est déjà tard. Nous n'allons pas allonger les débats en dehors de la procédure. Donc, vous proposez quoi sur ce vœu, Madame CEYRAC ?

Madame CEYRAC : Je vote contre.

Monsieur le Maire : Proposition de l'exécutif : contre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

61. **V152021033 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à l'adaptation de la dénomination existante de l'hôpital Necker en l'hôpital Suzanne Necker**

Monsieur le Maire : Nous avons encore en procédure d'urgence un vœu Paris en commun. Madame AGGOUNE, vous avez la parole pour trois minutes.

Madame AGGOUNE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. De tout temps, les femmes ont joué un rôle important dans notre société. Ce dernier, pendant très longtemps, s'exerçait auprès d'un homme qui les mettait rarement en avant. Cela ne fut pas le cas de Suzanne NECKER qui sut en son temps s'afficher en tant qu'autrice portant sur des sujets de société. Elle porte également une nouvelle vision de la société notamment sur l'égalité femme/homme, homme/femme. L'éducation qu'elle donnait à sa fille Madame de Staël le démontre.

L'ambition de féminisation de l'espace public parisien engagée par la Ville depuis plusieurs années se poursuit tout naturellement avec ce vœu porté par notre groupe. Ce dernier ne peut que remporter l'adhésion de tous les groupes représentés dans notre arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Dans la série des vœux coucous, il y a donc une réponse de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, en préambule, je remercie le groupe Paris en commun de se faire l'écho des échanges intervenus lors du jury Parisculteurs 4 du 8 septembre et je constate avec plaisir que les approximations énoncées par Madame LEMARDELEY lors de cette réunion ont été corrigées à l'issue de mes échanges de mails du 9 septembre avec notre collègue adjointe à la Maire de Paris.

Si nous partageons le souhait de rendre hommage et de mieux faire connaître la personnalité de la fondatrice de l'hôpital Necker, j'aimerais, en revanche, livrer à votre réflexion plusieurs points. D'abord, je rappelle que cet hôpital est dénommé Necker-Enfants malades pour une raison historique. L'actuel établissement est né de la fusion de deux hôpitaux différents : l'hôpital Necker fondé en 1778 par Madame NECKER sous le nom d'hospice de Charité des paroisses de Saint-Sulpice et du Gros Caillou qui prendra le nom de l'hôpital Necker en 1802 et l'hôpital des enfants malades, un orphelinat hospitalier créé en 1801 et ouvert en 1802.

Ensuite, le nom de Necker a été sculpté dans la pierre sur le fronton de l'ancien hôpital devenu aujourd'hui accès principal pour les usagers du groupe hospitalier. Or, compte tenu de la configuration de ce porche d'entrée, l'ajout du prénom de Madame NECKER me semble difficilement envisageable.

Enfin, Necker-Enfants malades étant un centre de maladies rares jouissant d'une notoriété mondiale, je ne suis pas persuadée que la modification et l'allongement de sa dénomination soient compréhensibles.

En revanche, et bien évidemment, nous avons un travail à réaliser pour mieux faire connaître Suzanne NECKER dont seul un tableau orne le bureau de la directrice de l'établissement et dont la brochure historique de l'hôpital évoque brièvement son rôle dans la création de l'hôpital. Dans cette perspective, je vous propose d'amender votre vœu en demandant à

l'AP-HP qu'une plaque rendant hommage à Suzanne NECKER soit apposée à l'entrée de l'hôpital et qu'à cette occasion, une exposition mette en valeur l'œuvre et la personnalité de la fondatrice de l'hôpital Necker. Je me réjouis d'ailleurs que notre arrondissement honore également l'époux et la fille unique de Suzanne NECKER : le square Necker rend hommage au financier Jacques NECKER, la rue Germaine-de-Staël honore la fille de Jacques et de Suzanne NECKER.

Si nous partageons l'objectif de rendre hommage à chacune des femmes mentionnées dans votre vœu, il serait bien que, de son côté, la Ville tout comme l'AP-HP tiennent leur parole en remettant en place le portail de Servandoni qui devait être remonté et installé côté Vaugirard à l'issue des travaux de l'hôpital comme cela était d'ailleurs prévu dans le permis de construire. J'ajoute que cette demande s'adresse également à la Maire de Paris qui est, je le rappelle, la Présidente de l'AP-HP. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame NIAKATÉ pour une explication de vote.

**Madame NIAKATÉ :** Merci Monsieur le Maire. Nous avons été un peu choqués d'entendre ce vœu qui tend à féminiser l'espace public qualifié de coucou. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un vecteur d'égalité et de reconnaissance des contributions des femmes à la société et cela participe à insuffler dans les mentalités que les femmes sont compétentes, fortes, puissantes et qu'elles ne sont pas assez visibles dans l'espace public. Peu de personnes savent que l'hôpital Necker fait référence à Madame Suzanne NECKER et son rôle dans la fondation de l'hôpital gagnerait à être connu. Pour cette raison, nous voterons, bien entendu, ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Je crois que Madame de CLERMONT-TONNERRE a exposé la position qui est la nôtre qui allait tout à fait dans ce sens et mieux. Cependant, je ne voudrais pas que ce soit aussi pour camoufler l'absence de respect des engagements par la Ville de Paris et l'AP-HP de reconstruire le pavillon Texier ainsi que d'installer le portail de Servandoni tel que l'a expliqué Madame de CLERMONT-TONNERRE. C'est facile de changer un nom mais les engagements de respect du patrimoine de l'hôpital, qui étaient tout de même plus coûteux, ne sont pas respectés du tout. Je tenais simplement à faire cette observation. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame IBLED pour une explication de vote.

**Madame IBLED :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me réjouis de cette demande du groupe Paris en commun qui propose de rappeler que l'hôpital Necker porte bien le nom de Madame Suzanne NECKER et non celui de son mari qui était le ministre des finances de Louis XVI et que donc, c'est bien Madame Suzanne NECKER qui est à l'origine du premier hôpital pédiatrique au monde. Il me semble que c'est une bonne nouvelle pour la représentation féminine dans l'espace public parisien qui porte aujourd'hui un visage encore très masculin puisque, je vous le rappelle, les femmes représentent 53 % de la population parisienne mais seuls 12 % des rues, 2 % des stations de métro, 20 % des écoles et seulement 80 espaces verts portent le nom de femmes. Je trouve donc que c'est une bonne idée et j'en profite pour rappeler qu'en avril 2021, un vœu que j'ai porté au Conseil de Paris pour faire un parcours de femmes a été adopté à l'unanimité et qu'un groupe de travail va être mis en place le 5 octobre à la Mairie de Paris pour lancer ce parcours des femmes. Nous voterons donc ce vœu. Merci.

*Demande de parole de Monsieur SITBON.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON, c'est un vœu Paris en commun, donc il n'y a normalement pas d'explication de vote puisque c'est vous qui déposez ce vœu.

**Monsieur SITBON :** Il y a eu tout à l'heure une explication de vote à un vœu Changer Paris.

**Monsieur le Maire :** Bon alors, allez-y aussi mais...

**Monsieur SITBON :** Je crois. Je ne sais pas.

**Monsieur le Maire :** Allez-y.

**Monsieur SITBON :** Du coup, j'ai l'impression qu'il y a jurisprudence sur cette question.

**Monsieur le Maire :** Alors exceptionnellement...

**Monsieur SITBON :** Oui, il faudrait se dire que c'est une exception...

**Monsieur le Maire :** C'est une exception...

**Monsieur SITBON :** (...) un prêté pour un rendu parce que sinon nos Conseils vont faire huit heures et il faudra prévoir des sandwiches.

Monsieur le Maire : Cela fait déjà plus de quatre heures...

Monsieur SITBON : Je voudrais juste dire que je ne comprends pas qu'il n'y a pas d'unanimité sur la question. Honnêtement. Si on s'accorde tous à dire que l'on est pour la féminisation des noms de rues et d'établissements, on ne va pas s'arrêter à une question de savoir comment on va mettre son prénom. Nous allons trouver le moyen de mettre son prénom à cette dame qui nous a donné un hôpital tout de même important et pour enfants. Il n'y a peut-être pas la place sur la plaque mais on en mettra une autre et ce n'est pas grave. Nous trouverons le moyen de mettre son prénom et je crois qu'il faut que cela nous rassemble. Quant aux autres considérations, je crois que l'on ne peut pas mélanger les choux et les carottes dans une délibération ou un vote et là, nous statuons sur celui-là. Je vous appelle donc à nouveau à une unanimité sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Je suppose donc que c'est un refus de la proposition de retrait du vœu. Quelle est la position de l'exécutif, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : J'avais proposé un amendement qui, visiblement, ne vous satisfait pas.

Monsieur le Maire : Voilà. Il est rejeté. Qu'est-ce que vous préconisez ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je propose le vœu amendé avec la pose d'une plaque rendant hommage à Suzanne NECKER qui serait apposée à l'entrée de l'hôpital et qu'à cette occasion, une exposition mette en valeur l'œuvre et la personnalité de la fondatrice de l'hôpital.

Monsieur le Maire : La proposition de l'exécutif est que votre vœu est accepté avec ce supplément. Quelle est votre réponse ?

Monsieur SITBON : Ce n'est pas très clair. C'est avec un supplément, c'est cela ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur SITBON : C'est-à-dire que l'on demande à la fois que l'hôpital change de nom, qu'il s'appelle Suzanne-Necker-Enfants malades et... Vous pouvez redire la formulation ?

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Qu'une plaque rendant hommage à Suzanne NECKER soit apposée à l'entrée de l'hôpital et qu'à cette occasion, une exposition mette en valeur l'œuvre et la personnalité de la fondatrice de l'hôpital Necker.

**Monsieur SITBON :** Qui peut le plus peut le moins.

**Monsieur le Maire :** Exactement. Proposition, si j'ai bien compris, acceptée par les auteurs du vœu. Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Il nous reste une question.

## 62.Q152021002 – Question au Maire du 15e suite à l'occupation du parc André-Citroën par plus de 1 200 migrants et sans abri

**Monsieur le Maire :** La procédure est différente. Il résulte de cette dernière que je lise la question et que j'y réponde. Je rappelle que c'est une question orale présentée par le groupe Paris en commun.

« *Monsieur le Maire,*

*Du mercredi 1er au samedi 4 septembre 2021 des milliers de migrants et sans-abri dont des centaines d'enfants se trouvaient dans le parc André-Citroën sous les fenêtres de la Préfecture de région Île-de-France pour demander un hébergement d'urgence. De nombreuses associations et leurs bénévoles se sont mobilisés pour répondre à leur détresse et à leurs besoins les plus élémentaires, dont de nombreuses associations et habitants du 15ème. Les adjoints de la Maire de Paris ont été réactifs pour répondre à la gravité de la situation tant pour les milliers de personnes présentes dans le parc que pour les habitants du 15ème.*

*Pouvez-vous nous indiquer quelles actions et initiatives ont été menées par la Mairie du 15ème et quel type de réponse d'urgence pourrait être apporté si une telle situation venait à se reproduire dans notre arrondissement ?* »

Je vais donc répondre à cette question qui, me semble-t-il, ne me concernait pas trop ; enfin pas principalement en tout cas. Enfin, je réponds.

Voici ma réponse : « Mercredi 1er septembre, plusieurs associations regroupées au sein du collectif Réquisition, qui s'est déjà illustré dans plusieurs occupations de sites à Paris ont entraîné près d'un millier de migrants d'origines diverses pour occuper mercredi après-midi le parc André-Citroën en leur distribuant plus de 600 tentes individuelles. Si nul ne peut rester insensible face à la détresse humaine de femmes, d'hommes et de familles précarisés, cette intrusion par la force est inacceptable dans un jardin prévu à d'autres usages où rien n'est évidemment destiné à les accueillir jour et nuit dans des conditions sanitaires très dégradées. J'ai donc demandé à l'État (Préfecture de région et Préfecture de police) d'y restaurer la sécurité et de rendre cet espace à ses usagers dans les plus brefs délais en liaison avec la Mairie de Paris, propriétaire et gérante du site. Je remercie le Préfet de région et le Préfet de police pour leur réactivité, leur efficacité, pour avoir fait libérer le parc dès le samedi matin et leur recherche de solutions de mise à l'abri dans des conditions de dignité et d'humanité adaptées en l'absence - ce que je regrette – de toute réaction et de toute demande d'évacuation du parc par la Ville, pourtant seule compétente pour la gestion des parcs et à laquelle j'ai dû me substituer face à sa totale inertie. La Ville ne m'a d'ailleurs jamais contacté, encore moins aidé pour résoudre cette situation que j'ai dû solutionner avec l'aide de l'État et de plusieurs de nos collègues de l'exécutif en trois jours. J'ai moi-même, de ma propre initiative, dès le mercredi soir saisi les services concernés afin de maintenir l'ouverture nocturne des toilettes du parc, d'installer des bacs à déchets supplémentaires, de faire passer une laveuse pour traiter les points à urine avec du surodorant ainsi qu'une benne de collecte à l'intérieur du parc. Les toilettes s'étant bouchées assez rapidement, j'ai demandé à la Ville des toilettes de chantier de toute urgence mais celle-ci n'a pu réagir avant l'évacuation. Vous imaginez donc l'état du parc après trois jours et demi d'occupation par 1 200 personnes ; hommes, femmes, enfants.

Samedi matin, toutes ces personnes étaient prises en charge avec une proposition de mise à l'abri. La Direction de la propreté et la Direction des espaces verts ont œuvré très rapidement à la remise en état du parc afin qu'il rouvre à nouveau au public dès dimanche matin. Je tiens à remercier les personnels municipaux pour leur très fort investissement et leur dévouement dans des missions peu ragoûtantes dans un environnement largement souillé. Je leur ai d'ailleurs rendu visite dès dimanche matin avec les adjoints compétents.

Des membres des associations du collectif ayant ouvert les grilles du parc avec des clés qui étaient à leur disposition, je ne sais comment, j'ai demandé à la Ville une meilleure sécurisation du parc Citroën et de nouveaux dispositifs de fermeture. »

Voilà la réponse que je fais, mes chers collègues. Cette question orale n'appelle pas de vote. Il peut y avoir une réponse de ses auteurs. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Votre réponse, Monsieur le Maire, n'est pas satisfaisante pour nous et ce à plusieurs titres. D'abord, il est proprement hallucinant de dire en préambule que cela ne vous concerne pas. Je suis très surpris de cela. Ce type d'opération risque d'avoir à nouveau lieu dans notre arrondissement comme dans d'autres car la présence de ces familles, au pied de la Préfecture d'Île-de-France, avait un objectif politique clair pour ceux qui l'ont organisée : que cela rende visible la situation de femmes, d'hommes et d'enfants pour qu'ils puissent accéder à un hébergement digne et pérenne. Or, l'association Utopia a alerté sur le fait que si 540 ont été hébergés en Île-de-France, 670 ont fait l'objet d'un déplacement forcé en dehors d'Île-de-France. L'État a donc quelque part menti par omission sur la destination de ces personnes et lorsqu'elles sont descendues du bus, la police était présente sur plusieurs destinations, contrôlant la situation des passagers. Plusieurs sans-papiers ont été interpellés, se sont vus notifier une obligation de quitter le territoire français. Au moins 11 personnes ont, par ailleurs, été placées en centre de rétention administrative et certaines ont été séparées de leurs conjoints et enfants, risquant l'expulsion. Le piège tendu par l'État est inacceptable et contribue à tendre la situation. Donc, ce type d'opération risque d'avoir lieu à nouveau.

Face à ce type de situation, il nous faut être en capacité de répondre à l'accès aux droits les plus fondamentaux pour les personnes qui se trouvent là. Il y a eu une mobilisation remarquable – remarquable – des riverains, des dizaines de bénévoles et, pardonnez-nous, des élus de l'arrondissement en l'occurrence notre groupe et d'autres...

*Propos hors micro de Monsieur JEANNETÉ.*

Monsieur SITBON : Vous aussi. Cela ne nous a pas été vraiment rapporté, Monsieur JEANNETÉ.

Monsieur le Maire : Pas de considérations personnelles, s'il vous plaît.

**Monsieur SITBON :** (...) Afin de rassembler du matériel d'urgence, des produits d'hygiène et des denrées alimentaires. J'aurai l'honnêteté de dire que l'on nous a signalé que Monsieur JEANNETÉ était passé un instant voir les choses mais c'est tout. Force est de constater que personne d'autre à la Mairie du 15ème ne s'est soucié de savoir si les personnes qui étaient présentes dans le parc avaient accès à leurs droits les plus fondamentaux.

**Monsieur le Maire :** Vous êtes à deux minutes. Vous avez épuisé votre temps de parole Monsieur SITBON. Je vous demande alors de conclure, s'il vous plaît.

**Monsieur SITBON :** Pardon, mais je crois que c'est cinq minutes, dans le règlement.

**Monsieur le Maire :** Non, non, c'est deux minutes dans le règlement.

**Monsieur SITBON :** Il a changé alors.

**Monsieur le Maire :** Je ne sais pas s'il a changé mais en tout cas, c'est deux minutes.

**Monsieur SITBON :** Cette situation n'est pas acceptable...

**Monsieur le Maire :** Vous avez terminé votre intervention.

**Monsieur SITBON :** Bah non.

**Monsieur le Maire :** Bah si, c'est deux minutes. Terminez. Vous savez comment cela se passe au Conseil de Paris. Ici, nous vous laissons beaucoup plus de temps mais là, il faut tout de même aller vers votre conclusion.

**Monsieur SITBON :** Je terminerai tout simplement sur votre mot d'humanité que vous employez à la fois dans un tweet et à nouveau ici. Pour nous, l'humanité, Monsieur le Maire, c'est de se rendre aux côtés des familles les plus précaires qui se trouvent dans votre arrondissement même quand elles sont sans-papiers. L'humanité, Monsieur le Maire, c'est face à la misère ne pas dire nous ne sommes pas...

**Monsieur le Maire :** Merci.

**Monsieur SITBON :** (...) Sur la même ligne politique comme vous l'avez fait. L'humanité, Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** (...) C'est ne pas avoir en la matière ni considération de Droite ni considération de Gauche mais seulement de la fraternité.

**Monsieur le Maire :** Nous allons être obligés de...

**Monsieur SITBON :** Et pour conclure...

**Monsieur le Maire :** Vous avez conclu là.

**Monsieur SITBON :** (...) Je vous suggère collectivement de méditer ces mots d'Alexis de TOCQUEVILLE...

**Monsieur le Maire :** Vous avez conclu.

**Monsieur SITBON :** (...) Je n'ai point de parti, je n'ai point de cause, si ce n'est celle de la liberté et de la dignité humaine.

**Monsieur le Maire :** Bien. J'ai constaté que ces propos s'adressaient plutôt à l'État et à la Mairie de Paris et donc nous allons conclure sur ce point.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement